

Profil de la pauvreté, 1996

Rapport du
Conseil national du bien-être social

Printemps 1998

Canada

TABLEAU 15

**FAMILLES ET PERSONNES SEULES PAUVRES ÂGÉES DE MOINS DE 65 ANS
POUR QUI LES GAINS REPRÉSENTENT LA MOITIÉ OU PLUS DU REVENU TOTAL, 1996**

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Mères seules
Nombre total de familles pauvres ou de personnes seules pauvres*	466 000	387 000	175 000	349 000	367 000
Nombre pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	233 000	220 000	79 000	208 000	82 000
Pourcentage pour qui les gains tirés d'un emploi représentent la moitié ou plus du revenu total	50 %	57 %	45 %	60 %	22 %
Gains annuels moyens	7 601 \$	8 202 \$	12 618 \$	16 862 \$	12 527 \$
Revenu moyen tiré de sources autres que les gains d'un emploi	1 182 \$	989 \$	2 035 \$	5 212 \$	4 097 \$
Revenu total moyen	8 783 \$	9 191 \$	14 653 \$	22 074 \$	16 624 \$
Gains en pourcentage du revenu total	87 %	89 %	86 %	76 %	75 %

* Le tableau exclut les personnes de 65 ans et plus et les personnes inaptes au travail de façon permanente.

PROFIL DE LA PAUVRETÉ, 1996

Rapport du

Conseil national du bien-être social

Printemps 1998

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport au:

Conseil national du bien-être social
2^e étage, 1010 rue Somerset ouest
Ottawa K1A 0J9
(613) 957-2963
Télécopieur (613) 957-0680
ncw@magi.com

Also available in English under the title:

Poverty Profile 1996

© Ministre des Travaux publics et services gouvernementaux Canada 1998
N° de cat. H67-1/4-1996F
ISBN 0-662-82815-1

TABLE DES MATIÈRES

Page

RÉSUMÉ	1
I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS	4
II. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES	11
Tendances de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens individuellement	11
Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules	17
III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES	23
IV. LA SITUATION EN 1996	36
Type de famille	36
Autres différences par âge, sexe et type de famille	38
Travail	41
Nombre et âge des enfants	44
Niveau de scolarité	46
Propriétaires et locataires	50
Année d'immigration	52
Région de résidence	53
V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ	55
VI. LES CANADIENNES ET CANADIENS PAUVRES ET LEURS SOURCES DE REVENU	65
Familles et personnes seules de 65 ans et plus	68
Familles et personnes seules de moins de 65 ans	71
VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS	80
Les petits salariés	80
Les enfants	82
Les femmes	91
Les personnes âgées	94
CONCLUSION	97
RENOIS	99
ANNEXE A: SEUILS DE FAIBLE REVENU POUR 1997 ET 1998	100
ANNEXE B: STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1996	101

RÉSUMÉ

Les Nations Unies avaient désigné 1996 comme l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Hélas! les statistiques sur la pauvreté pour 1996 montrent que le Canada est loin d'avoir atteint cet objectif.

Elles révèlent plutôt qu'en 1996, cinq ans après la dernière récession, 5 190 000 hommes, femmes et enfants vivaient dans la pauvreté au Canada. Pendant que le reste de l'économie canadienne avait eu une croissance modérée année après année, le taux global de pauvreté avait augmenté peu à peu, pour atteindre 17,6 p. 100. En 1989, la Chambre des communes adoptait une résolution visant l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Seulement quatre ans avant cette date cible, la pauvreté chez les enfants est passée à 20,9 p. 100, son plus haut niveau en 17 ans.

Fait particulièrement troublant, les taux de pauvreté étaient supérieurs dans le cas des familles ayant pour chef une personne de moins de 65 ans. Le taux de pauvreté en 1996 pour tous les types de familles de tous âges était de 14,8 p. 100. Il était respectivement de 11,9 et de 10,3 p. 100 chez les couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et chez les ménages de moins de 65 ans sans enfants. Au cours de la même période, il est passé à 61,4 p. 100 dans l'autre important groupe de familles non composées de personnes âgées, soit le groupe des mères seules ayant des enfants de moins de 18 ans.

Le taux de pauvreté pour les couples de 65 ans et plus a très peu augmenté, passant à 8,6 p. 100; chez les personnes de 65 ans et plus, il s'est accru légèrement pour atteindre 18,9 p. 100. Il s'agit toutefois là de la première hausse enregistrée depuis plusieurs années dans le cas des personnes âgées, écart qui pourrait être une simple aberration. Malgré ces augmentations, la situation financière des personnes âgées a été bien meilleure en 1996 qu'en 1980.

En publiant les chiffres pour 1996, Statistique Canada faisait remarquer que le revenu moyen des familles au Canada n'avait guère changé par rapport à 1995. Le ministère soulignait par ailleurs qu'il y avait eu une baisse marquée du total des revenus dans le groupe des plus démunis, auquel appartiennent 20 p. 100 des Canadiennes et Canadiens. Il attribuait cette chute à la conjugaison de deux facteurs : la diminution des revenus et les compressions dans les transferts de fonds des gouvernements.¹

Le Profil de la pauvreté, 1996 est le dernier d'une série de rapports annuels du Conseil national du bien-être social basés sur des renseignements recueillis par Statistique Canada. On y trouve de nombreuses statistiques pour 1996, avec une description des tendances observées depuis 1980 pour ce qui est de la pauvreté.

Comme dans les années précédentes, les familles monoparentales ayant pour chef une femme et les personnes «seules» - celles qui vivent en dehors d'une famille - faisaient partie des groupes de Canadiennes et Canadiens les plus sujets à la pauvreté.

Les taux de pauvreté étaient maintes fois plus élevés dans les familles monoparentales ayant à leur tête une femme que dans les familles biparentales. Ce taux est passé à 61,4 p. 100 chez l'ensemble des mères de moins de 65 ans ayant la charge d'enfants de moins de 18 ans. Il était de 91,3 p. 100 dans le cas des mères seules de moins de 25 ans. Une majorité de femmes chefs de famille qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires vivaient dans la pauvreté, soit 87,2 p. 100. Il en allait de même pour 80,7 p. 100 des mères qui élevaient seules des enfants de moins de sept ans.

Dans le cas des personnes seules de tous âges, le taux de pauvreté était de 37 p. 100, soit presque le double du taux correspondant pour les familles. Les femmes et les hommes seuls de 65 ans et plus se trouvaient démunis dans une proportion de 45,4 et de 29,3 p. 100 respectivement; ils étaient beaucoup plus nombreux à vivre dans le besoin que les couples âgés, dont 8,6 p. 100 étaient pauvres.

La pauvreté était encore beaucoup plus fréquente chez les personnes seules de moins de 25 ans. En 1996, le taux de pauvreté était de 61 p. 100 parmi ce groupe.

Lorsqu'on considère les maigres ressources avec lesquelles les personnes pauvres devaient se débrouiller, le tableau est tout aussi sombre. En 1996, un total de 268 000 familles et de 423 000 personnes seules avaient un revenu équivalent à moins de la moitié du seuil de pauvreté.

En dépit de ces cruelles réalités, gagner la bataille contre la pauvreté n'est pas un objectif irréaliste. Statistique Canada estime qu'il en aurait coûté 17,8 milliards de dollars en 1996 pour sortir tous les démunis du cercle de la pauvreté. Voilà une somme énorme, mais pas exorbitante dans un pays où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont dépensé 386 milliards de

dollars en 1996 et où la valeur de tous les biens et services produits se chiffrait à 820 milliards de dollars.

De meilleures perspectives d'emploi, de meilleurs programmes de soutien du revenu et de meilleurs régimes de pension sont autant de choses qui aideraient à rétrécir l'écart de pauvreté.

Le Profil de la pauvreté, 1996 étant une analyse des faits sur la pauvreté, et non pas un plan pour l'élimination du phénomène, il ne contient pas de recommandations précises en ce sens. Au fil des ans, le Conseil national du bien-être social a publié beaucoup d'autres rapports où l'on propose toutes sortes de moyens de combattre la pauvreté, notamment : Un autre regard sur la réforme du bien-être social; Plans pour la réforme de la sécurité sociale; Comment combattre la pauvreté chez les enfants; La femme et la pauvreté, dix ans plus tard; Améliorer le Régime de pensions du Canada.

Les données sur la pauvreté recueillies par Statistique Canada offrent un tableau général de la pauvreté pour une seule année. Elles ne nous disent pas combien de personnes se trouvaient dans le besoin en 1996 ni combien de temps elles risquaient d'y demeurer. Il y a relativement peu de renseignements sûrs quant à la durée du cycle de pauvreté au Canada, mais, dans une étude faite par le Conseil économique du Canada en 1992, on estimait qu'un Canadien sur trois connaîtrait la pauvreté à un moment ou l'autre de sa vie active.² Les renseignements provenant d'une nouvelle étude de Statistique Canada, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, aideront peut-être à suivre l'évolution des revenus des gens.

Malgré ces limites, le Conseil national du bien-être social estime que le Profil de la pauvreté, 1996 pourra contribuer à expliquer des faits importants sur un phénomène qui suscite bien des débats et des discussions. Les mythes et les stéréotypes sur la pauvreté et les personnes pauvres sont profondément ancrés dans notre société. Nous espérons que le présent rapport aidera à dissiper ces conceptions erronées et à faire mieux comprendre les millions de Canadiennes et Canadiens qui n'ont pas la chance de profiter de la société de grande abondance où ils vivent.

I. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

Tous les ans, Statistique Canada réalise une enquête sur les ménages connue sous le nom d'Enquête sur les finances des consommateurs, afin de recueillir des données sur la répartition du revenu et sur la nature et l'ampleur de la pauvreté au Canada. L'enquête sur laquelle repose le présent rapport a été menée en avril 1997, sur un échantillon de 34 086 ménages choisis dans toutes les régions du pays, sauf le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et à l'exclusion des personnes vivant dans des réserves indiennes ou dans des établissements tels que les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les foyers pour personnes âgées. L'enquête portait sur les revenus de l'année civile 1996.

Statistique Canada a publié les résultats dans Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1996. Statistique Canada a également fourni au Conseil national du bien-être social d'autres données inédites. Nous savons gré à son personnel de l'aide qu'il nous a apportée, et nous remercions tout particulièrement M. Kevin Bishop et Mme Edith Lamoureux de la Section des enquêtes sur le revenu et le logement. Nous tenons cependant à préciser que l'analyse et l'interprétation des données sont celles du Conseil, et non de Statistique Canada.

Les données sur la pauvreté sont obtenues par comparaison entre les résultats de l'enquête et les seuils de faible revenu de Statistique Canada. On désigne par «seuils de faible revenu» les niveaux de revenu brut à partir desquels les dépenses de nourriture, logement et vêtements représentent une part disproportionnée des dépenses des ménages. Au fil des ans, Statistique Canada a décidé, assez arbitrairement, qu'il était raisonnable de fixer à 20 p. 100 cette part supplémentaire. Les données relatives aux habitudes de dépenses recueillies en 1986 indiquant que la famille moyenne canadienne dépensait 36,2 p. 100 de son revenu brut en nourriture, logement et vêtements, il en a déduit que les Canadiennes et Canadiens ayant un faible revenu consacraient 56,2 p. 100 ou plus du leur aux dépenses de première nécessité.

Les seuils de faible revenu varient selon la taille de l'unité familiale et la population de la région de résidence. Pour ce qui est de la première variable, il existe sept catégories, soit d'une personne à sept et plus. Quant à la deuxième, on dénombre cinq catégories qui vont de la collectivité en zone rurale à la grande ville de 500 000 habitants et plus. On arrive donc à 35 seuils de faible

revenu, que Statistique Canada met à jour annuellement en se fondant sur l'indice des prix à la consommation.

Les seuils de faible revenu utilisés dans le présent rapport pour l'année 1996 sont dits «seuils de faible revenu ayant pour base 1986» pour des raisons techniques, car c'est en 1986 que l'on a enquêté sur les dépenses de nourriture, de logement et de vêtements. Les 35 seuils de faible revenu pour 1996 sont présentés au tableau 1, ci-dessous. Des seuils de faible revenu comparables pour 1997 et les estimations du Conseil national du bien-être social pour ces mêmes seuils en 1998 figurent à l'annexe A.

TABLEAU 1					
SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA					
(BASE DE 1986) POUR 1996					
Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 061	14 107	13 781	12 563	10 933
2	21 769	19 123	18 680	17 027	14 823
3	27 672	24 307	23 744	21 644	18 839
4	31 862	27 982	27 338	24 922	21 690
5	34 811	30 574	29 868	27 228	23 699
6	37 787	33 185	32 420	29 554	25 724
7 et plus	40 640	35 696	34 872	31 789	27 668

Au fil des ans, Statistique Canada a publié plusieurs autres séries de seuils de faible revenu, et Statistique Canada a choisi d'utiliser les seuils de faible revenu calculés sur la base de 1992 comme mesure de calcul dans Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1992.

Nous attirons l'attention des lecteurs sur le fait que, les statistiques de la pauvreté données dans le présent rapport se fondant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1986», elles sont légèrement différentes de celles reposant sur les «seuils de faible revenu ayant pour base 1992».³

Pour l'instant, le Conseil national du bien-être social a l'intention de continuer à utiliser les seuils de pauvreté ayant pour base 1986. Il les a utilisés dans d'autres rapports récents, et un changement d'année de référence pourrait être déroutant pour les lecteurs.

Comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales, le Conseil considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes de «pauvre» et de «faible revenu». D'après Statistique Canada, qui évite soigneusement les allusions à la pauvreté, les seuils de faible revenu n'ayant aucune validation officielle, on ne devrait pas les assimiler à des seuils de pauvreté.

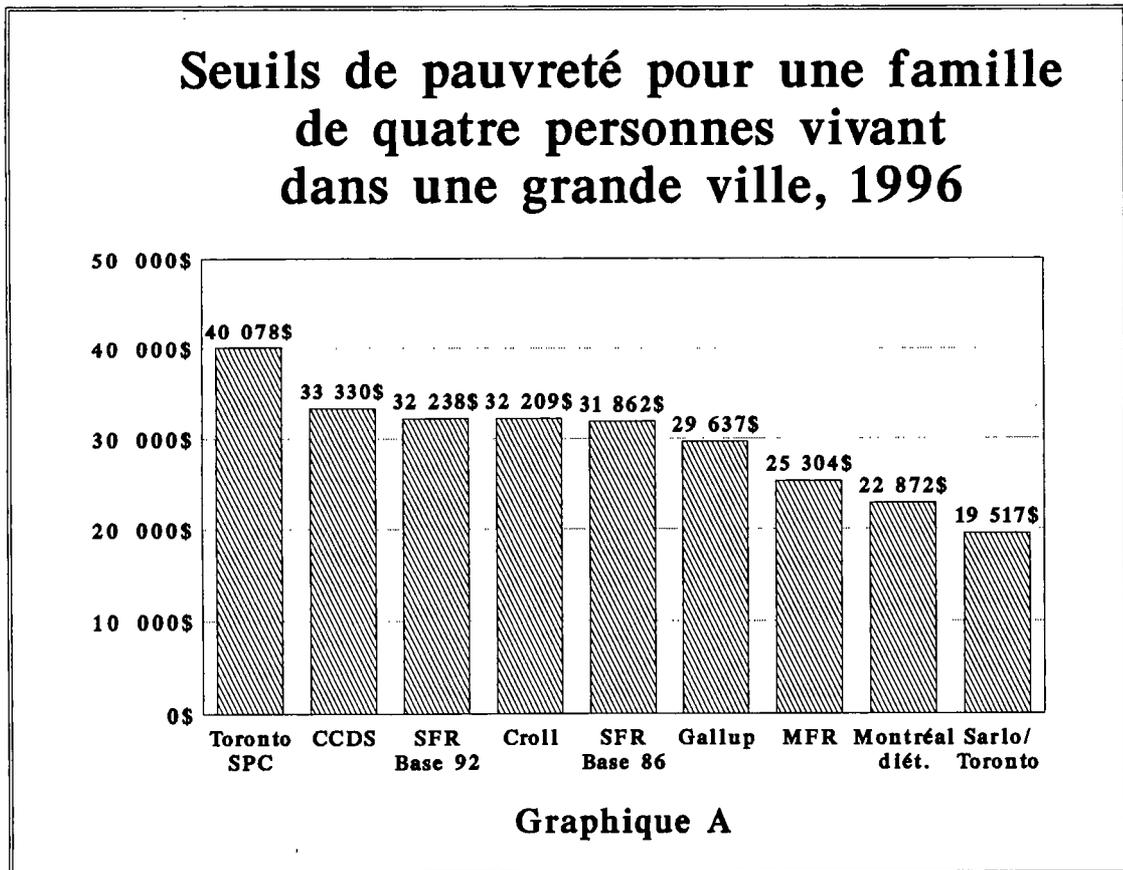
Indépendamment de la terminologie, les seuils de faible revenu sont des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Ils ne constituent pas les seules mesures de la pauvreté utilisées au Canada, mais ce sont les plus largement reconnus, et ils sont, grosso modo, comparables à la plupart des autres mesures.

Le graphique A montre les seuils de faible revenu (SFR) ayant pour base 1986 et 1992; ils ont été établis par Statistique Canada, de même que sept autres seuils de pauvreté qui figurent parfois dans des rapports publiés.⁴ La plupart des seuils se classent dans un spectre intermédiaire allant de 29 637 \$ à 33 330 \$ pour une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville en 1996. Un seuil est beaucoup plus élevé que les autres et trois sont beaucoup plus bas.

«Toronto SPC», qui identifie la première barre du graphique A, fait référence aux guides budgétaires publiés par le Metropolitan Toronto Social Planning Council, documents mis à jour selon les données de 1996. «CCDS» fait référence aux lignes directrices sur les revenus, publiées par le Conseil canadien de développement social, fondées sur la moitié du revenu familial moyen. Ce seuil ne varie pas d'une région du pays à une autre. La barre intitulée «Croll» découle d'un calcul effectué en suivant la méthodologie proposée pour la première fois en 1971 par un comité spécial du Sénat sur la pauvreté présidé par le sénateur David Croll. La barre «Gallup» est une mise à jour des réponses à un sondage d'opinion publique où l'on demandait : «Quel revenu minimal

hebdomadaire faut-il pour une famille de quatre personnes constituée de deux adultes et de deux enfants?»

«MFR» signifie «mesure de faible revenu». Cette mesure établie par Statistique Canada est une mesure de rechange basée sur une demie de la médiane du revenu de l'unité familiale et qui ne tient pas compte des variations géographiques. «Montréal diét.» fait référence au revenu nécessaire pour avoir un niveau minimum adéquat de vie et est calculé par le Dispensaire diététique de Montréal. Ce groupe a aussi élaboré des lignes directrices sur les besoins essentiels qui visent strictement l'aide à court terme et sont un peu plus basses. «Sarlo/Toronto» correspond au seuil de pauvreté pour Toronto, calculé en 1992 par le professeur Christopher A. Sarlo, et mis à jour pour 1996 par le Conseil national du bien-être social. Le professeur Sarlo a aussi établi des «seuils de confort social» qui sont deux fois plus élevés que ses seuils de pauvreté.



Les statistiques de la pauvreté sont souvent ventilées entre familles et personnes seules. L'enquête sur les finances des consommateurs définit la famille comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance (y compris les unions consensuelles) ou par adoption. La plupart des données présentées dans ce rapport visent l'ensemble des familles, sans s'attacher au nombre de personnes qui constituent l'unité familiale. Une personne seule est «une personne qui vit seule ou dans un ménage sans avoir de lien de parenté avec d'autres membres du ménage».

Les familles pauvres ou à faible revenu vivent au-dessous du seuil de pauvreté, alors que les familles «non pauvres» vivent au-dessus. Il en va de même pour les personnes seules.

Le taux de pauvreté représente le nombre de particuliers, de familles ou de personnes seules dans telle ou telle catégorie exprimé en pourcentage de l'ensemble des particuliers, des familles ou des personnes seules entrant dans la même catégorie. Par exemple, on estime qu'en 1996, il y avait 379 000 familles monoparentales pauvres comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans. Le nombre total de familles monoparentales comptant des enfants de moins de 18 ans et ayant à leur tête une femme de moins de 65 ans était estimé à 618 000. Donc, le taux de pauvreté pour 1996 est de 379 000 divisé par 618 000, soit 61,4 p. 100.

Les expressions «proportion de la pauvreté» et «risque de pauvreté» sont parfois employées à la place de «taux de pauvreté». Les trois expressions sont synonymes.

On entend par revenu l'argent gagné par tous les membres d'une famille âgés de 15 ans ou plus, soit les salaires et traitements bruts, le revenu net d'une activité indépendante, le revenu de placements, les paiements de transfert gouvernementaux (par exemple, la Prestation fiscale pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et les crédits d'impôt provinciaux), les pensions et les revenus divers (les bourses d'études et les pensions alimentaires, par exemple). Sont exclus les sommes gagnées ou perdues au jeu, les plus-values et moins-values, le produit de la vente de propriétés ou de biens personnels, les remboursements d'impôt sur le revenu, les emprunts contractés ou remboursés, les règlements forfaitaires versés par des assurances et les revenus en nature.

Dans certaines parties du présent rapport, il sera question de gains plutôt que de revenu, et l'on entendra par là les salaires et traitements bruts, ainsi que le revenu net d'une activité autonome.

Statistique Canada a révisé ses données sur le faible revenu pour la période de 1980 à 1993 dans la version de 1994 de Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu. Les révisions incluent la modification des estimations démographiques en fonction de la base de données du recensement de 1991, l'ajustement des estimations pour corriger l'insuffisance de la couverture, et la prise en compte, dans les enquêtes effectuées par Statistique Canada, des résidents non permanents qui sont physiquement présents au Canada.

Le Conseil national du bien-être social a décidé de continuer à utiliser les données qui ont été publiées les années précédentes. Les révisions ont peu d'incidence sur les taux de pauvreté, mais elles tendent à augmenter légèrement le nombre de pauvres.

En 1993, Statistique Canada lance l'Enquête sur les finances des consommateurs par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu à titre de source pour ses estimations annuelles du revenu dans l'avenir. L'Enquête sur les finances des consommateurs est un «instantané» qui permet aux lecteurs de comprendre la situation au moment de l'enquête. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu consulte approximativement le même nombre de personne en provenance des mêmes régions du Canada que l'Enquête sur les finances des consommateurs, mais elles comprennent de nombreuses distinctions entre les deux études qui permettront aux lecteurs de mieux comprendre la pauvreté.

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu interroge le même groupe de personnes d'une année à une autre afin de connaître les changements dans les revenus de ces personnes pendant une période donnée. Le but de cette nouvelle étude est d'obtenir des renseignements qui pourront répondre à nos questions: si ce sont les mêmes personnes qui sont pauvres année après année, ou si les personnes qui sont pauvres pendant une année réussissent à s'en sortir, et sont remplacés par d'autres. L'enquête utilise les mêmes seuils de faible revenu que L'Enquête sur les finances des consommateurs.

Les renseignements qui suivent ont été puisés du premier rapport de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu qui a été publié en 1997. L'enquête emploie les seuils de faible revenu ayant pour base 1992 et englobe des revenus nets, tandis que les rapports du Conseil national du bien-être social utilise les seuils de faible revenu ayant pour base 1986 et des revenus bruts. Ceci

occasionne donc des variations dans les taux que comporte les éditions de 1993 et de 1994 du présent rapport.

Les résultats de l'enquête démontre qu'entre 1993 et 1994, plus d'un million de Canadiennes et Canadiens - environ huit pour cent de la population - ont sombré dans la pauvreté, tandis qu'un nombre approximatif d'autres personnes en sortaient. Un nombre un peu plus élevé de personnes - soit 8,5 p. 100 de la population - étaient pauvres pendant les deux années. Cette dynamique pourra peut être s'expliquer au fur et à mesure que d'autres renseignements pour les années ultérieures deviendront disponibles.

II. LA PAUVRETÉ - TENDANCES RÉCENTES

La pauvreté a atteint des sommets troublants en 1996. Cinq ans après la dernière récession, l'économie canadienne poursuivait sa croissance modérée et il aurait été normal que les démunis puissent profiter des effets de cette prospérité. Or les rangs des démunis ont continué de grossir.

Les statistiques sur la pauvreté en 1996 sont bouleversantes. Le taux de pauvreté pour l'ensemble de la population est passé à 17,6 p. 100, ce qui signifie que 5 190 000 personnes vivaient dans le besoin. La pauvreté chez les enfants a fait un bond, pour atteindre 20,9 p. 100, soit 1 481 000 enfants. Elle a augmenté même dans le cas des personnes âgées : elle est passée à 18,9 p. 100 en 1996, après avoir atteint son niveau le plus bas - 16,9 p. 100 - en 1995.

Ce chapitre décrit les grandes tendances nationales dans la pauvreté d'après les observations faites de 1980 à 1996 suivant deux types de mesures : l'une de ces mesures vise les Canadiennes et Canadiens individuellement; l'autre mesure les classent en deux groupes, soit en tant que membres de familles ou en tant que personnes vivant seules, en dehors d'une famille.

Tendances de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens, individuellement

L'une des catégories de données publiées par Statistique Canada indique le nombre de pauvres et les tendances de la pauvreté au niveau personnel (tableau 2). En 1980, on dénombrait un peu plus de 3,6 millions de personnes vivant dans la pauvreté, et le taux de pauvreté était de 15,3 p. 100. Le nombre de pauvres ainsi que le taux de pauvreté ont augmenté après la récession de 1981-1982. Ils ont accusé un léger recul jusqu'en 1989 et ils ont amorcé une nouvelle ascension avec la récession de 1990-1991. Au lieu de s'améliorer à la fin de la récession, ils ont plutôt continué sur leur lancée.

En 1996, le nombre de pauvres se situait à près de 5,2 millions de personnes, et le taux de pauvreté à 17,6 p. 100. Ces deux chiffres étaient tous deux bien supérieurs à ceux des années précédant immédiatement la dernière récession. Pour dire les choses comme elles sont, les effets de

la modeste croissance économique des dernières années ne sont tout simplement pas parvenus jusqu'au rang des pauvres.

TABLEAU 2		
TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ, ENSEMBLE DES PARTICULIERS		
	Nombre de personnes vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	3 624 000	15,3 %
1981	3 643 000	15,3 %
1982	3 951 000	16,4 %
1983	4 406 000	18,2 %
1984	4 397 000	18,1 %
1985	4 170 000	17,0 %
1986	3 976 000	16,0 %
1987	3 912 000	15,6 %
1988	3 744 000	14,8 %
1989	3 487 000	13,6 %
1990	3 821 000	14,6 %
1991	4 227 000	16,0 %
1992	4 320 000	16,1 %
1993	4 775 000	17,4 %
1994	4 795 000	16,6 %
1995	5 070 000	17,4 %
1996	5 190 000	17,6 %

Des tendances semblables ressortaient des statistiques sur la pauvreté chez les enfants présentées au tableau 3. Les taux de pauvreté chez les enfants et le nombre d'enfants pauvres ont atteint un sommet en 1984 à la suite de la récession de 1980-1981 et ont décliné pendant le reste de la décennie. Après la récession de 1990-1991, la tendance a semblé fortement orientée à la hausse.

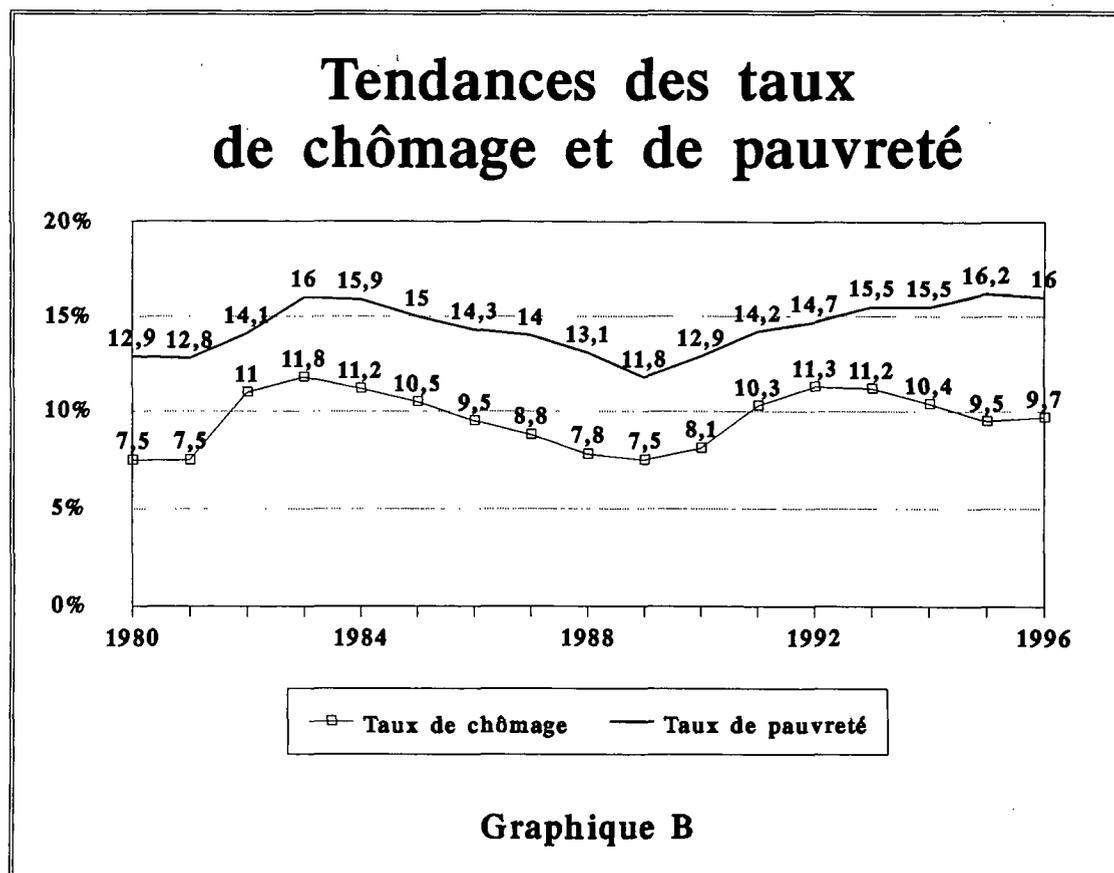
TABLEAU 3		
TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS		
	Nombre d'enfants de moins de 18 ans vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	984 000	14,9 %
1981	998 000	15,2 %
1982	1 155 000	17,8 %
1983	1 221 000	19,0 %
1984	1 253 000	19,6 %
1985	1 165 000	18,3 %
1986	1 086 000	17,0 %
1987	1 057 000	16,6 %
1988	987 000	15,4 %
1989	934 000	14,5 %
1990	1 105 000	16,9 %
1991	1 210 000	18,3 %
1992	1 218 000	18,2 %
1993	1 415 000	20,8 %
1994	1 334 000	19,1 %
1995	1 441 000	20,5 %
1996	1 481 000	20,9 %

En 1996, le nombre d'enfants pauvres avait atteint le point le plus élevé des 17 dernières années, soit presque 1,5 million; le taux de pauvreté chez les enfants était également le plus élevé en 17 ans à 20,9 p. 100.

D'autres données sur la pauvreté chez les enfants par type de famille et par province sont présentées plus loin dans ce rapport.

Les enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres et l'une des principales raisons de cette pauvreté est la pénurie de bons emplois. Il n'est donc pas étonnant de constater que les taux de pauvreté parmi les adultes de moins de 65 ans suivent le taux de chômage dans son évolution.

Le graphique B présente deux courbes, celle du taux de chômage annuel moyen chez les personnes âgées de 15 ans et plus et celle du taux de pauvreté dans la tranche des 18 à 65 ans, c'est-à-dire dans le groupe qu'il est le plus probable de retrouver dans la population active.



Dans ce groupe en 1996, le taux de chômage était de 9,7 p. 100 et le taux de pauvreté était de 16 p. 100. Depuis 1980, le taux de pauvreté parmi la population ayant entre 18 et 65 ans se situe normalement entre trois et cinq points de pourcentage au-dessus du taux de chômage.

Les taux de chômage élevés ne touchent généralement pas les personnes âgées parce que la plupart d'entre elles ne font pas partie de la population active. Les taux de pauvreté dans ce groupe en disent plus long sur les programmes de retraite publics et privés que sur la santé de l'économie.

Les pensions se sont considérablement améliorées depuis une trentaine d'années et cela transparaît dans les taux de pauvreté et dans le nombre de pauvres parmi les personnes âgées, qui ne cessent de baisser, à un rythme plus ou moins régulier, depuis la première publication de statistiques sur la pauvreté au Canada, en 1969.

Le tableau 4, fait état de cette baisse à long terme du taux de pauvreté. On a assisté à l'occasion à des augmentations de la pauvreté, pour une année par rapport à une autre, mais la tendance générale a été à la baisse. Le nombre de personnes âgées pauvres est passé de 731 000 en 1980 à 655 000 en 1996, et le taux de pauvreté a décliné pour passer de 33,6 p. 100 en 1980 à 16,9 p. 100 en 1995, ce qui constitue un record à la baisse. En 1996, le taux augmentait légèrement pour en arriver à 18,9 p. 100.

TABLEAU 4
TENDANCES DES TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

	Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans la pauvreté	Taux de pauvreté
1980	731 000	33,6 %
1981	733 000	33,0 %
1982	648 000	28,5 %
1983	719 000	30,9 %
1984	669 000	27,9 %
1985	669 000	27,0 %
1986	637 000	24,9 %
1987	627 000	23,8 %
1988	634 000	23,4 %
1989	599 000	21,4 %
1990	554 000	19,3 %
1991	590 000	20,0 %
1992	564 000	18,6 %
1993	636 000	20,5 %
1994	567 000	17,2 %
1995	572 000	16,9 %
1996	655 000	18,9 %

Tendances de la pauvreté pour les familles et les personnes seules

Les statistiques de la pauvreté chez les Canadiennes et Canadiens individuellement donnent un bon aperçu de la pauvreté, mais il est parfois plus révélateur d'examiner la situation de la population par catégories - familles et personnes seules - comme au tableau 5.

Pendant la période de 1980 à 1996, on remarque que les taux de pauvreté pour les personnes seules sont, grosso modo, trois fois plus élevés que ceux correspondant aux familles. En 1996, le taux de pauvreté associé aux personnes seules était cependant de 37 p. 100 tandis que celui correspondant aux familles se situait à 14,8 p. 100, ce qui représentait un ratio approximatif de 2½ à 1.

L'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté relatifs aux familles sont toujours nettement inférieurs à ceux se rapportant aux personnes seules, c'est que, souvent, dans les familles, un deuxième membre fait partie de la population active. Le pourcentage de couples mariés plus jeunes dont les deux conjoints travaillent a considérablement augmenté au cours des trente dernières années, et les couples à deux revenus sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui que ceux à un seul revenu. Nombre de familles plus âgées sont en fait des couples dont les deux époux ont travaillé en dehors du foyer et touchent tous deux une pension de retraite, en plus de la pension de Sécurité de la vieillesse versée par le gouvernement fédéral.

On peut se faire une meilleure idée encore de la pauvreté en ventilant les familles et les personnes seules en grandes sous-catégories - que nous appelons «types de famille», faute de mieux.

Voici les quatre sous-catégories de familles : couples mariés dont le chef de famille est âgé de 65 ans et plus; couples mariés de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; couples mariés de moins de 65 ans, sans enfants de moins de 18 ans; et mères seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1996, ces sous-catégories représentaient à elles quatre 83 p. 100 des familles pauvres. Entraient dans les 17 p. 100 le restant des types de famille moins courants, comme les couples mariés vivant avec leurs enfants tous âgés de plus de 18 ans; les familles monoparentales constituées du père et de ses enfants; et l'unité familiale constituée de frères et soeurs vivant sous le même toit.

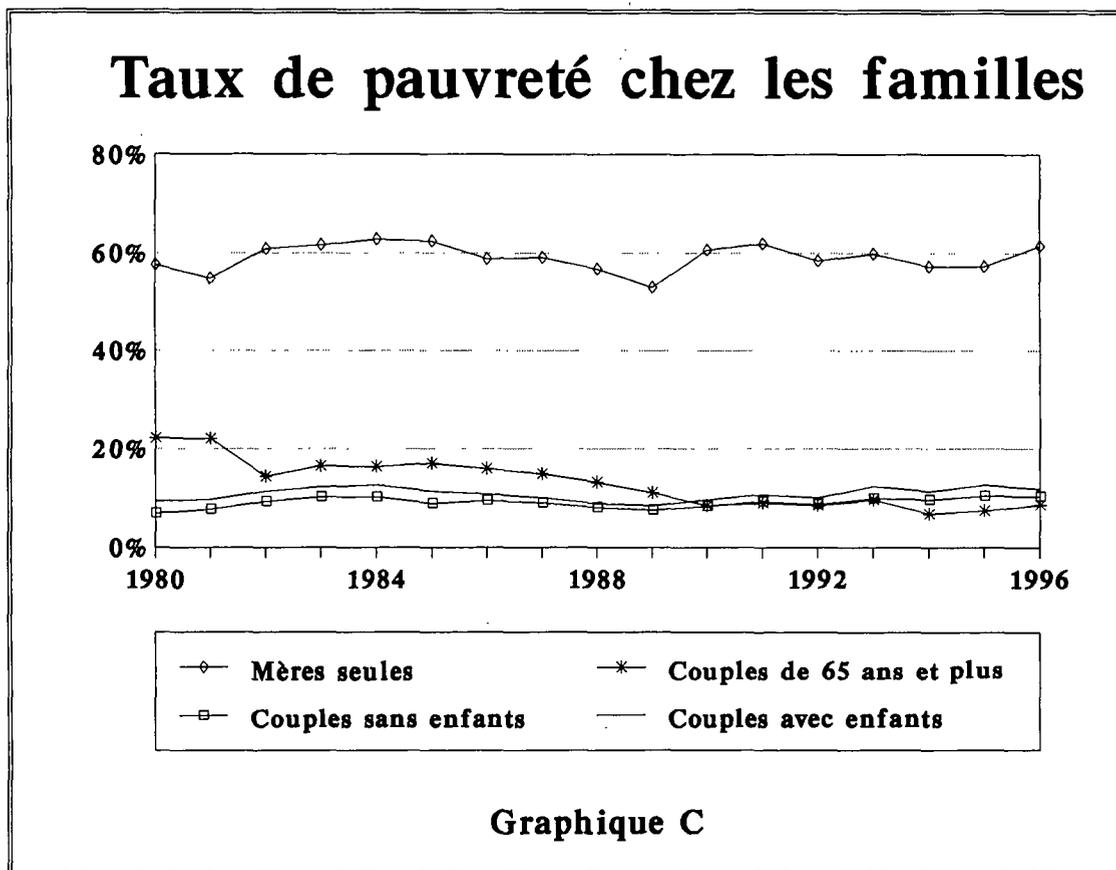
TABLEAU 5
TENDANCES DE LA PAUVRETÉ - FAMILLES ET PERSONNES SEULES

	Familles		Personnes seules	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres vivant seuls	Taux de pauvreté
1980	830 000	13,2 %	1 013 000	41,4 %
1981	832 000	13,0 %	1 010 000	40,3 %
1982	905 000	14,0 %	1 034 000	40,2 %
1983	1 007 000	15,3 %	1 183 000	44,9 %
1984	1 032 000	15,6 %	1 118 000	41,3 %
1985	963 000	14,3 %	1 136 000	40,8 %
1986	924 000	13,6 %	1 112 000	38,3 %
1987	895 000	13,1 %	1 137 000	37,5 %
1988	851 000	12,2 %	1 172 000	37,7 %
1989	786 000	11,1 %	1 100 000	34,4 %
1990	874 000	12,1 %	1 123 000	34,1 %
1991	949 000	13,1 %	1 258 000	36,5 %
1992	991 000	13,3 %	1 247 000	36,2 %
1993	1 116 000	14,8 %	1 306 000	37,1 %
1994	1 108 000	13,7 %	1 421 000	37,0 %
1995	1 187 000	14,4 %	1 399 000	36,1 %
1996	1 230 000	14,8 %	1 457 000	37,0 %

Voici les quatre sous-catégories de personnes seules : les hommes seuls de moins de 65 ans; les hommes seuls âgés de 65 ans et plus; les femmes seules de moins de 65 ans; et les femmes seules

âgées de 65 ans et plus. Toutes les personnes seules appartiennent à l'une ou l'autre de ces catégories.

L'importance d'un deuxième revenu ou d'une deuxième pension devient évidente lorsque l'on examine les statistiques de la pauvreté des quatre sous-catégories familiales présentées au graphique C. Indépendamment de l'âge des conjoints ou qu'il reste ou pas des enfants dans le foyer, les taux de pauvreté sont tous faibles pour les couples mariés. Dans le cas des familles monoparentales ayant une femme à leur tête, ils sont incroyablement élevés.



Comme le montre le tableau 6 avec plus de détails, le taux le plus élevé pour les mères seules a été atteint en 1984 (62,8 p. 100), et le taux le plus faible en 1989 (52,9 p. 100). Comparativement, pour les pères seuls, le taux le plus élevé a été atteint en 1993 (34 p. 100) et le taux le plus faible en 1987 (18 p. 100). Par ailleurs, en ce qui concerne les couples dont le chef de famille est âgé de 65

ans et plus, le taux de pauvreté a chuté considérablement et est passé de 22,2 p. 100 en 1980 au niveau sans précédent de 6,8 p. 100 en 1994. Le taux de 1996 était de 8,6 p. 100.

TABLEAU 6
TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES, 1980-1996

	Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	Couples de 65 ans et plus	Couples de moins de 65 ans sans enfants	Couples de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans
1980	57,7 %	22,2 %	6,9 %	9,4 %
1981	54,8 %	22,1 %	7,7 %	9,7 %
1982	60,9 %	14,4 %	9,2 %	11,3 %
1983	61,7 %	16,4 %	10,2 %	12,3 %
1984	62,8 %	16,3 %	10,2 %	12,6 %
1985	62,5 %	16,9 %	8,9 %	11,3 %
1986	58,8 %	15,9 %	9,5 %	10,8 %
1987	59,0 %	14,9 %	9,0 %	10,1 %
1988	56,7 %	13,2 %	8,1 %	8,9 %
1989	52,9 %	11,1 %	7,6 %	8,5 %
1990	60,6 %	8,5 %	8,3 %	9,6 %
1991	61,9 %	9,0 %	9,3 %	10,7 %
1992	58,4 %	8,5 %	8,8 %	10,1 %
1993	59,8 %	9,7 %	9,9 %	12,4 %
1994	57,3 %	6,8 %	9,7 %	11,3 %
1995	57,2 %	7,5 %	10,4 %	12,6 %
1996	61,4 %	8,6 %	10,3 %	11,9 %

Pour ce qui est des couples dont le chef de famille est âgé de moins de 65 ans, ils ont connu, sur le plan des taux de pauvreté, des hauts et des bas correspondant aux fluctuations de l'économie jusqu'au début des années 1990. Depuis, la tendance s'est maintenue à la hausse. Pendant toute la période allant de 1980 à 1996 inclusivement, le taux de pauvreté chez les couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans est constamment demeuré supérieur à celui des couples sans enfants.

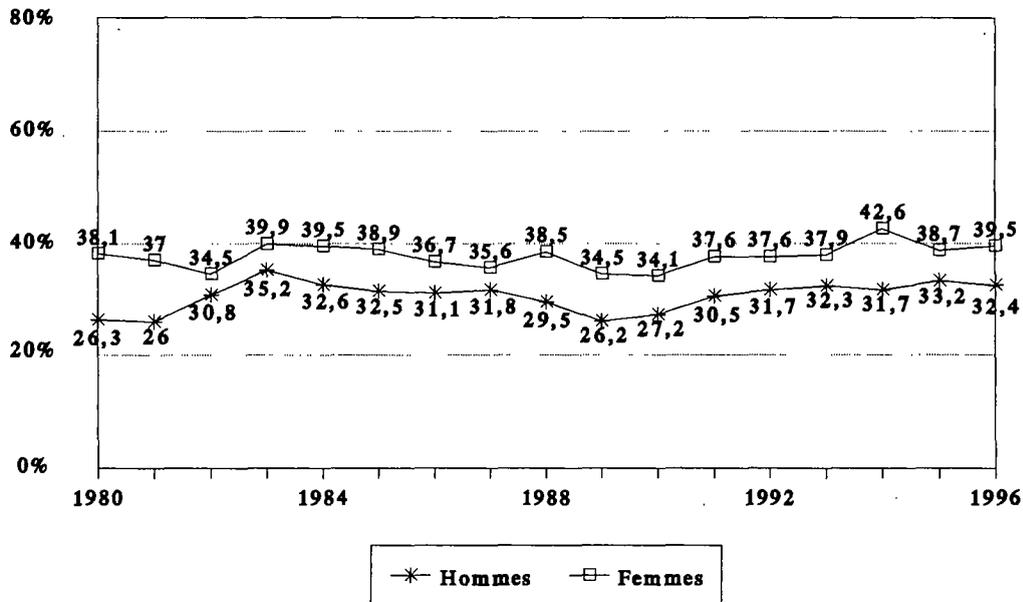
Dans le cas des personnes seules, les taux de pauvreté ont beaucoup varié au fil des ans entre les quatre sous-catégories, selon l'âge et le sexe. Dans toutes, ils sont sensiblement supérieurs à ceux des couples mariés, même s'ils restent très éloignés de ceux des familles monoparentales dirigées par la mère.

Les taux de pauvreté chez les personnes seules des deux sexes âgées de moins de 65 ans et chez celles âgées de plus de 65 ans figurent au graphique D. En ce qui concerne le premier groupe, ils ont tendance à suivre l'évolution du chômage, tandis que dans le cas du deuxième groupe, ils ont baissé plus ou moins régulièrement. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté étaient sensiblement plus élevés pour les femmes que pour les hommes.

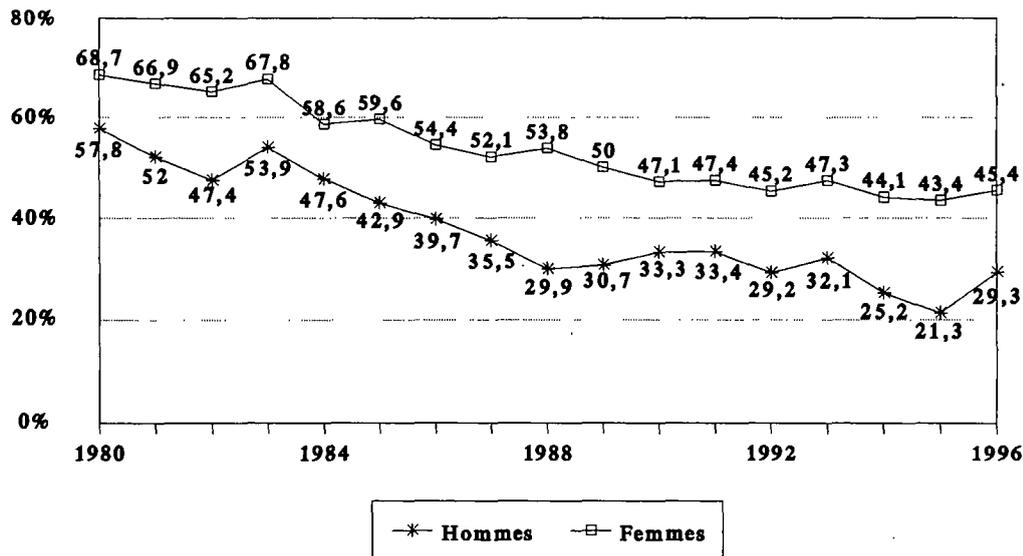
Chez les femmes seules de moins de 65 ans, le taux de pauvreté était de 38,1 p. 100 en 1980 et de 39,5 p. 100 en 1996. Pour les hommes, ces chiffres étaient de 26,3 p. 100 en 1980 et 32,4 p. 100 en 1996. C'est en 1980 que l'on a enregistré l'écart le plus important entre les hommes et les femmes, soit 11,8 points, et en 1982 que l'on a relevé le plus faible, soit 3,7 points.

Dans le cas des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules, le taux de pauvreté parmi les femmes est tombé de 68,7 p. 100 en 1980 au chiffre record de 43,4 p. 100 en 1995. En 1996, le taux a augmenté légèrement pour en arriver à 45,4 p. 100. Du côté des hommes, il a baissé de 57,8 p. 100 en 1980 au chiffre record de 21,3 p. 100 en 1995. En 1996, le taux augmentait à 29,3 p. 100. L'écart entre les hommes et les femmes a été le plus faible en 1980 avec 10,9 points, et le plus important en 1988, avec 23,9 points.

Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de moins de 65 ans



Taux de pauvreté chez les personnes seules âgées de 65 ans et plus



Graphique D

III. LA SITUATION SELON LES PROVINCES

Où que l'on se trouve au Canada, les taux de chômage, la suffisance ou l'insuffisance des régimes de pension et le type de famille sont les principaux déterminants de la pauvreté, mais on constate des différences importantes d'une province à l'autre. Au tableau 7 sont présentées les statistiques provinciales de 1996 pour les catégories suivantes : familles, personnes seules et ensemble de la population.

TABLEAU 7						
PAUVRETÉ PAR PROVINCE, 1996						
	Familles		Personnes seules		Ensemble de la population	
	Nombre de familles pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes seules pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de personnes pauvres	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	27 000	16,6 %	17 000	40,7 %	96 000	17,2 %
Île-du-Prince-Édouard	4 000	10,6 %	6 000	31,4 %	17 000	12,6 %
Nouvelle-Écosse	45 000	16,4 %	38 000	33,7 %	168 000	18,1 %
Nouveau-Brunswick	30 000	13,8 %	30 000	37,1 %	119 000	15,8 %
Québec	367 000	17,6 %	512 000	45,0 %	1 546 000	21,2 %
Ontario	425 000	13,4 %	427 000	33,3 %	1 770 000	15,8 %
Manitoba	46 000	15,1 %	54 000	36,4 %	205 000	18,8 %
Saskatchewan	38 000	13,7 %	45 000	32,4 %	161 000	16,5 %
Alberta	98 000	13,1 %	117 000	31,2 %	436 000	15,8 %
Colombie-Britannique	150 000	14,3 %	212 000	34,9 %	673 000	17,6 %
Canada	1 230 000	14,8 %	1 457 000	37,0 %	5 190 000	17,6 %

Pour ce qui est des familles, les taux de pauvreté vont d'un minimum de 10,6 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard, à un maximum de 17,6 p. 100 au Québec. L'écart est encore plus grand côté personnes seules puisque l'on a de 31,2 p. 100 en Alberta, à 45 p. 100 au Québec. Les taux de pauvreté pour l'ensemble de la population allaient de 12,6 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard à 21,2 p. 100 au Québec.

Entre 1995 et 1996, les taux de pauvreté chez les familles étaient à la hausse dans toutes les provinces, sauf à Terre-Neuve où le taux a diminué à 16,6 p.100; au Nouveau-Brunswick, où le taux était de 13,8 p.100, et en Alberta, où le taux était de 13,1 p. 100.

En ce qui concerne les personnes seules, les taux de pauvreté ont peut changer entre 1995 et 1996. Au niveau national, le taux a augmenté un peu en passant de 36,1 à 37 p.100. Les taux sont plus haut dans six provinces et plus bas dans les autres quatre.

Pour l'ensemble de la population, les taux de pauvreté ont monté entre 1995 et 1996 dans toutes les provinces, sauf trois. Il s'agit de Terre-Neuve, où le taux est passé de 20,6 p. 100 à 17,2 p. 100, du Nouveau-Brunswick où il est passé de 17,2 à 15,8 p. 100, et de l'Alberta où il est passé de 17,4 p. 100 à 15,8 p. 100.

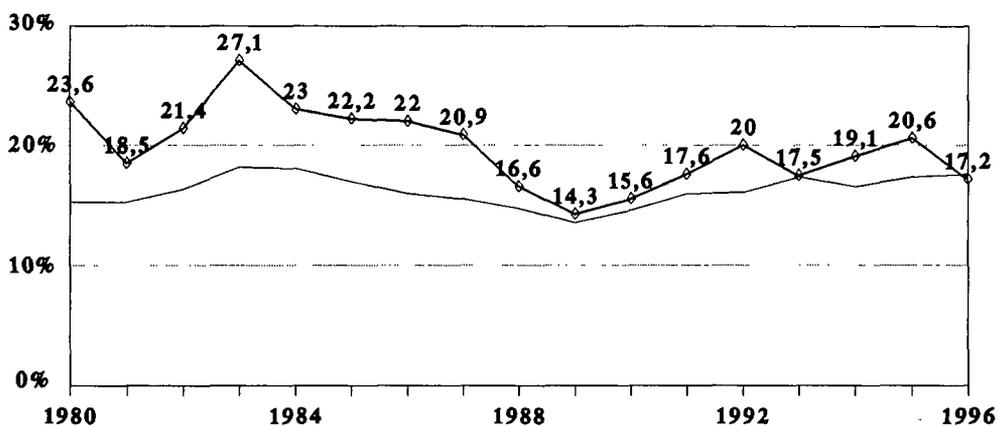
Les dix pages qui suivent illustrent au moyen de graphiques détaillés les tendances de la pauvreté dans les provinces. La moitié supérieure des graphiques décrit les taux de pauvreté par province pour l'ensemble de la population, de 1980 à 1996. La ligne ponctuée de losanges accompagnés de pourcentages montre les taux de pauvreté de la province. Pour des fins de comparaison, une deuxième ligne donne une indication des taux de pauvreté pour l'ensemble du Canada. Aucun pourcentage ne figure sur cette deuxième ligne afin d'éviter toute confusion lorsque les lignes se rapprochent.

La moitié inférieure expose les taux de pauvreté des familles et des personnes seules pour la période allant de 1980 à 1996. Les lignes qui ne comportent ni losanges ni pourcentages représentent les tendances nationales.

Ce sont les deux provinces les plus peuplées qui présentent les taux les plus constants pour les familles, les personnes seules et l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté de l'Ontario, qui sont parmi les plus faibles au Canada, sont restés nettement inférieurs à la moyenne nationale durant toute la période malgré une augmentation continue depuis 1994. Ceux du Québec sont parmi les plus élevés et ils restent nettement supérieurs à la moyenne. La constance était beaucoup moindre ailleurs.

Terre-Neuve

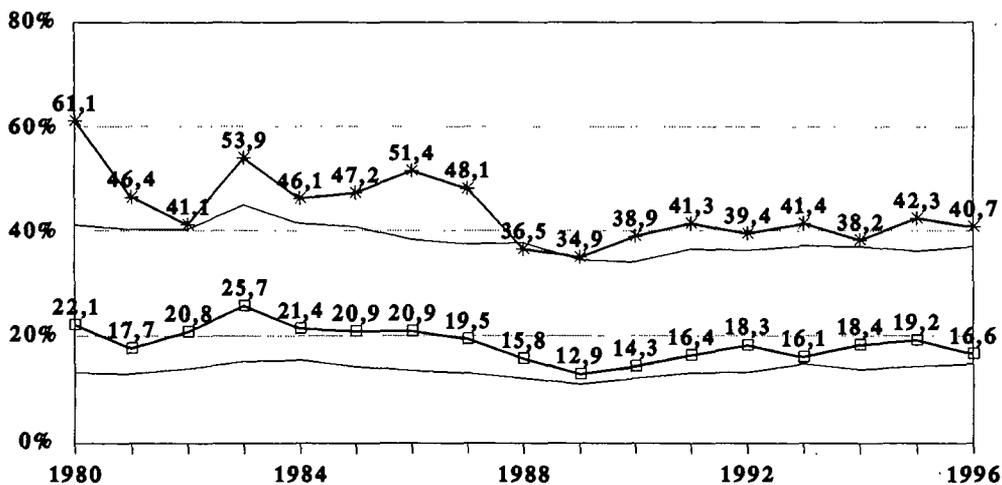
Tendances des taux - personnes



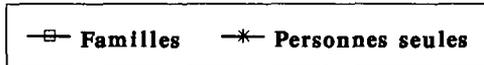
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Familles et personnes seules



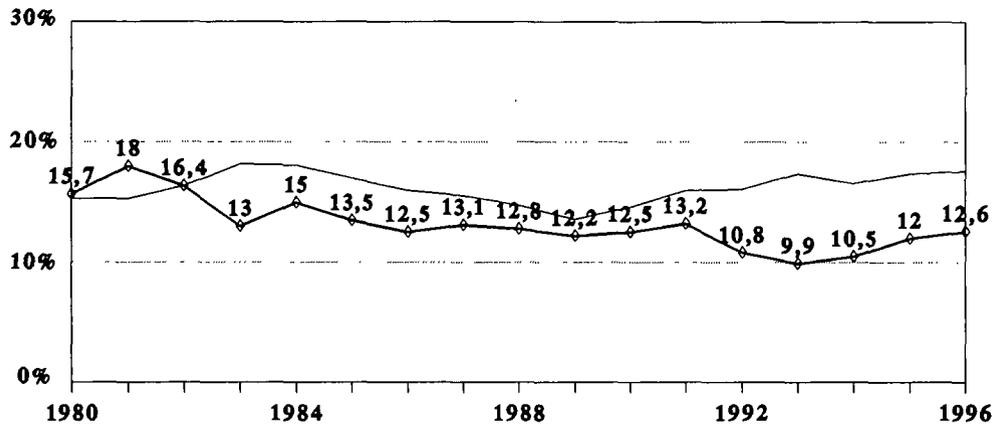
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Graphique E

Île-du-Prince-Édouard

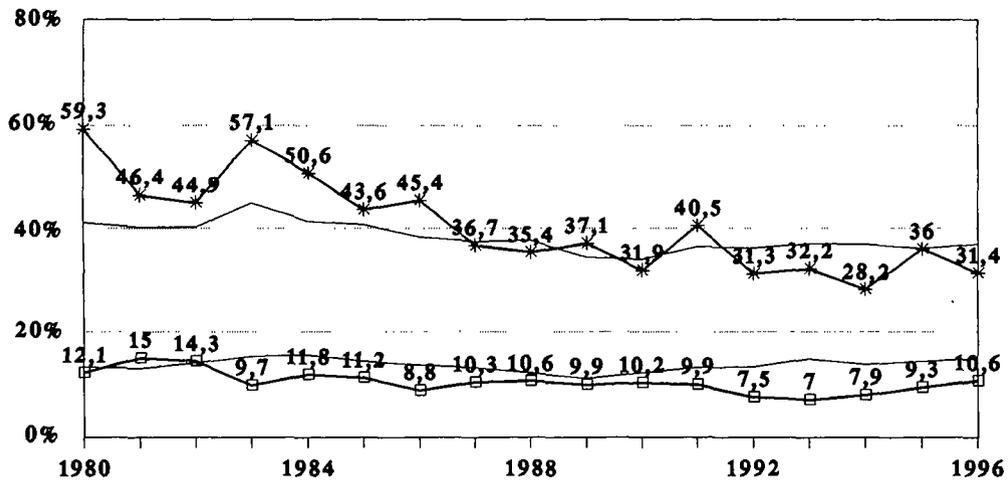
Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

◆ Île-du-Prince-Édouard — Canada

Familles et personnes seules



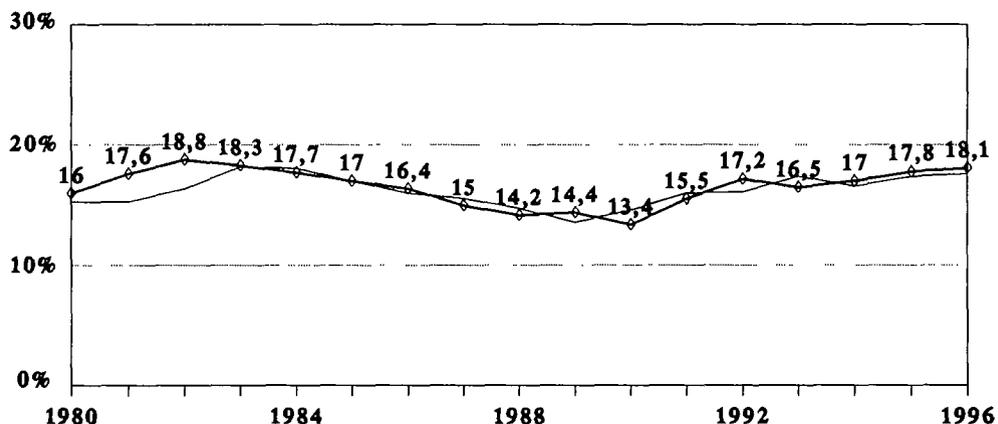
Pourcentage sous le seuil de pauvreté

□ Familles * Personnes seules

Graphique F

Nouvelle-Écosse

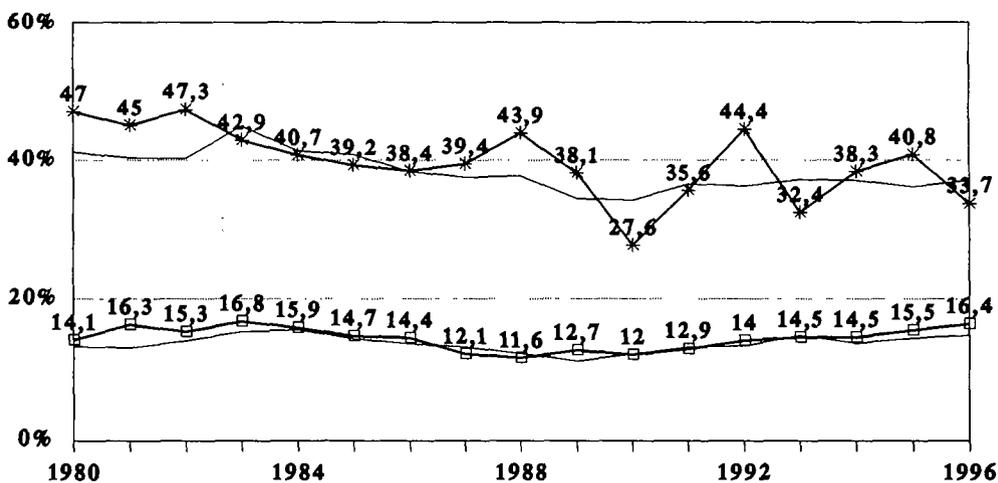
Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—◇— Nouvelle-Écosse — Canada

Familles et personnes seules



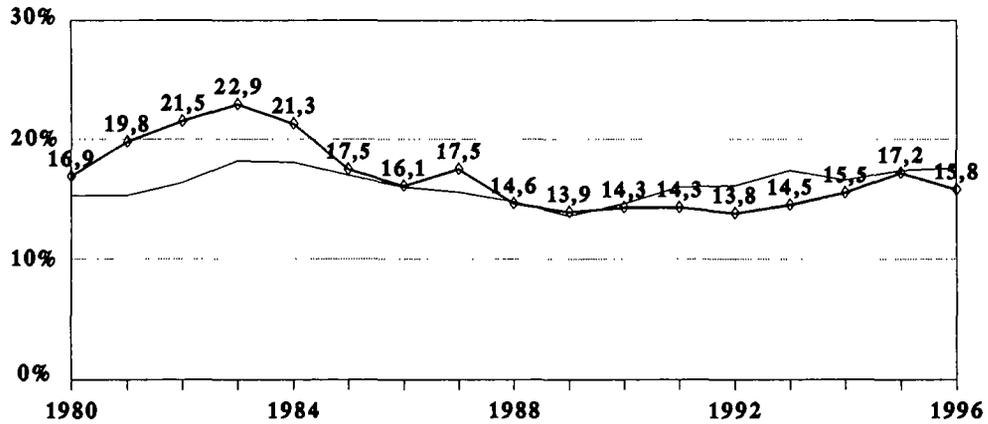
Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—□— Familles —*— Personnes seules

Graphique G

Nouveau-Brunswick

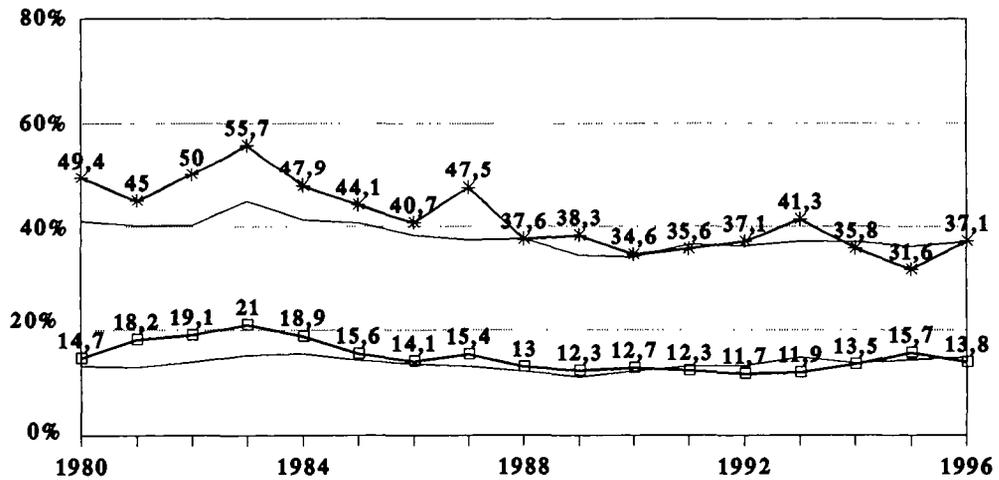
Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

◆ Nouveau-Brunswick — Canada

Familles et personnes seules



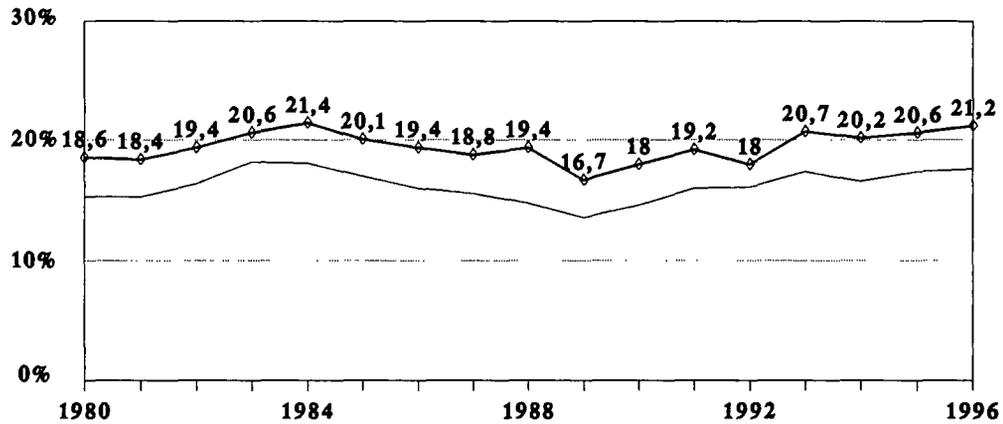
Pourcentage sous le seuil de pauvreté

□ Familles * Personnes seules

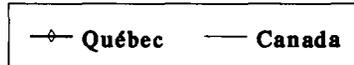
Graphique H

Québec

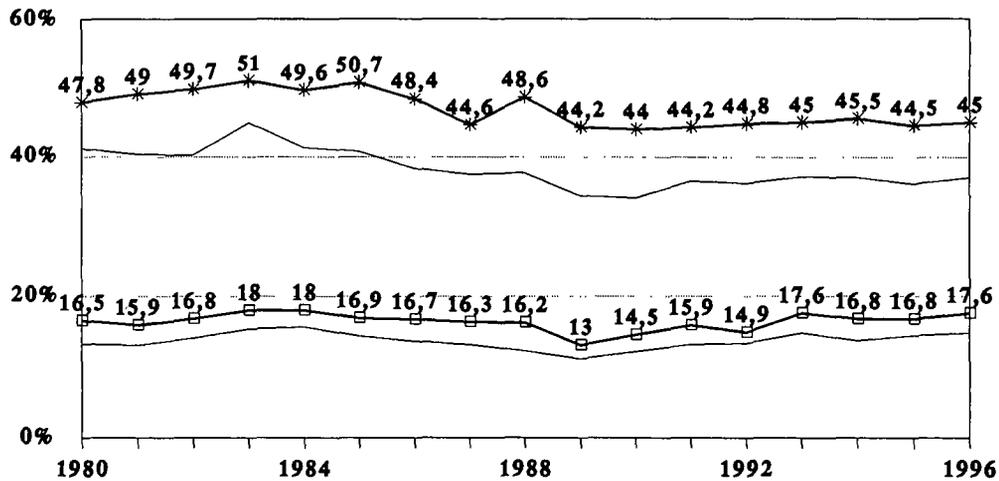
Tendances des taux - personnes



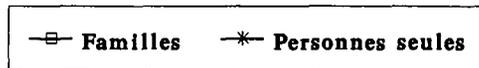
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Familles et personnes seules



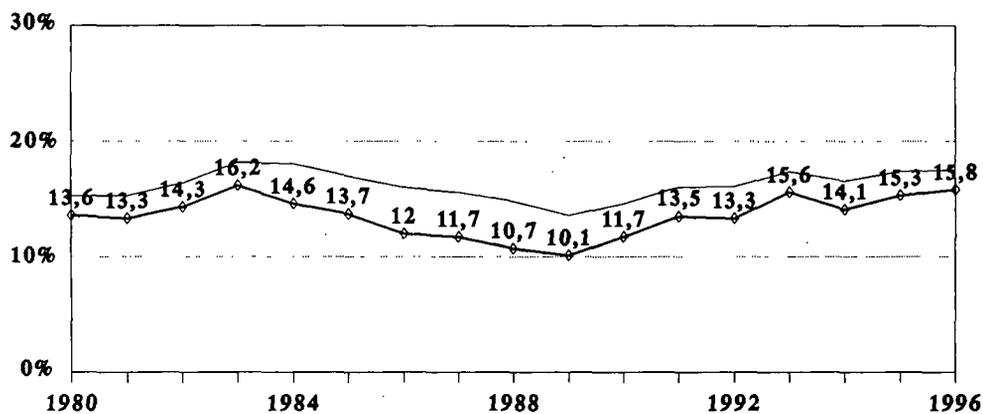
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



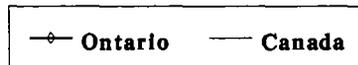
Graphique I

Ontario

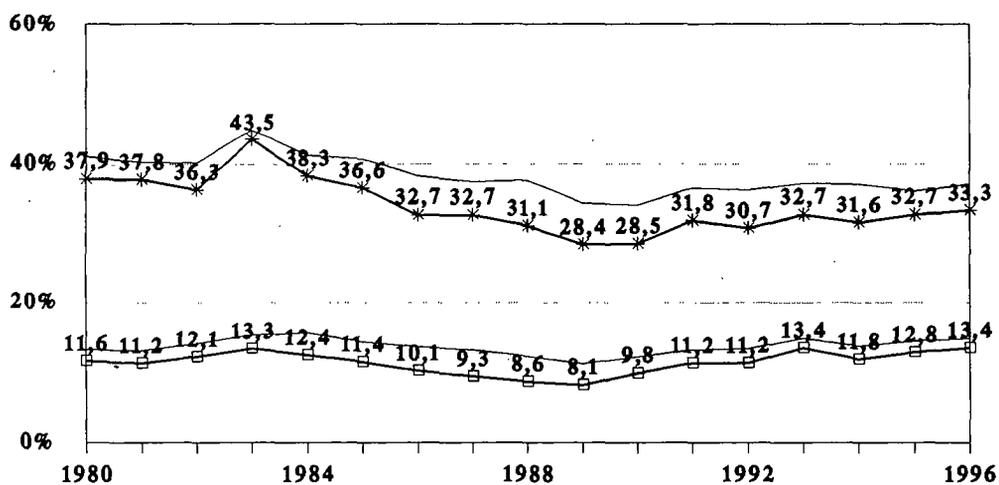
Tendances des taux - personnes



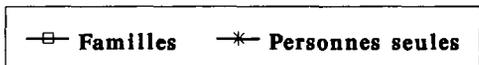
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Familles et personnes seules



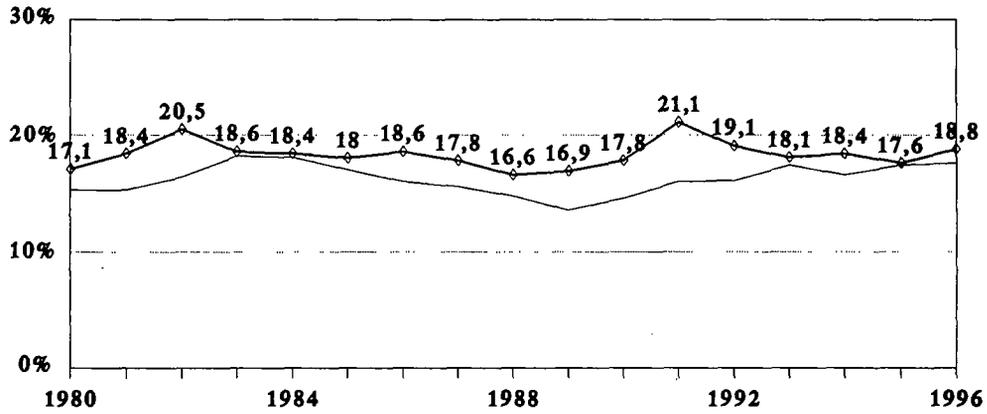
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Graphique J

Manitoba

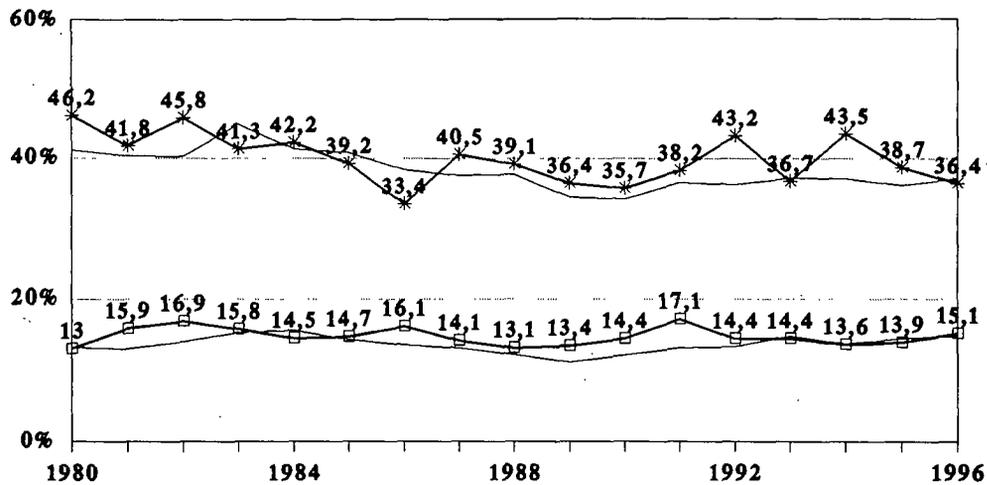
Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—◇— Manitoba — Canada

Familles et personnes seules



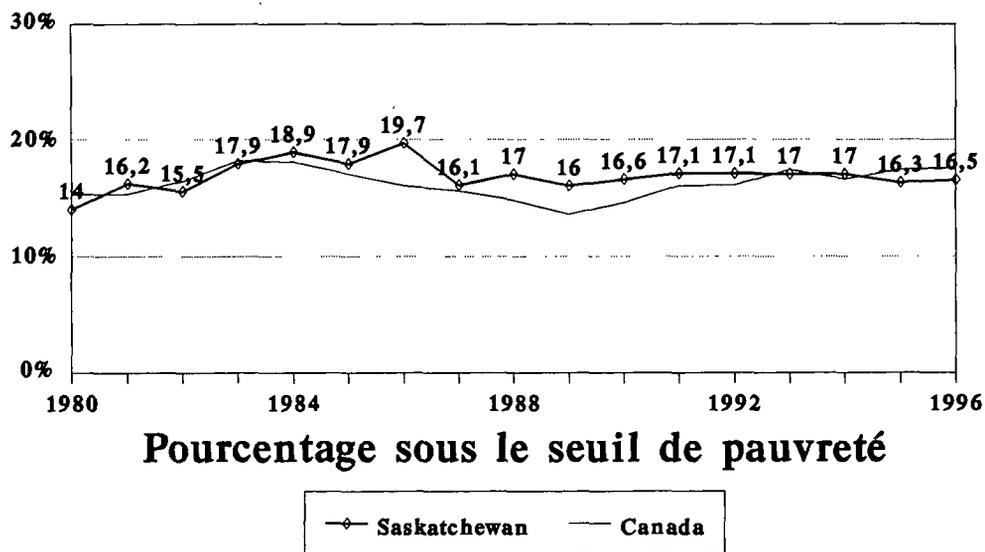
Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—□— Familles —*— Personnes seules

Graphique K

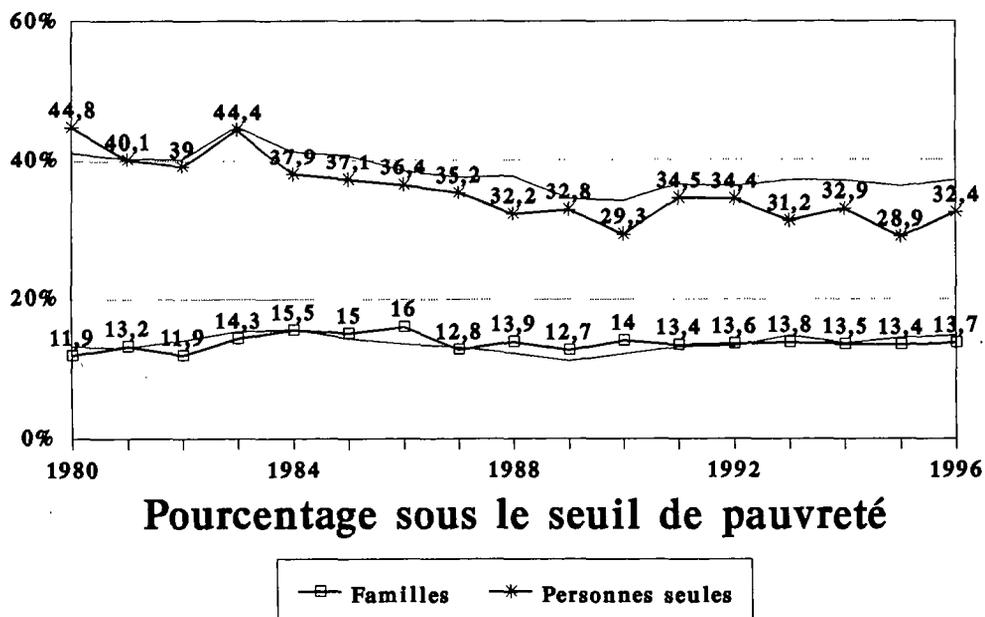
Saskatchewan

Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

Familles et personnes seules

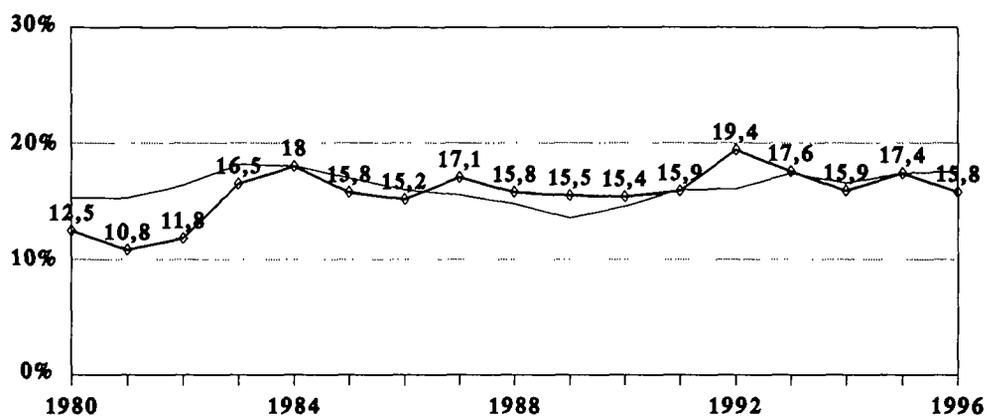


Pourcentage sous le seuil de pauvreté

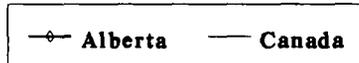
Graphique L

Alberta

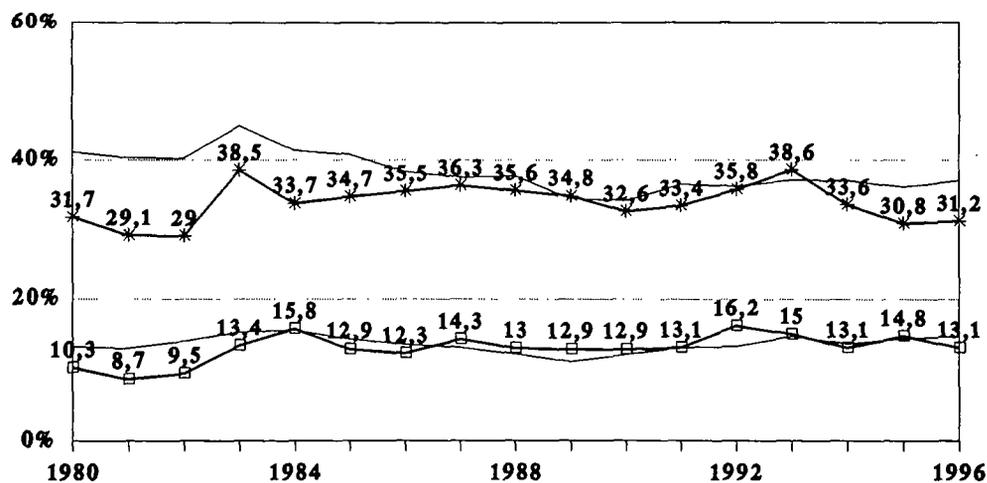
Tendances des taux - personnes



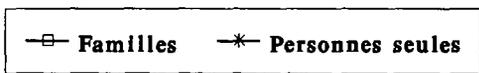
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Familles et personnes seules



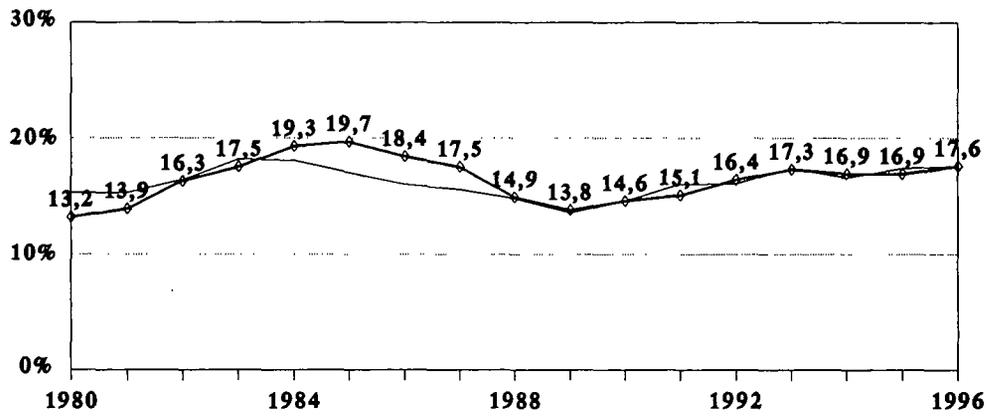
Pourcentage sous le seuil de pauvreté



Graphique M

Colombie-Britannique

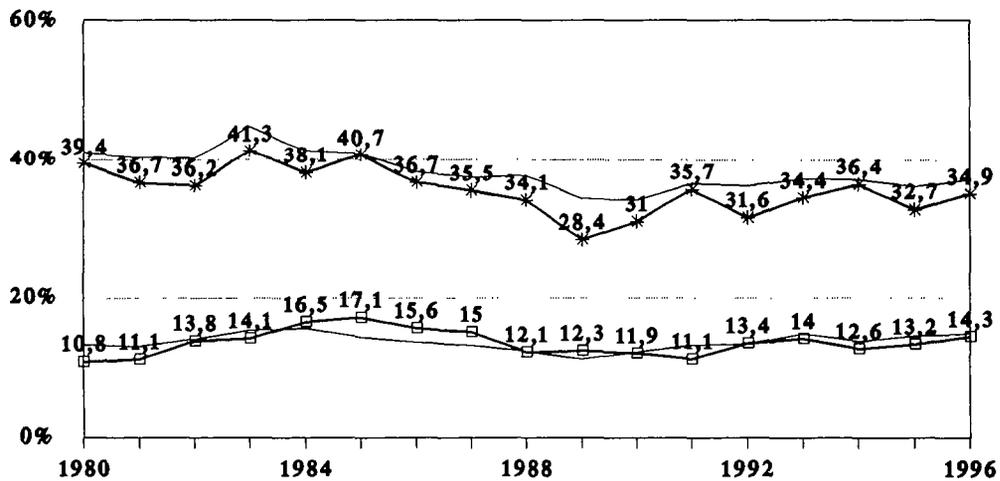
Tendances des taux - personnes



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—○— Colombie-Britannique — Canada

Familles et personnes seules



Pourcentage sous le seuil de pauvreté

—□— Familles —*— Personnes seules

Graphique N

IV. LA SITUATION EN 1996

Les taux de pauvreté varient selon le type de famille, l'âge, la situation relativement à l'emploi, le niveau de scolarité, le genre de logement et la population de la région de résidence. Parmi les familles avec enfants, les taux varient suivant le nombre et l'âge de ceux-ci. Chez les immigrants, on relève des différences importantes qui sont fonction du temps déjà passé au Canada.

Type de famille

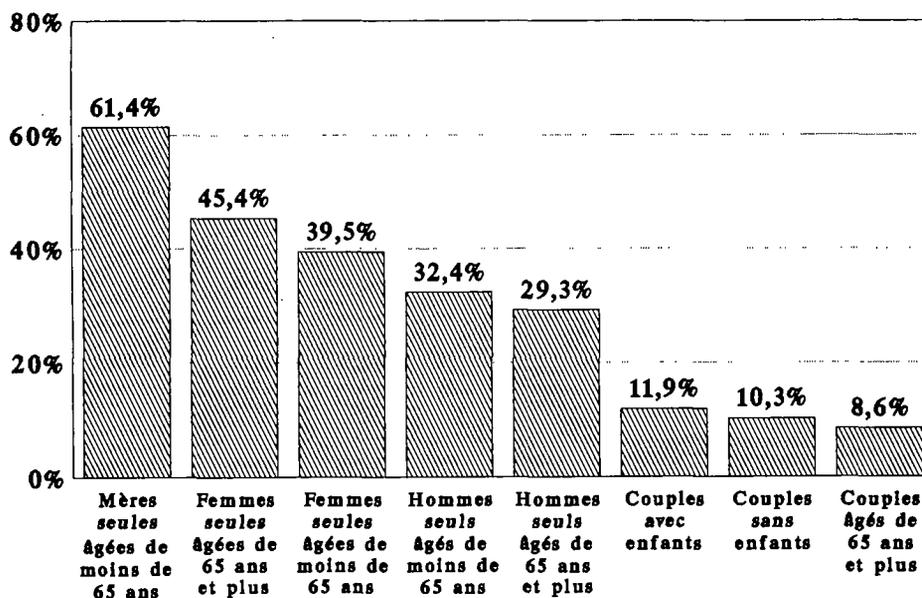
Le type de famille est le facteur le plus déterminant pour ce qui est du risque de pauvreté. Comme on l'a déjà expliqué, on entend par «type de famille» les huit sous-catégories de familles et de personnes seules définies par l'âge et le sexe, ainsi que la situation familiale.

La partie supérieure du graphique O présente les huit sous-catégories par taux de pauvreté, en ordre décroissant de gauche à droite. C'est dans le groupe des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans que le taux était le plus élevé. Viennent ensuite les quatre groupes de personnes seules, la pauvreté y touchant plus de femmes que d'hommes. Les taux de pauvreté pour les trois types de familles où il y a deux conjoints étaient relativement faibles.

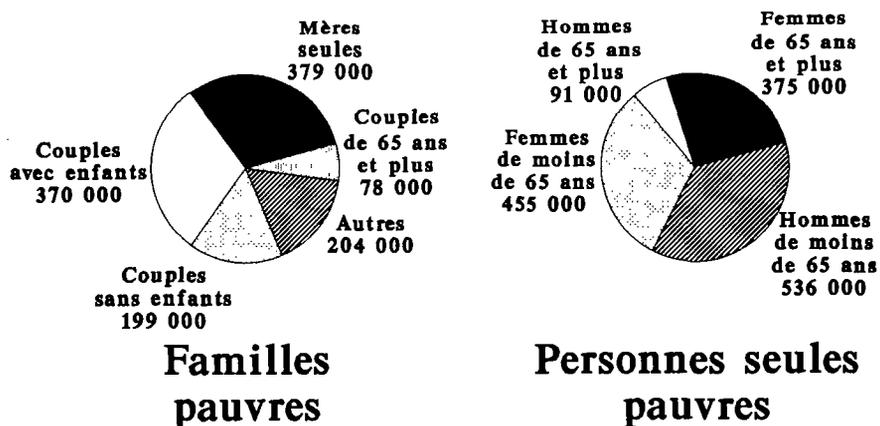
Les diagrammes à secteurs de la partie inférieure du même graphique indiquent le nombre de familles ou de personnes seules par type de famille en proportion de l'ensemble des familles ou des personnes seules vivant dans la pauvreté. En ce qui concerne les familles pauvres, les deux groupes les plus nombreux étaient celui des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et celui des familles monoparentales dirigées par une femme de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Chez les personnes seules, c'est la comparaison entre les hommes et les femmes âgés qui est la plus révélatrice. En effet, dans la tranche des 65 ans et plus, le nombre de femmes seules pauvres était plus que quatre fois supérieur au nombre d'hommes dans la même situation.

Taux de pauvreté selon le type de famille, 1996



Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1996



Graphique O

Autres différences par âge, sexe et type de famille

La moitié supérieure du graphique P donne les taux de pauvreté pour les hommes et pour les femmes par âge, indépendamment de leur situation familiale. Dans tous les cas, il y avait plus de femmes pauvres que d'hommes, et c'est dans les groupes les plus jeunes et les âgés que les différences entre les sexes étaient les plus prononcées.

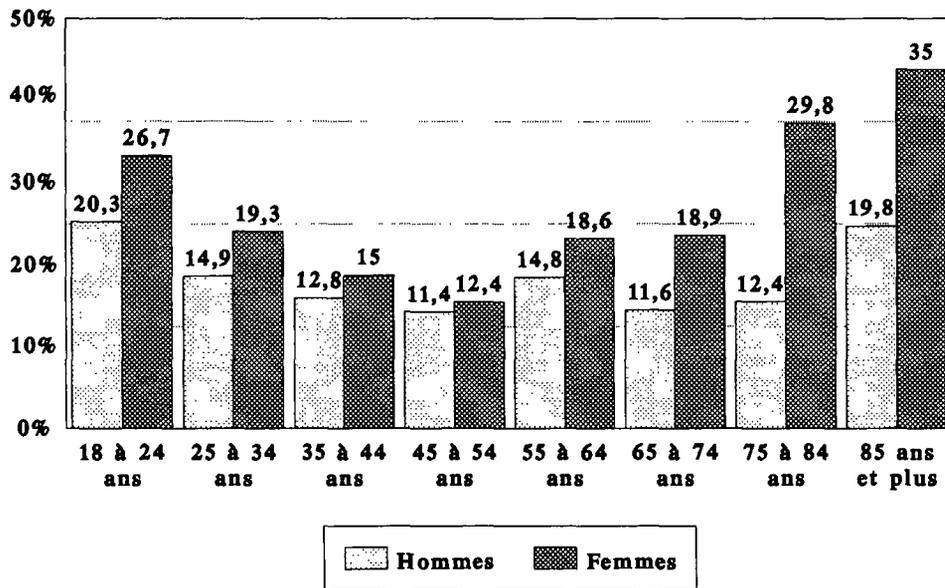
Des précisions supplémentaires sur la pauvreté parmi les hommes et les femmes sont fournies plus loin dans le présent rapport.

Les taux de pauvreté pour les deux sexes étaient relativement élevés dans le groupe des 18 à 24 ans. Cela s'explique en partie par le fort chômage qui frappe les jeunes et en partie par le fait que les salaires de premier échelon sont inférieurs à ceux versés aux travailleurs expérimentés. Pour les hommes comme pour les femmes, les taux de pauvreté baissent dans les groupes d'âge suivants jusqu'à celui des 55 à 64 ans. Les taux plus élevés dans ce groupe témoignent des difficultés que rencontrent les travailleurs vieillissants lorsqu'ils perdent leur emploi. Dans le cas des femmes de 55 à 64 ans, l'augmentation du taux de pauvreté tient sans doute aussi à ce que l'on trouve davantage de veuves parmi elles.

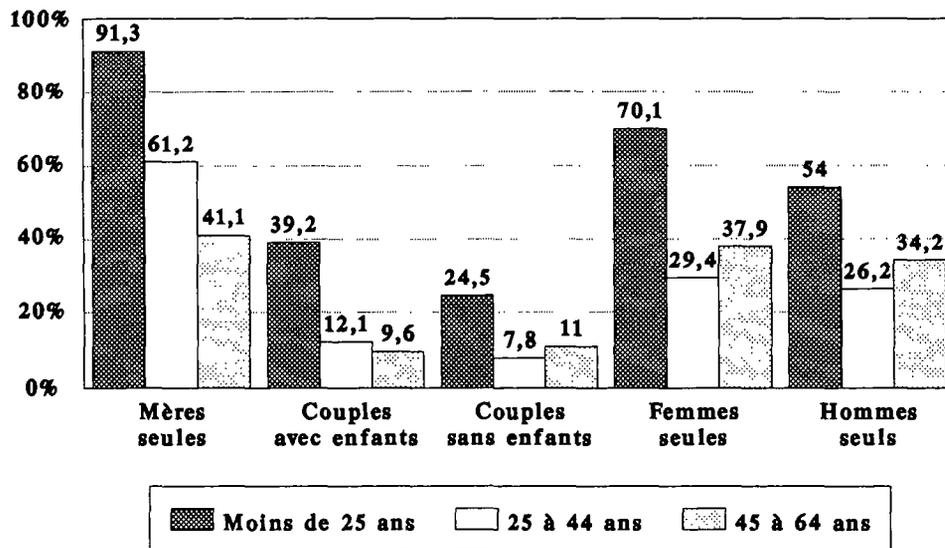
L'écart entre les hommes et les femmes plus âgés s'accroît. Les taux de pauvreté plus élevés chez les femmes âgées s'expliquent en partie par le fait qu'elles vivent plus longtemps en moyenne que les hommes. On trouve plus de femmes seules, bon nombre étant veuves, dans les groupes plus âgés, et les taux de pauvreté sont invariablement supérieurs chez les personnes seules que chez les gens mariés.

La partie inférieure du graphique P montre les variations des taux de pauvreté par groupe d'âge et type de famille en utilisant les cinq sous-catégories des moins de 65 ans. Le taux de pauvreté parmi les familles monoparentales assez peu nombreuses qui ont à leur tête une femme de moins de 25 ans était incroyablement élevé. En 1995, le taux de pauvreté était de 83 p. 100, et en 1996, il atteignait 91,3 p. 100. Pour comparaison, ce taux était de 61,2 p. 100 dans le groupe des familles monoparentales dirigées par des femmes de 25 à 44 ans, et de 41,1 p. 100 dans celui où elles sont âgées de 45 à 64 ans.

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, 1996



Taux de pauvreté selon l'âge et le type de famille, 1996

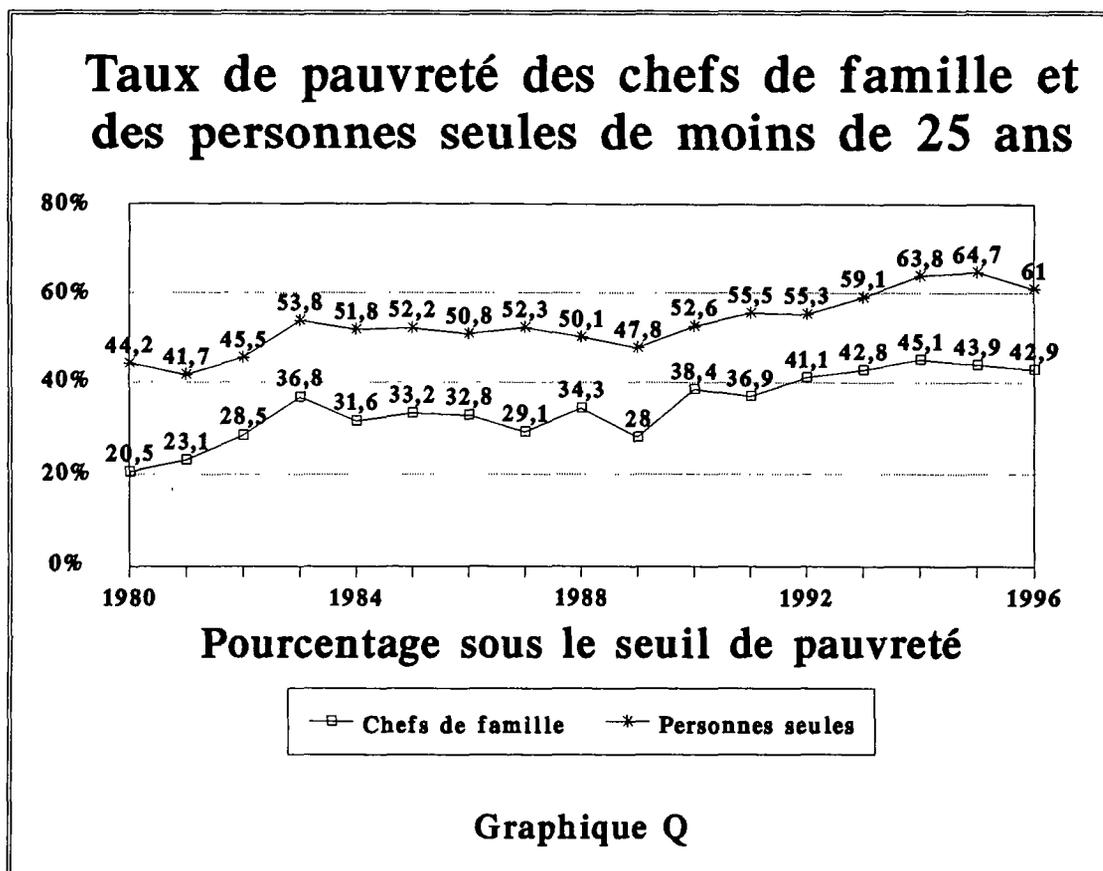


Graphique P

Les taux de pauvreté correspondant aux quatre autres types de famille non âgée étaient également plus élevés dans le cas des chefs de famille et des personnes seules de moins de 25 ans. En fait, le risque de pauvreté parmi les jeunes de moins de 25 ans a augmenté notablement ces dernières années en raison de la détérioration du marché de l'emploi.

Le graphique Q montre les taux de pauvreté, de 1980 à 1996, pour les familles ayant à leur tête des personnes de moins de 25 ans ainsi que pour les personnes seules de cette tranche d'âge. Chez les personnes seules, ils ont marqué une hausse à la suite de la récession de 1981-1982 et sont restés très élevés pendant une grande partie du reste de la décennie. Après un léger déclin en 1989, ils ont recommencé à grimper pour atteindre les 64,7 p. 100 en 1995. En 1996, les taux baissaient légèrement pour atteindre 61 p. 100.

Pour les jeunes familles, le tableau est un peu moins maussade, mais les taux de pauvreté ont amorcé une hausse prononcée en 1989. Le taux en 1996 était de 42,9 p. 100, soit un pourcent de moins que l'année précédente.



Travail

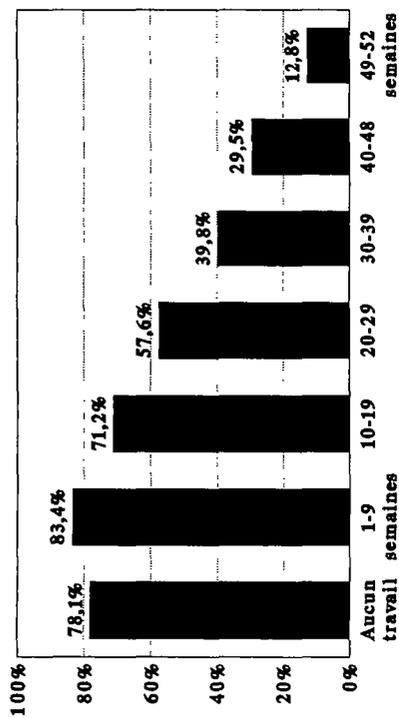
Comme on peut s'y attendre, un bon emploi constitue la meilleure assurance contre la pauvreté pour les Canadiennes et Canadiens de moins de 65 ans, et Statistique Canada publie plusieurs chiffres qui montrent que le risque de pauvreté diminue à mesure que l'activité professionnelle augmente. L'un des plus révélateurs met en parallèle les taux de pauvreté et le nombre de semaines travaillées durant l'année par les moins de 65 ans (graphique R à la page suivante).

La partie supérieure gauche du graphique R illustre le recul des taux de pauvreté des personnes seules de moins de 65 ans au fur et à mesure qu'augmente leur nombre de semaines de travail. Celles qui n'avaient travaillé que quelques semaines en 1996 affichaient des taux extrêmement élevés. Le taux de pauvreté n'était que de 12,8 p. 100 pour celles qui avaient travaillé de 49 à 52 semaines.

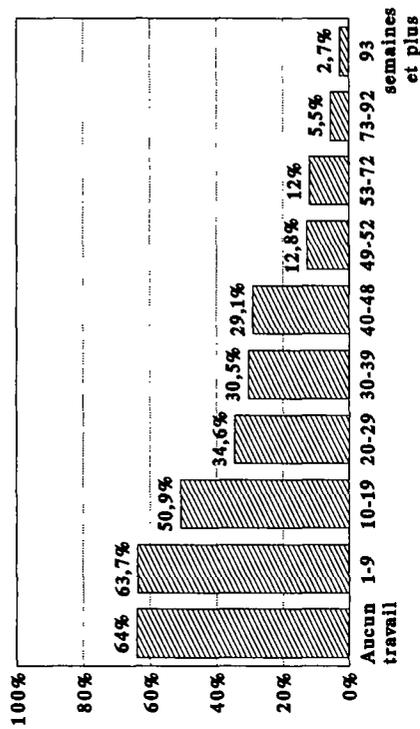
Comme on le voit dans la partie supérieure droite de ce même graphique, le même modèle général vaut pour les familles dont le chef a moins de 65 ans. Dans le cas des familles, les semaines de travail incluent les semaines pendant lesquelles le chef a travaillé ainsi que, dans le cas des couples mariés, celles où le conjoint ou la conjointe a aussi travaillé. Tous les couples ne comptant qu'un seul gagne-pain et toutes les familles monoparentales sont pris en compte dans les barres du graphique qui se terminent à la tranche des 49-52 semaines de travail. Les trois dernières barres représentent les familles où les deux époux avaient accumulé ensemble plus de 52 semaines de travail. Le taux de pauvreté des couples de moins de 65 ans, qui avaient totalisé 93 semaines ou plus de travail en 1996, se chiffrait tout juste à 2,7 p. 100.

Les diagrammes circulaires de la moitié inférieure du graphique montrent la répartition des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des familles pauvres dont le chef a aussi moins de 65 ans. Il n'est pas surprenant de constater que les plus grandes portions de ces diagrammes représentent les pauvres qui n'avaient pas eu de travail rémunéré en 1996.

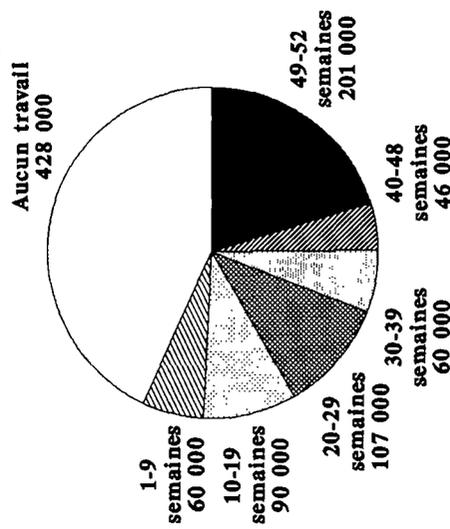
Taux de pauvreté, selon le nombre de semaines de travail, des personnes seules de moins de 65 ans, 1996



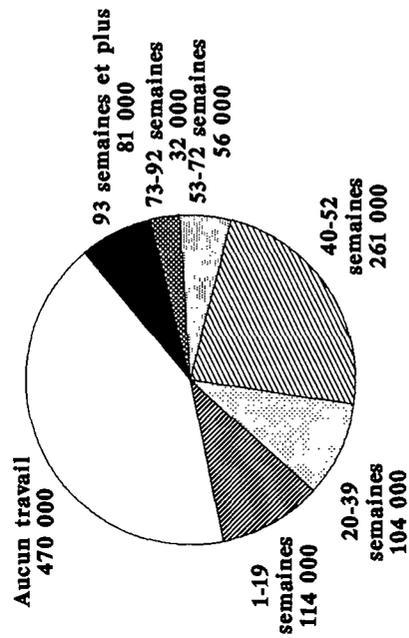
Taux de pauvreté, selon le nombre de semaines de travail, des familles de moins de 65 ans, 1996



Répartition, selon le nombre de semaines de travail, des personnes seules pauvres de moins de 65 ans, 1996



Répartition, selon le nombre de semaines de travail, des familles pauvres de moins de 65 ans, 1996



Graphique R

Par contre, ces diagrammes montrent aussi que même le fait de travailler 52 semaines par an ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté. Quelques 201 000 personnes seules (soit 20 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres de moins de 65 ans) étaient pauvres en 1996 même si elles avaient travaillé de 49 à 52 semaines. Quelques 81 000 familles (soit sept pourcent de toutes les familles pauvres ayant à leur tête un chef de moins de 65 ans) étaient pauvres même lorsque les deux époux avaient accumulé ensemble 93 semaines de travail ou plus pendant l'année.

Qu'il s'agisse des familles ou des personnes seules, les taux de pauvreté varient aussi avec le genre de travail. Au tableau 8 sont présentées les professions des chefs de famille par ordre croissant des taux de pauvreté. Le classement est assez différent pour les personnes seules, mais dans les deux cas, c'est parmi les chefs de familles et les personnes seules occupant des postes de gestionnaires que les taux de pauvreté étaient les plus faibles et parmi les travailleurs du secteur des services qu'ils étaient le plus élevés.

TABLEAU 8		
TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'EMPLOI, 1996		
Groupe professionnel	Chefs de famille	Personnes seules
Gestion	3,2 %	13,8 %
Transformation et usinage	7,3 %	12,4 %
Professions libérales	7,7 %	14,8 %
Fabrication	8,4 %	16,7 %
Construction	8,6 %	27,6 %
Transport	9,4 %	21,8 %
Agriculture, pêche, exploitation forestière	11,8 %	17,4 %
Vente	11,8 %	29,5 %
Travail de bureau	14,7 %	25,0 %
Services	20,8 %	39,8 %

Nombre et âge des enfants

Nous avons vu comment les taux de pauvreté varient d'un type de famille à l'autre. Ils sont relativement faibles parmi les familles biparentales et extrêmement élevés parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Dans ce schéma général, les taux varient sensiblement suivant le nombre et l'âge des enfants.

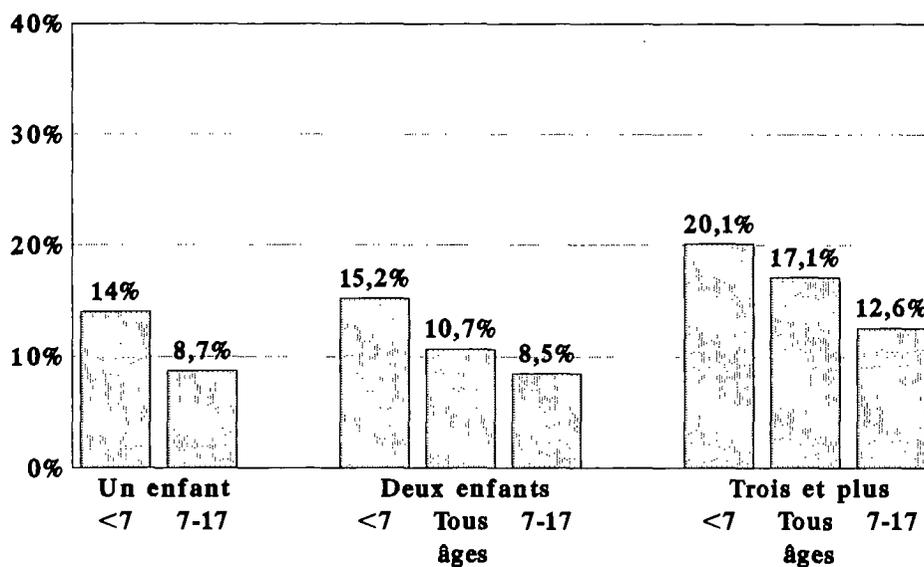
La moitié supérieure du graphique S montre les taux de pauvreté parmi les familles biparentales et la moitié inférieure, parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Bien que les schémas ne soient pas parfaits, les deux parties du graphique donnent à penser que les taux de pauvreté augmentent avec le nombre des enfants mais baissent une fois que le plus jeune d'entre eux est scolarisé.

En 1996, le taux de pauvreté parmi les familles monoparentales ayant une femme à leur tête ayant deux enfants de moins de 7 ans était de 80,7 p. 100. Pour les familles monoparentales avec deux enfants appartenant à des groupes d'âge différent (un de moins de 7 ans et un dont l'âge se situe entre 7 et 17 ans), le taux était de 68,2 p. 100. Chez les familles comptant deux enfants de 7 ans et plus, il se chiffrait à 51,6 p. 100.

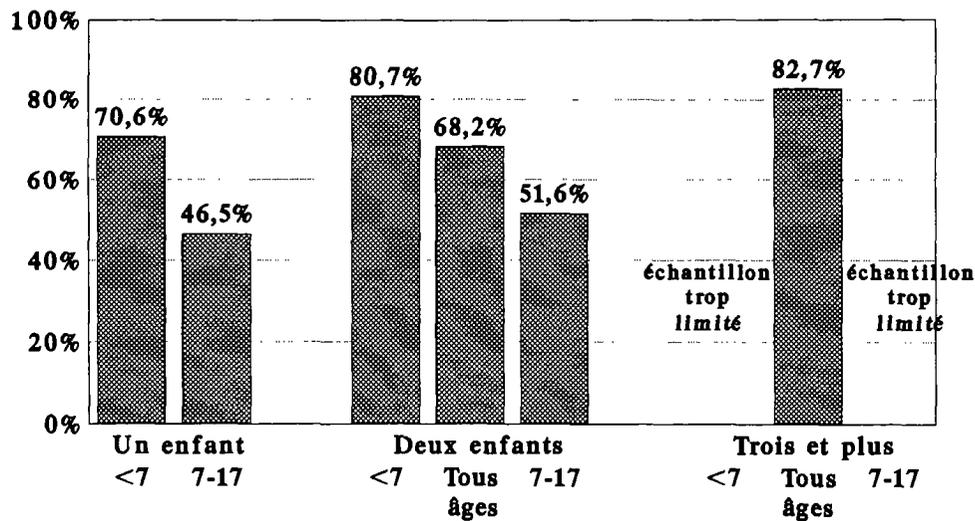
Il n'est pas surprenant de constater que le risque de pauvreté est plus élevé pour tous les types de famille ayant de très jeunes enfants parce que la garde des nourrissons et des bambins empêche souvent les jeunes mères de prendre un emploi. Elles sont enclines à retourner sur le marché du travail après que leurs plus jeunes enfants sont scolarisés.

Par ailleurs, il est intéressant de constater, dans d'autres statistiques, que les familles monoparentales dirigées par la mère comptent en moyenne moins d'enfants que les familles biparentales. En 1996, les mères seules âgées de moins de 65 ans et vivant dans la pauvreté avaient en moyenne 1,77 enfant âgé de moins de 18 ans, et les mères seules ne vivant pas dans la pauvreté, 1,49 enfant. Parmi les couples de moins de 65 ans ayant des enfants, les couples pauvres avaient en moyenne 1,97 enfant âgé de moins de 18 ans, et les couples non pauvres, 1,83 enfant.

Taux de pauvreté chez les familles biparentales de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1996



Taux de pauvreté chez les mères seules de moins de 65 ans, par nombre et âge d'enfants, 1996



Graphique S

Niveau de scolarité

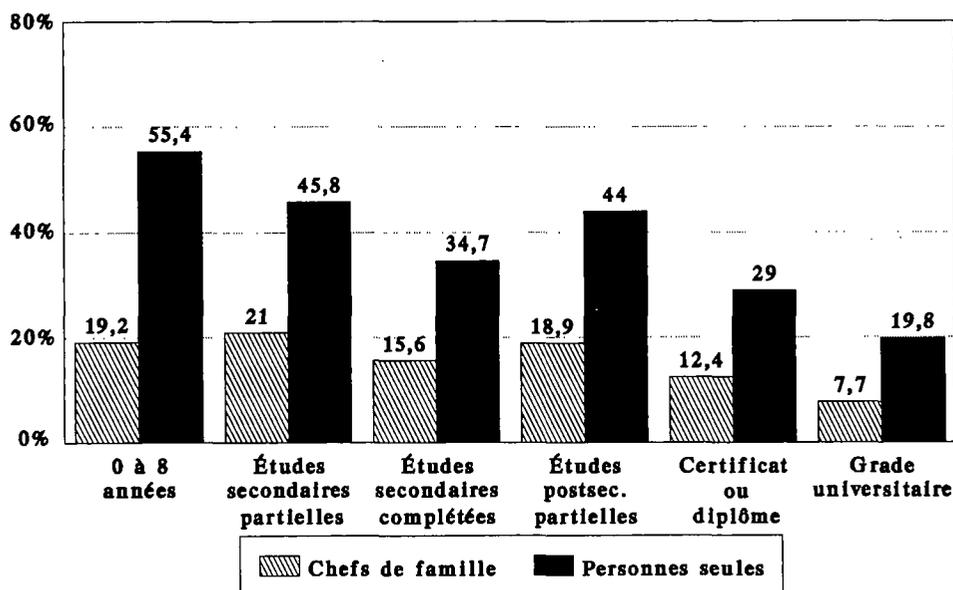
Normalement, le risque de pauvreté décroît d'autant que la scolarité est poussée. Le graphique T montre que les taux de pauvreté étaient égaux ou supérieurs à 19 p. 100 pour les chefs de famille ayant huit années de scolarité ou moins ou qui ont commencé le secondaire mais sans le terminer. Les taux de pauvreté les plus faibles étaient ceux touchant les familles dont le chef est diplômé d'université. On retrouve le même schéma général chez les personnes seules.

La partie inférieure du graphique T donne les taux de pauvreté par type de famille, par ordre décroissant de gauche à droite. Les colonnes gris foncé indiquent le taux de pauvreté des chefs de famille ou des personnes seules qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Les colonnes gris clair, celui des chefs de famille ou des personnes seules qui ont terminé l'école secondaire ou qui ont poursuivi leurs études au-delà.

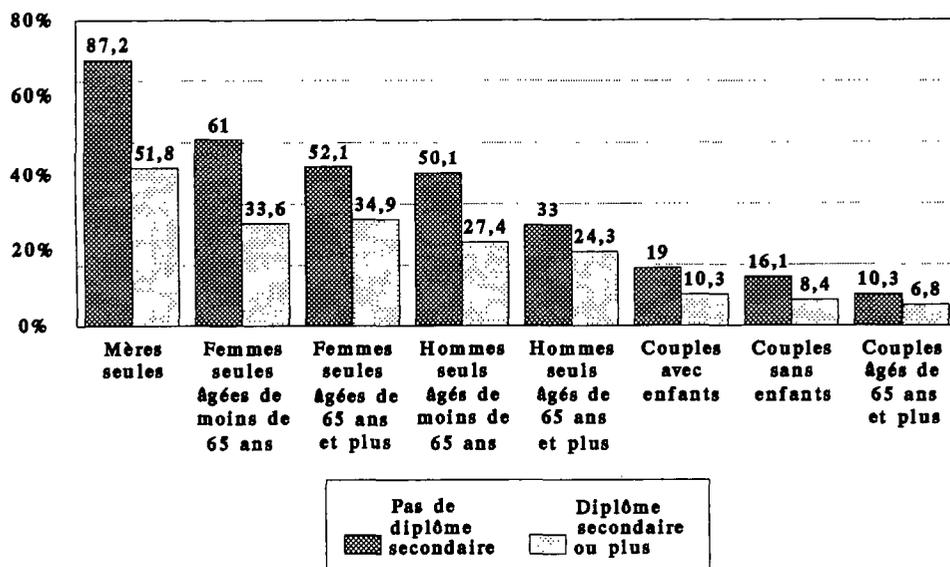
Les schémas ressemblent à ceux correspondant au seul type de famille exposés plus tôt dans le présent rapport. Le taux de pauvreté pour les familles monoparentales dirigées par une femme qui n'a pas terminé l'école secondaire était de 87,2 p. 100, ce qui est de loin le plus élevé parmi toutes les personnes qui n'ont pas terminé l'école secondaire. Le taux de pauvreté parmi les mères seules qui ont terminé l'école secondaire était de 51,8 p. 100, ce qui est aussi le plus élevé, tous types de famille confondus. Ceci prouve que le type de famille et le niveau d'instruction influent tous deux sur le risque de pauvreté d'une personne.

Un niveau d'instruction limité peut être une cause ou un effet de la pauvreté. Les jeunes gens qui abandonnent leur scolarité risquent d'être pauvres parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour décrocher de bons emplois. Les jeunes femmes qui abandonnent l'école à cause d'une grossesse risquent d'être pauvres en raison des difficultés que connaissent les mères célibataires. Leur manque d'instruction résulte de leur situation familiale plus qu'il ne découle directement de la pauvreté.

Taux de pauvreté selon le niveau de scolarité, 1996



Taux de pauvreté selon le type de famille et le niveau de scolarité, 1996



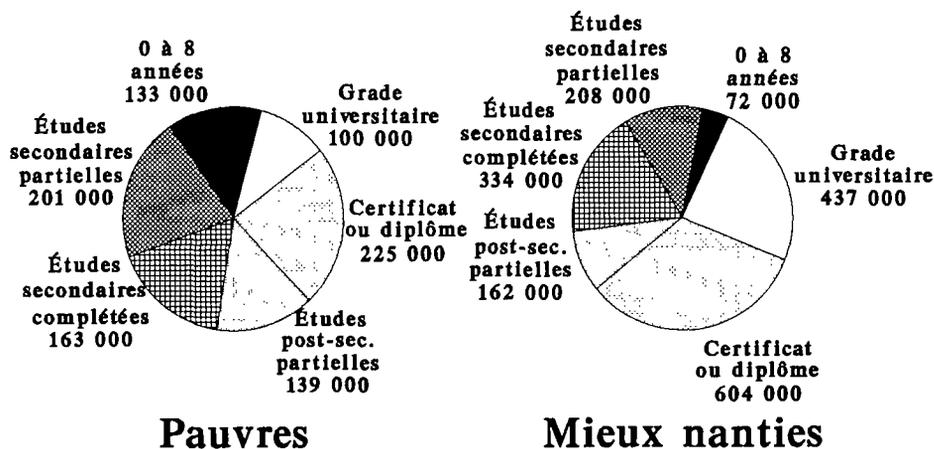
Graphique T

Un autre moyen d'examiner la pauvreté et les études est de comparer le niveau de scolarité des gens pauvres et celui de ceux qui sont mieux nantis (graphique U). Les deux diagrammes circulaires de la moitié gauche de la page illustrent les niveaux de scolarité des personnes seules pauvres de moins de 65 ans ainsi que ceux des chefs de familles pauvres de la même catégorie d'âge. Les diagrammes de droite reprennent les mêmes niveaux de scolarité pour les personnes seules et les chefs de familles de moins de 65 ans qui ne sont pas pauvres.

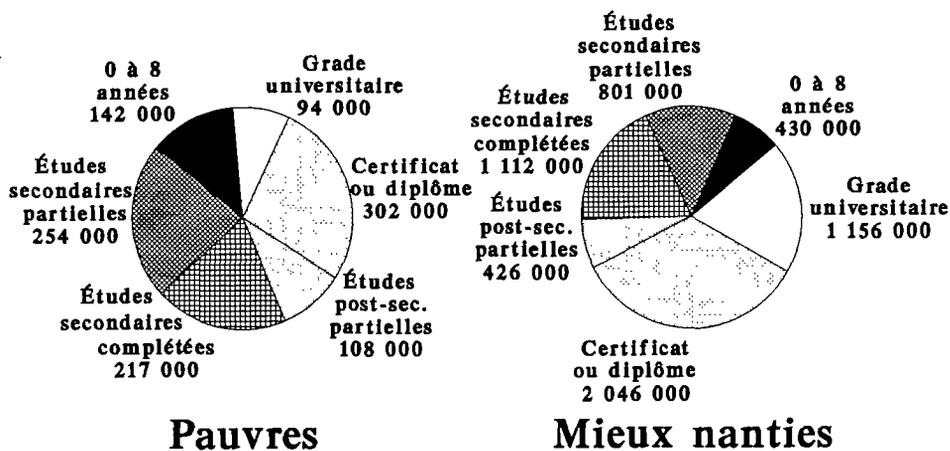
Selon ce graphique, dans l'ensemble, les pauvres sont moins instruits que les autres. Les sections noires, qui représentent les personnes qui n'ont pas d'études secondaires, sont proportionnellement plus grandes chez les pauvres. Les parties blanches, qui représentent les diplômés d'université, sont proportionnellement plus grandes chez les mieux nantis.

Ce graphique montre toutefois qu'il n'y a pas de lien absolu entre la pauvreté et les études. Des centaines de milliers de personnes qui n'ont jamais terminé leurs études secondaires ont réussi à échapper à la pauvreté en 1996. À l'opposé, 100 000 personnes seules et 94 000 chefs de famille de moins de 65 ans titulaires d'un diplôme universitaire se sont trouvés dans la pauvreté.

Scolarité des personnes seules, pauvres et mieux nanties, de moins de 65 ans, 1996



Scolarité des familles, pauvres et mieux nanties, de moins de 65 ans, 1996



Graphique U

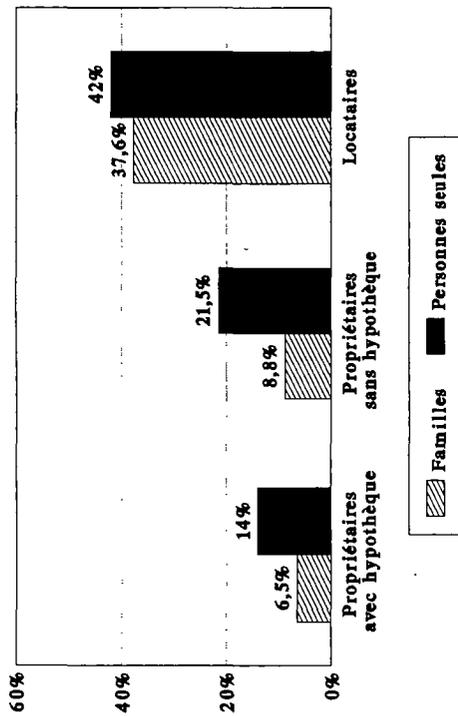
Propriétaires et locataires

Les statistiques sur la pauvreté et le logement sont recueillies en trois catégories : les propriétaires avec emprunt hypothécaire, les propriétaires sans emprunt hypothécaire et les locataires.

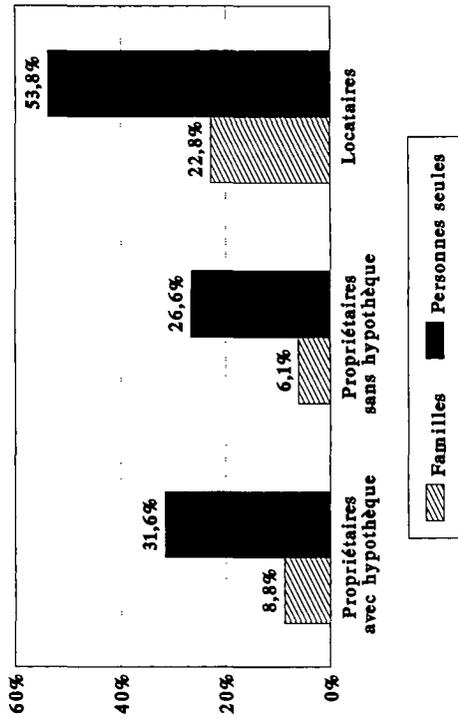
La moitié supérieure du graphique V donne les taux de pauvreté par type de logement pour les familles et les personnes seules âgées de moins de 65 ans ainsi que pour les couples et les personnes seules âgées de 65 ans et plus. Dans les deux groupes d'âge, les taux de pauvreté sont plus élevés pour les personnes seules et les familles qui occupent un domicile loué. Chez les moins de 65 ans, les taux augmentent quand on passe de la catégorie des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire à celle des propriétaires n'en ayant pas, puis à celle des locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, la situation est autre, les taux de pauvreté des propriétaires sans emprunt hypothécaire étant sensiblement inférieurs à ceux des propriétaires ayant un emprunt hypothécaire.

On constate également des différences intéressantes dans la répartition par groupes d'âge des familles et des personnes seules (moitié inférieure du graphique V). Dans le groupe des moins de 65 ans, 739 000 familles, soit 66 p. 100 de toutes les familles pauvres, et 862 000 personnes seules, soit 87 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres étaient des locataires. Dans le groupe des 65 ans et plus, 46 000 familles, soit 41 p.100 de toutes les familles pauvres, et 317 000 personnes seules, soit 68 p.100 de toutes les personnes seules pauvres étaient locataires. La plupart des autres personnes âgées pauvres étaient propriétaires et n'avaient pas d'emprunt hypothécaire à rembourser. Il est vraisemblable que la plupart avaient remboursé cet emprunt pendant leur vie active, mais qu'elles étaient devenues pauvres parce que leurs revenus de retraite annuels étaient très faibles.

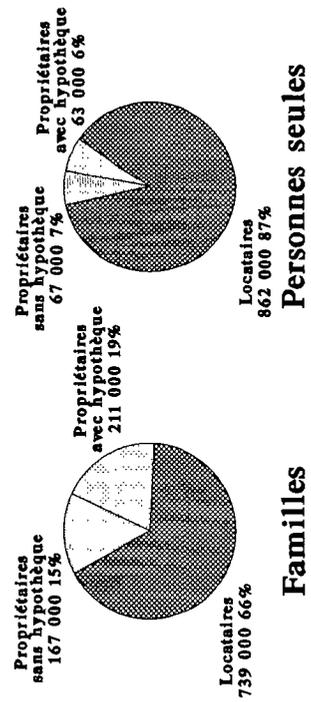
Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de moins de 65 ans, 1996



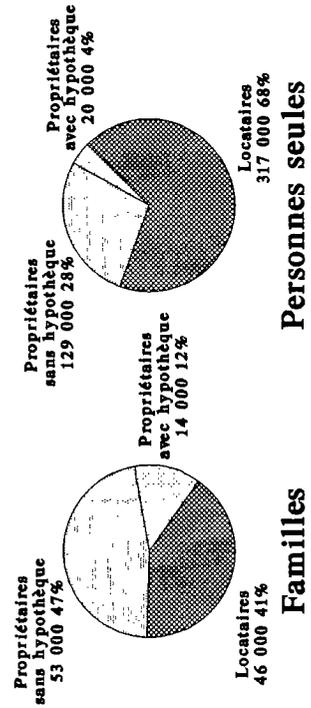
Taux de pauvreté des propriétaires et des locataires de 65 ans et plus, 1996



Répartition, selon le type de logement, des pauvres de moins de 65 ans, 1996



Répartition, selon le type de logement, des pauvres de 65 ans et plus, 1996

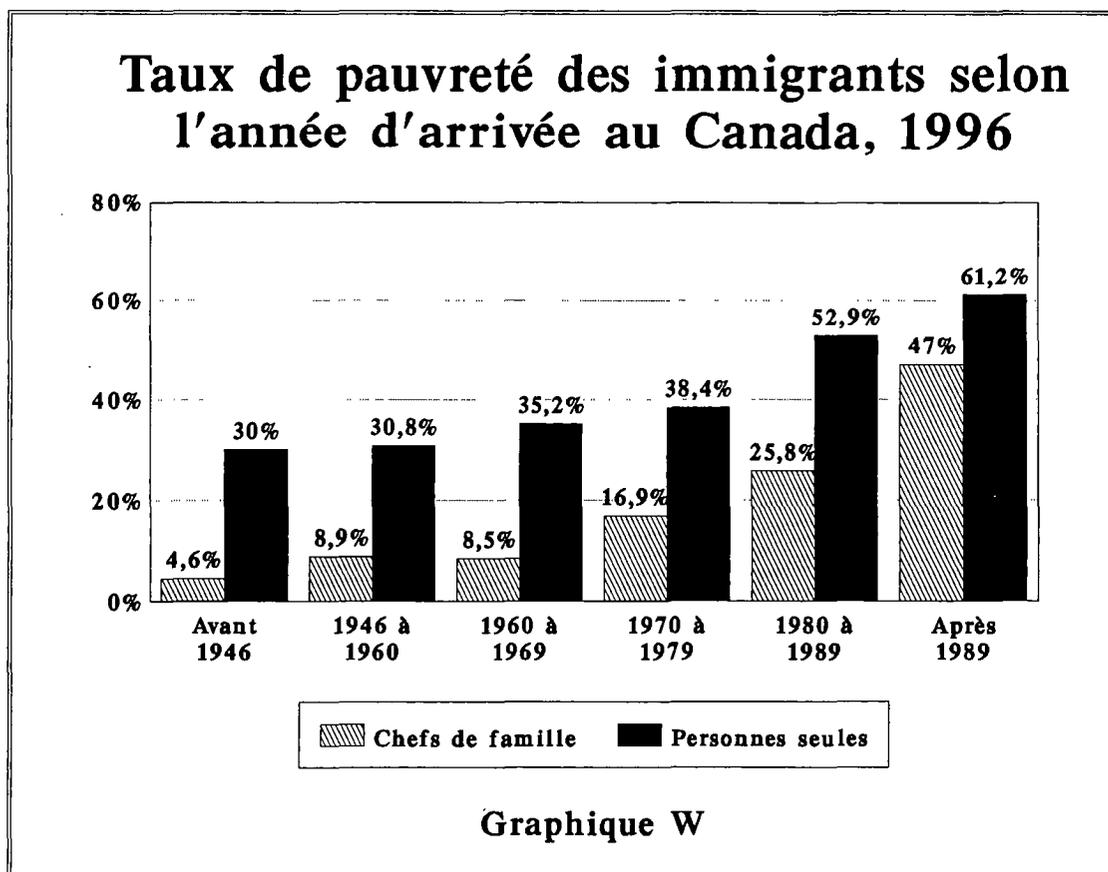


Graphique V

Année d'immigration

Les taux de pauvreté chez les personnes seules nées au Canada et les familles dont le chef est né au Canada étaient invariablement plus bas que ceux des groupes correspondants d'immigrants. En 1996, dans le cas des personnes seules nées au Canada, ce taux était de 35,8 p. 100, et dans celui des personnes seules ayant immigré au Canada, il était de 43,7 p. 100. Par ailleurs, le taux de pauvreté des chefs de famille nés au Canada se situait à 13,2 p. 100, et celui des chefs de famille nés ailleurs, à 21,2 p. 100.

Chez les familles dont le chef a immigré au Canada avant 1970, le taux de pauvreté était relativement faible et chez celles où cette immigration a eu lieu récemment, il était relativement élevé. En ce qui concerne les personnes seules, les taux de pauvreté étaient les plus faibles chez celles qui avaient immigré entre 1946 et 1960, et les plus forts, chez celles qui sont arrivées après 1989. Nous présumons qu'un taux de pauvreté bas parmi les immigrants qui sont arrivés au Canada avant 1946 révèle que ceux-ci sont maintenant âgés de 65 ans et plus et qu'ils sont bénéficiaires d'une pension.



Région de résidence

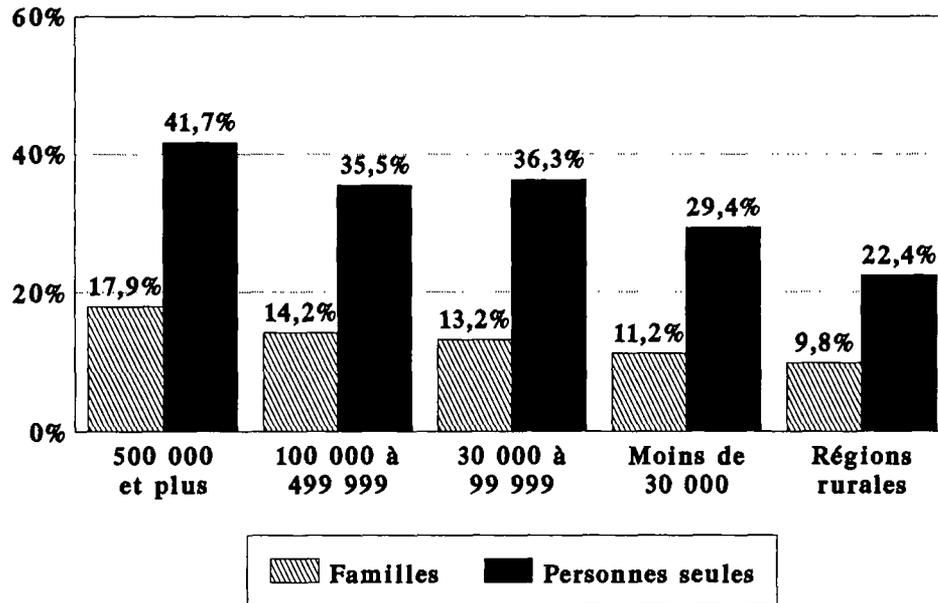
Le graphique X à la page suivante présente la pauvreté parmi les familles et les personnes seules selon la taille de la collectivité dans laquelle elles vivent. Chacune des cinq catégories du graphique correspond à une série de seuils de pauvreté établis selon cette taille.

La moitié supérieure du graphique montre que les taux de pauvreté sont plus élevés dans les grandes villes que dans les petites agglomérations et les régions rurales. Cela est en partie dû au fait que les seuils de faible revenu sont plus élevés dans les zones urbaines que dans les campagnes. Par exemple, une personne seule avec un revenu de 15 000 \$ en 1996 aurait été considérée comme pauvre dans les neuf régions métropolitaines de recensement qui comptent plus d'un demi-million d'habitants, mais elle se serait classée au-dessus du seuil de pauvreté dans toutes les autres régions du Canada.

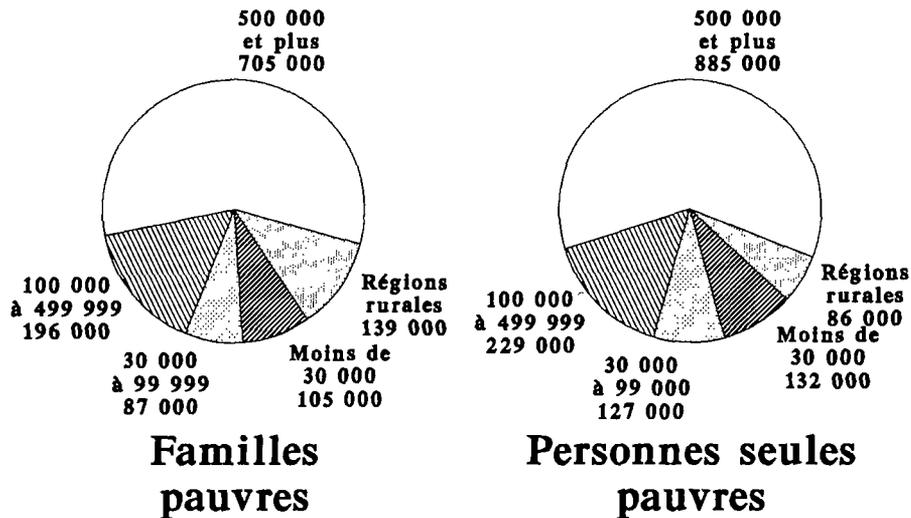
La moitié inférieure du graphique ventile, selon la taille de la collectivité, les familles et personnes seules pauvres. En 1996, 705 000 familles pauvres (soit 57 p. 100 de toutes les familles pauvres) et 885 000 personnes seules pauvres (soit 61 p. 100 de toutes les personnes seules pauvres) vivaient dans des villes peuplées d'un demi-million d'habitants et plus.

Le pourcentage des personnes pauvres qui résident dans les grandes villes est démesurément élevé parce que seulement 47 p. 100 de toutes les familles et 54 p. 100 de toutes les personnes seules vivaient dans des villes d'un demi-million d'habitants et plus en 1996.

Taux de pauvreté selon la taille de la région de résidence, 1996



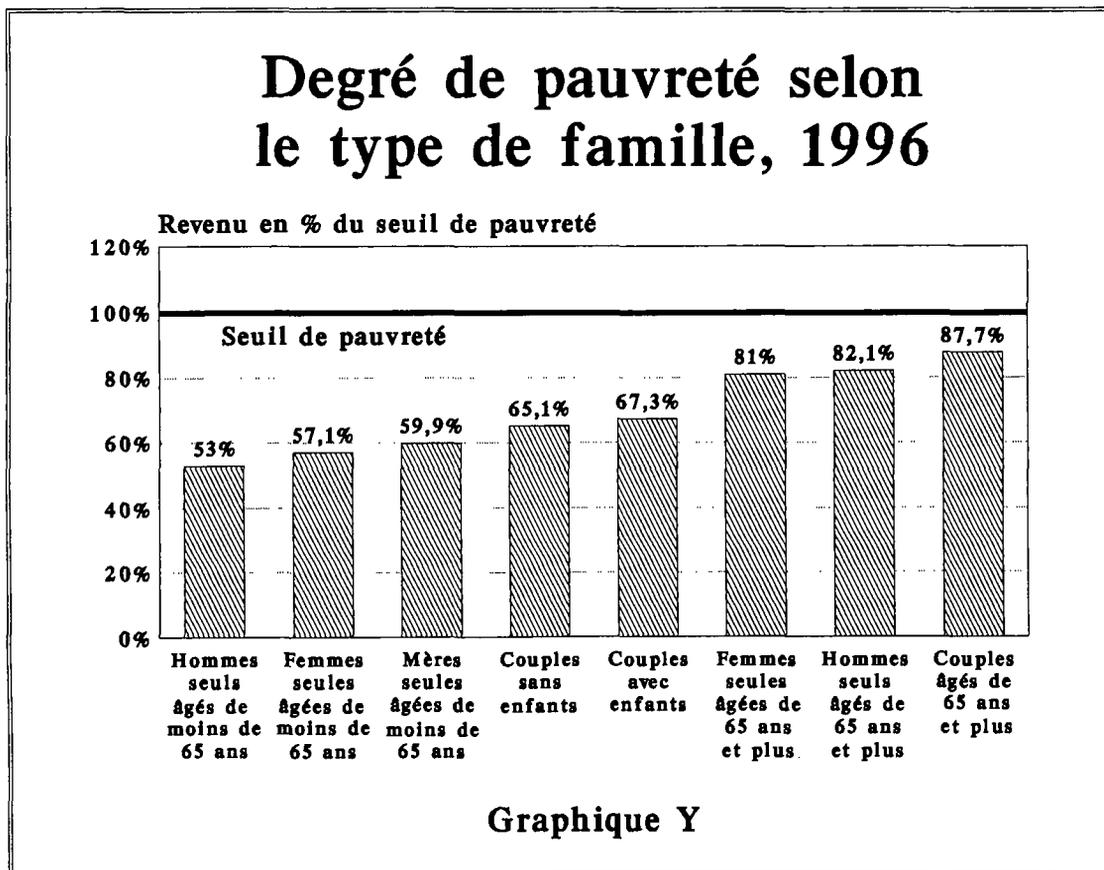
Répartition des familles pauvres et des personnes seules pauvres, 1996



Graphique X

V. DEGRÉ DE PAUVRETÉ ET L'ÉCART DE PAUVRETÉ

Mesurer le risque de pauvreté est une chose, en évaluer la gravité en est une toute autre. Les taux de pauvreté montrent quel pourcentage de la population est touché par la pauvreté au cours d'une année donnée, mais ils ne disent pas si les personnes pauvres vivent dans le dénuement le plus total ou si quelques dollars de plus suffiraient à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. C'est pourquoi il nous faut mesurer le degré de pauvreté. Les données ainsi recueillies nous permettront de calculer l'écart de pauvreté, afin de préciser quel revenu supplémentaire serait nécessaire pour sortir tous les Canadiennes et Canadiens de la pauvreté.



Le graphique Y donne les revenus moyens des Canadiennes et Canadiens en pourcentage du seuil de pauvreté pour les huit sous-catégories de familles dont il est question dans les chapitres précédents. Les groupes sont présentés par ordre décroissant de pauvreté, de gauche à droite.

En 1996, ce sont les hommes seuls de moins de 65 ans qui étaient les plus pauvres, avec des revenus moyens ne représentant que 53 p. 100 du seuil de pauvreté. Les moins pauvres sur ce tableau étaient les couples mariés de 65 ans et plus, dont les revenus moyens équivalaient à 87.7 p. 100 du seuil de pauvreté.

TABLEAU 9
DEGRÉ MOYEN DE PAUVRETÉ PAR TYPE DE FAMILLE
EN DOLLARS CONSTANTS DE 1996 (1980 ET 1996)

Type de famille	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1980	Dollars en-dessous du seuil de pauvreté en 1996	% changement
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 284 \$	9 604 \$	-7 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 474 \$	8 866 \$	+5 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	7 471 \$	6 368 \$	-15 %
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	7 162 \$	6 768 \$	-6 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	6 853 \$	6 581 \$	-4 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	4 203 \$	2 714 \$	-35 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	4 046 \$	2 857 \$	-29 %
Couples âgés de 65 ans et plus	3 443 \$	2 551 \$	-26 %

Le degré de pauvreté peut aussi s'exprimer en dollars en tant que différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres. Le tableau 9 indique le

degré de pauvreté par type de famille pour les années 1980 et 1996, tous les chiffres étant donnés en dollars de 1996 afin de tenir compte de l'inflation cumulée.

Les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans étaient les plus pauvres, avec 10 284 \$ au-dessous du seuil de pauvreté en 1980 et 9 604 \$ au-dessous du seuil en 1996. La situation n'était guère meilleure pour les couples pauvres de moins de 65 ans qui avaient des enfants de moins de 18 ans avec un revenu moyen qui se trouvait à 8 474 \$ au-dessous du seuil de pauvreté en 1980 et avec un revenu moyen à 8 866 \$ au-dessous du seuil en 1996.

Viennent ensuite les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans. La situation est pire pour eux lorsque le degré de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, mais ils se classent différemment lorsque la mesure est exprimée en dollars au-dessous de ce seuil. Cette apparente incohérence s'explique par le fait que les seuils de pauvreté sont plus élevés pour les familles que pour les personnes seules. Par exemple, une famille de quatre personnes vivant dans une grande ville avec 15 931 \$ se serait trouvée à la moitié du seuil de pauvreté de 1996, qui était fixé à 31 862 \$, alors qu'une personne seule classée à la moitié du seuil, c'est-à-dire à 16 061 \$, se serait trouvée à 8 031 \$ au-dessous.

La colonne de droite du tableau 9 indique l'écart de pauvreté, exprimé en pourcentage, entre 1980 et 1996 par type de famille. Les données négatives signifient que les types de familles étaient plus près du seuil de pauvreté en 1996 que ce n'était le cas en 1980, tandis que les données positives indiquent que le degré de pauvreté s'est aggravé.

Les données sur le degré de pauvreté révèlent normalement une baisse lorsque la conjoncture est bonne, et une hausse, lorsqu'elle est mauvaise. Pour l'ensemble de la période allant de 1980 à 1996, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans représentaient le seul type de famille où le degré moyen de pauvreté s'est accru. Tous les autres types de familles se trouvaient dans une meilleure situation en 1996 qu'ils ne l'étaient en 1980. La catégorie des personnes âgées a été celle qui a connu les gains les plus importants, le degré de pauvreté ayant baissé de 35 p. 100 chez les hommes seuls, 29 p. 100 chez les femmes âgées seules, et de 26 p. 100 chez les couples âgés.

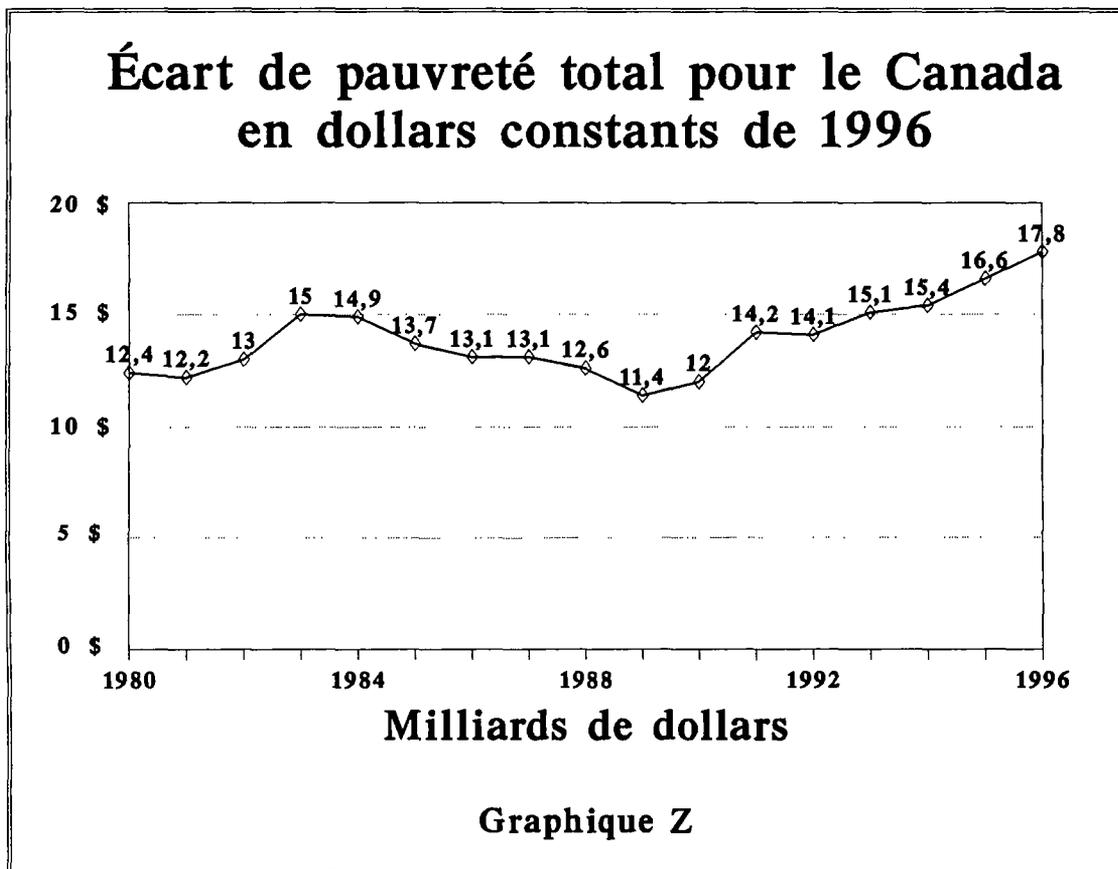
Il est possible, à partir de l'écart de pauvreté moyen exprimé en dollars pour les différents types de familles et du nombre de familles ou de personnes seules constituant chaque groupe, de calculer «l'écart de pauvreté» total du Canada, c'est-à-dire le montant du revenu supplémentaire qui permettrait de faire passer tous les Canadiennes et Canadiens au-dessus du seuil de pauvreté dans toute année donnée.

TABLEAU 10		
ÉCART DE PAUVRETÉ TOTAL PAR TYPE DE FAMILLE, 1996		
Type de famille	Écart de pauvreté	Part de l'écart
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	3 641 000 000 \$	20,5 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	3 629 000 000 \$	20,4 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	3 276 000 000 \$	18,4 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	2 899 000 000 \$	16,3 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	1 312 000 000 \$	7,4 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	1 071 000 000 \$	6,0 %
Couples âgés de 65 ans et plus	247 000 000 \$	1,4 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	199 000 000 \$	1,1 %
Autres	1 501 000 000 \$	8,4 %
Écart de pauvreté total	17 775 000 000 \$	100,0 %

En 1996, l'écart de pauvreté était de 17,8 milliards de dollars (tableau 10). À eux seuls, quatre types de famille représentent plus des trois quarts de cet écart. Il s'agit des hommes seuls de moins de 65 ans, des couples de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, des femmes seules de moins de 65 ans et des mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

L'ordre de classement de ces quatre groupes change d'une année à l'autre, mais jamais l'écart de pauvreté n'est aussi important pour aucun autre type de famille.

L'écart de pauvreté au Canada a fluctué au cours des dernières années, suivant en cela les variations des taux de pauvreté, comme on le voit au graphique Z. Tous les montants sont exprimés en dollars constants de 1996 afin de montrer les tendances en tenant compte de l'inflation. L'écart, qui était de 12,4 milliards en 1980, est passé à 15 milliards en 1983, à cause de la récession, puis il a diminué pendant presque tout le reste de la décennie. L'écart s'est de nouveau creusé en 1990 avec l'arrivée de la récession suivante. En 1996, l'écart augmentait à 17,8 milliards, ce qui représente le point le plus élevé jamais atteint.



Un troisième moyen d'examiner le degré de pauvreté est de regrouper les familles et les personnes seules dans des catégories de revenu fondées sur les pourcentages des seuils de pauvreté, comme dans les graphiques AA et AB présentés dans les pages suivantes.

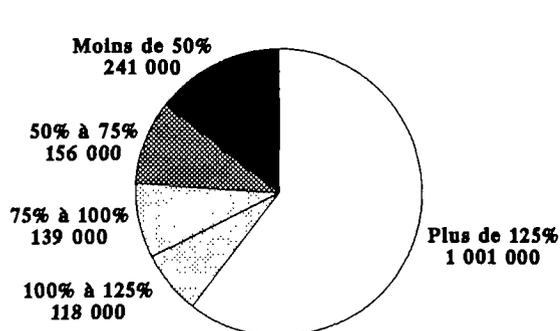
Le graphique AA illustre la répartition des revenus en 1996 pour les quatre types de personnes seules. Un diagramme circulaire correspond à chaque type et chaque zone représente le nombre de ces personnes dans chaque catégorie de revenu : moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté, de 50 à 75 p. 100 du seuil, de 75 à 100 p. 100 du seuil, de 100 à 125 p. 100 du seuil, et plus de 125 p. 100 du seuil.

La ventilation des revenus pour les femmes et les hommes seuls de moins de 65 ans figure dans les deux diagrammes de la moitié supérieure du graphique AA. Une quantité relativement importante de personnes se trouvait au-dessous du seuil de pauvreté en 1996. Parmi les plus démunis, se trouvaient 241 000 hommes de moins de 65 ans et 168 000 femmes seules de moins de 65 ans ayant des revenus se situant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté. Les revenus de ces personnes auraient dû augmenter énormément pour leur permettre d'échapper à la pauvreté.

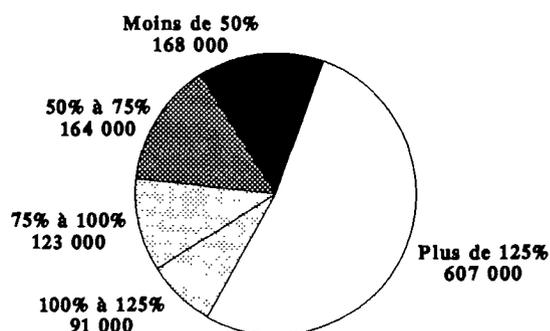
Comme on le constate dans les deux diagrammes de la moitié inférieure, il existe une différence marquée dans la répartition des revenus des femmes et des hommes seuls de 65 ans et plus. La catégorie correspondant à moins de 50 p. 100 du seuil de pauvreté est si minime qu'elle a dû être combinée à la catégorie des 50 à 75 p. 100. Une quantité impressionnante de personnes âgées seules s'est classée dans les deux zones ombragées en gris clair : de 75 à 100 p. 100 et de 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Avec ce genre de ventilation, les taux de pauvreté pourraient fluctuer remarquablement si les revenus des personnes âgées seules augmentaient ou baissaient seulement de quelques dollars par semaine.

Pour avoir une idée des répercussions de modestes augmentations ou baisses des revenus de l'ensemble des personnes seules, le Conseil national du bien-être social a recalculé les statistiques de 1996 sur la pauvreté en se fondant sur la pire et sur la meilleure des hypothèses.

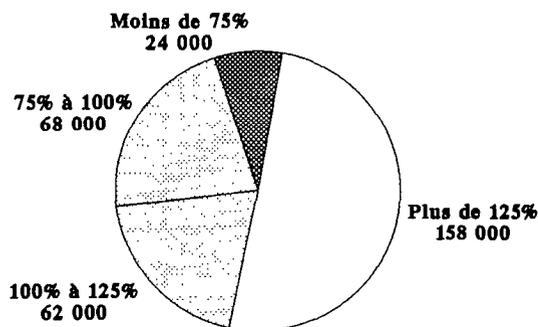
Répartition des revenus en 1996, en pourcentage du seuil de pauvreté



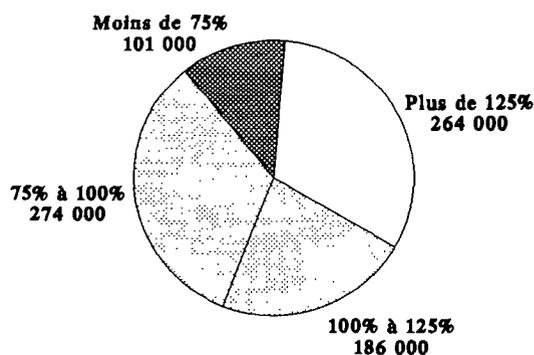
**Hommes seuls
de moins de 65 ans**



**Femmes seules
de moins de 65 ans**



**Hommes seuls
de 65 ans et plus**



**Femmes seules
de 65 ans et plus**

Graphique AA

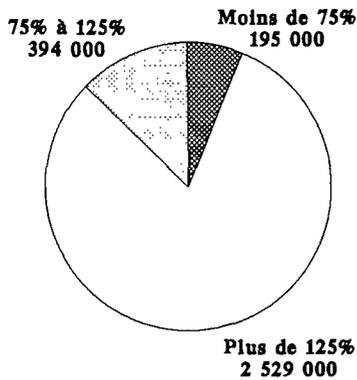
Dans le meilleur des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules pauvres dont les revenus se situent entre 75 et 100 p. 100 du seuil de pauvreté (une des zones gris clair des diagrammes du graphique AA) auraient eu suffisamment de revenus supplémentaires en 1996 pour sortir de la pauvreté. Selon ce scénario, le nombre de ces personnes aurait chuté de 1 457 000 à 853 000, et le taux de pauvreté serait tombé de 37 p. 100 à 21,6 p. 100.

Dans le pire des cas, nous avons supposé que toutes les personnes seules «presque pauvres» qui avaient des revenus situés entre 100 et 125 p. 100 du seuil de pauvreté (l'autre zone gris clair de chaque diagramme) auraient perdu assez de revenus en 1996 pour devenir réellement pauvres. Le nombre de personnes seules pauvres aurait grimpé de 1 457 000 à 1 914 000 et le taux de pauvreté serait monté en flèche, passant de 37 p. 100 à 48,5 p. 100.

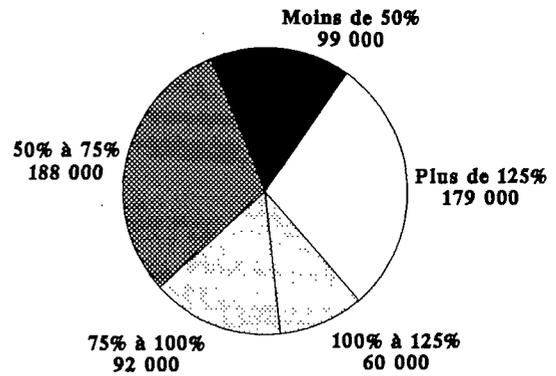
Le graphique AB présente le même type de ventilation des revenus pour les familles. Les trois diagrammes correspondant respectivement aux couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, aux couples de moins de 65 ans sans enfants, et aux couples de 65 ans et plus sont semblables. La grande majorité des familles avait des revenus équivalant à plus de 125 p. 100 du seuil de pauvreté. Les zones gris clair qui correspondent aux revenus de 75 à 100 p. 100 et de 100 à 125 p. 100 du seuil de pauvreté étaient relativement étroites, si étroites que les catégories ont dû être combinées dans deux des diagrammes pour être clairement visibles. Les deux autres catégories (moins de 50 p. 100 et de 50 à 75 p. 100 du seuil de pauvreté) étaient encore plus petites et ont dû aussi être combinées.

Le seul type de famille qui faisait exception à la tendance générale des familles est celui des mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans. Selon le diagramme, relativement peu de mères seules ont des revenus de 125 p. 100 et plus du seuil de pauvreté. On voit aussi que 99 000 de ces femmes ont des revenus qui n'atteignent pas la moitié de ce seuil et que 188 000 autres se situent entre 50 et 75 p. 100 du seuil de pauvreté.

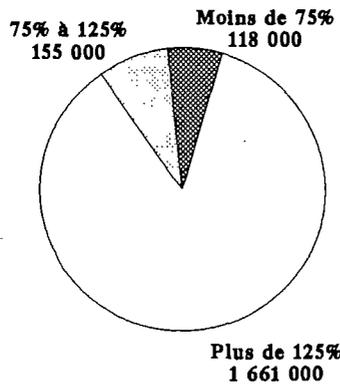
Répartition des revenus en 1996, en pourcentage du seuil de pauvreté



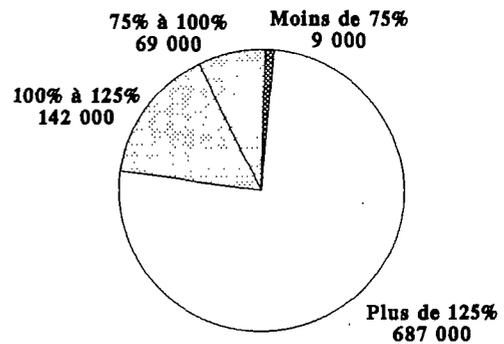
**Couples de moins de
65 ans avec enfants**



**Mères
seules**



**Couples de moins de
65 ans sans enfants**



**Couples de 65
ans et plus**

Graphique AB

En prenant la meilleure hypothèse, où toutes les familles de la catégorie des 75 à 100 p. 100 du seuil de pauvreté auraient eu des revenus supplémentaires et seraient sorties de la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait chuté de 1 230 000 à 718 000 en 1996, et le taux de pauvreté serait tombé de 14,8 p. 100 à 8,6 p. 100.

Selon l'hypothèse inverse, où les familles de la catégorie des 100 à 125 p. 100 du seuil seraient tombées dans la pauvreté, le nombre de familles pauvres aurait grimpé de 1 230 000 à 1 841 000, et le taux de pauvreté serait passé de 14,8 p. 100 à 22,9 p. 100.

**VI. LES CANADIENNES ET CANADIENS PAUVRES
ET LEURS SOURCES DE REVENU**

On peut mesurer les difficultés financières des pauvres en voyant où se situe leur revenu par rapport au seuil de pauvreté, ou encore en comparant leur revenu au revenu moyen. Le tableau 11 donne le revenu moyen des Canadiennes et Canadiens pauvres par type de famille, en 1996; le revenu moyen de tous les Canadiennes et Canadiens par type de famille, et il établit le rapport entre les deux.

TABLEAU 11			
REVENU DES PAUVRES ET REVENU MOYEN, 1996			
Type de famille	Revenu moyen des pauvres	Revenu moyen d'ensemble	Revenu des pauvres en % du revenu d'ensemble
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	8 003 \$	28 246 \$	28 %
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	8 531 \$	23 465 \$	36 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	12 454 \$	25 020 \$	50 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	12 188 \$	18 139 \$	67 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	12 734 \$	56 691 \$	22 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	14 437 \$	24 092 \$	60 %
Couples âgés de 65 ans et plus	18 206 \$	39 588 \$	46 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	20 028 \$	64 070 \$	31 %

Par exemple, en 1996, les hommes seuls de moins de 65 ans qui vivaient dans la pauvreté disposaient d'un revenu moyen de 8 003 \$, alors que les hommes seuls de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres confondus, vivaient en moyenne avec 28 246 \$. Le revenu moyen des pauvres correspondait à 28 p. 100 de celui de tous les hommes seuls de moins de 65 ans.

Les différences entre les revenus moyens des pauvres et de l'ensemble des Canadiennes et Canadiens sont frappantes. Par exemple, en 1996, les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans disposaient en moyenne de 20 028 \$ pour vivre, alors que le revenu moyen de tous les couples ayant des enfants de moins de 18 ans était de 64 070 \$, soit plus que trois fois autant.

Les différences sont bien moindres dans le cas des personnes âgées seules et des mères seules parce que les revenus moyens étaient nettement inférieurs. En 1996, les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont vécu avec un revenu moyen de 14 437 \$ seulement, mais le revenu moyen de l'ensemble des mères seules était de 24 092 \$, ce qui est beaucoup moins que le revenu moyen de toutes les familles avec deux conjoints.

De toute évidence, un grand nombre de Canadiennes et Canadiens pauvres comptent sur divers programmes publics pour réussir à joindre les deux bouts. Dans certains cas, les montants versés sont étonnamment modestes, et les sommes provenant de gains et de sources de revenu extra-gouvernementales sont substantielles. Dans d'autres, notamment dans celui des personnes âgées, les sommes ainsi perçues représentent une part très importante du revenu total.

Le tableau 12 montre la somme moyenne des paiements de transfert reçue par les familles pauvres et les personnes seules pauvres en 1996. Les paiements de transfert comprennent les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, l'assurance-emploi, l'assistance sociale, la pension de Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti versés par le fédéral, la Prestation fiscale pour enfants et le crédit fédéral de la TPS. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec ainsi que l'assurance pour les sans-emploi sont administrés par les gouvernements, mais les fonds proviennent des contributions versées par les travailleurs et les employeurs, et non pas par le gouvernement.

Les types de famille sont classés en ordre décroissant par rapport à l'aide perçue, le plus petit montant étant le premier donné. La deuxième colonne indique le revenu moyen des familles et des personnes seules pauvres toutes sources confondues - soit les mêmes chiffres qu'au tableau 11. La troisième colonne donne le pourcentage du revenu total provenant de sources gouvernementales.

TABLEAU 12			
PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PAUVRES, PAR TYPE DE FAMILLE, 1996			
Type de famille	Paiement de transfert moyen	Revenu moyen toutes sources confondues	Paiement de transfert en % du revenu total
Femmes seules âgées de moins de 65 ans	3 724 \$	8 531 \$	44 %
Hommes seuls âgés de moins de 65 ans	3 947 \$	8 003 \$	49 %
Couples âgés de moins de 65 ans sans enfants de moins de 18 ans	5 605 \$	12 734 \$	44 %
Couples âgés de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	8 415 \$	20 028 \$	42 %
Mères seules âgées de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	10 003 \$	14 437 \$	69 %
Femmes seules âgées de 65 ans et plus	11 005 \$	12 188 \$	90 %
Hommes seuls âgés de 65 ans et plus	11 203 \$	12 454 \$	90 %
Couples âgés de 65 ans et plus	16 526 \$	18 206 \$	91 %

Divers programmes gouvernementaux fournissent moins de la moitié du revenu total du premier des quatre types de famille, 69 p. 100 du revenu total pour les mères seules de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans, et plus de 90 ou 91 p. 100 du revenu total des trois autres types de familles de 65 ans et plus.

Les paiements de transfert moyens destinés aux familles et aux personnes seules pauvres étaient généralement à la baisse en 1996. Entre 1995 et 1996, les pertes moyennes étaient les suivantes : 670 \$ pour les couple pauvres de moins de 65 ans sans enfants, 33 \$ pour les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, 230 \$ pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans, 243 \$ pour les femmes âgés seuls et pauvres, et 62 \$ pour les hommes âgés seuls et pauvres.

En chiffres absolus, les pertes peuvent sembler minimes, mais elles sont relativement importantes comparativement aux faibles revenus des Canadiennes et des Canadiens pauvres. Par exemple, en 1996, la perte de 670 \$ qu'ont subie les couples sans enfants pauvres de moins de 65 ans représente une diminution de 11 p. 100 de leur revenu moyen total (6 275 \$).

Les trois types de familles ayant obtenu des paiements de transfert plus élevés en 1996 étaient celui des hommes âgés seuls et pauvres (gain moyen de 273 \$), des femmes âgées seules et pauvres (gain moyen de 42 \$), et celui des couples pauvres de 65 ans et plus, dont le gain moyen se situait à 23 \$.

Familles et personnes seules de 65 ans et plus

La variété des programmes gouvernementaux qui sont destinés aux personnes âgées est l'une des raisons pour lesquelles les taux de pauvreté parmi eux ont beaucoup diminué. Le tableau 13 présente une image plus détaillée de ces sources et d'autres sources de revenu courantes pour les couples de personnes âgées pauvres et pour les hommes et femmes seuls pauvres de 65 ans et plus. Il y a deux colonnes par type de famille. La première donne le pourcentage de familles ou de personnes seules pauvres qui tirent un revenu d'une source particulière. La deuxième indique la somme moyenne reçue par chaque bénéficiaire. Les pauvres qui n'ont reçu aucun type particulier de revenu ne sont pas inclus dans le calcul du montant moyen de ce type de paiement.

Presque toutes les personnes âgées pauvres tirent une part importante de leur revenu total de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti fédéraux qui sont versés par le gouvernement fédéral. Si l'on n'atteint pas 100 p. 100, c'est probablement parce que certains ont immigré récemment au Canada et qu'ils ne satisfont pas aux conditions de résidence des

programmes. En 1996, le montant maximal de la pension de Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti versés aux couples âgés était de 16 905 \$, et le montant maximal pour une personne âgée seule était de 10 426 \$.

TABLEAU 13						
SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES PAUVRES, 1996						
Source de revenu	Couples âgés de 65 ans et plus (78 000)		Hommes seuls âgés de 65 ans et plus (91 000)		Femmes seules âgées de 65 ans et plus (375 000)	
	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% percevant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti	95 %	12 522 \$	97 %	7 492 \$	98 %	8 246 \$
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	72 %	5 119 \$	74 %	4 287 \$	64 %	3 546 \$
Placements	33 %	1 687 \$	31 %	2 045 \$	30 %	1 725 \$
Suppléments provinciaux	29 %	1 263 \$	19 %	2 017 \$	23 %	1 170 \$
Pensions professionnelles	16 %	3 027 \$	19 %	2 266 \$	13 %	3 010 \$
Plans enregistrés d'épargne-retraite	2 %	3 559 \$	échantillon trop petit		2 %	1 853 \$
Toutes sources confondues	100 %	18 206 \$	100 %	12 454 \$	100 %	12 188 \$

Les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) constituent, en importance, la deuxième source de revenu, 72 p. 100 des couples âgés

pauvres, 74 p. 100 des hommes âgés seuls pauvres, et 64 p. 100 des femmes âgées seules pauvres en ayant bénéficié en 1996. La prestation de retraite maximale versée par les deux régimes était de 8 725 \$ en 1996, et la rente de survivant maximale pour une personne âgée de 65 ans et plus était de 5 235 \$. Les montants maximaux sont fonction des salaires de carrière supérieurs à la moyenne. Les personnes dont les gains étaient inférieurs pendant leur vie active touchent des prestations moindres.

Le pourcentage de personnes âgées pauvres qui reçoivent des prestations du RPC et du RRQ ainsi que le montant moyen de ces prestations ont augmenté considérablement. Les augmentations ont contrebalancé la baisse des revenus de placements, vraisemblablement due à des taux d'intérêt moins élevés, et ont donc rendu les personnes âgées moins dépendantes du Supplément de revenu garanti. La baisse des montants moyens de SRG arrivait à point pour le gouvernement fédéral, qui travaillait à réduire la taille du déficit.

Quelques familles et personnes seules de 65 ans et plus ont perçu un revenu de placements en 1996. Les montants touchés étaient par contre modestes même si les revenus de placements étaient généralement à la hausse.

La catégorie «suppléments provinciaux» correspond aux suppléments accordés aux personnes âgées à faible revenu par certains gouvernements provinciaux. Elle comporte aussi certaines prestations d'assistance sociale à l'intention des personnes âgées dans les provinces qui ne versent pas de suppléments. Les sommes attribuées au titre de ces programmes varient considérablement d'une province à l'autre et les montants perçus sont en moyenne modestes.

Une assez petite proportion de personnes âgées tiraient un revenu d'un régime de retraite professionnel. La suffisance des revenus offerts par ces régimes est un problème de longue date. Le tableau 13 montre combien minime est le revenu assuré par ces régimes aux personnes qui ont pris leur retraite au bas de l'échelle des revenus.

La même remarque est en grande partie valable pour les revenus de REÉR ou de régime enregistrés d'épargne-retraite. En 1996, un très petit nombre de personnes âgées pauvres ont eu des revenus provenant de rentes de REÉR. Dans la grande majorité des cas, ces personnes se trouvent

dans cette situation parce qu'elles n'ont pas eu les moyens d'alimenter un REÉR avant de prendre leur retraite.

Familles et personnes seules de moins de 65 ans

Chez les pauvres de moins de 65 ans, les sources de revenu sont différentes. Le salaire est souvent la principale source de revenu, encore que l'assistance sociale et les prestations d'assurance-chômage soient elles aussi importantes. Le tableau 14 à la page suivante donne plus de détails.

En 1996, les gains représentaient la principale source de revenu pour quatre des cinq types de famille figurant au tableau 14, et étaient la deuxième source en importance des familles monoparentales ayant une femme à leur tête. Ces gains étaient déclarés par 56 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; par 57 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; par 57 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; par 80 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et par 46 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

Le montant des revenus moyens était important dans toutes les situations. Les 7 629 \$ gagnés en moyenne par les mères seules pauvres, par exemple, équivalaient à 38 semaines de 40 heures de travail payées 5 \$ de l'heure ou à 19 semaines de travail à plein temps à 10 \$ l'heure.

Le pourcentage des personnes pauvres de moins de 65 ans ayant des revenus provenant d'une rémunération a baissé de façon plus ou moins constante depuis la dernière récession, mais les tendances ne sont pas évidentes pour les différents types de familles, et certains des changements observés sont subtils. La baisse la plus inquiétante est survenue parmi les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans et parmi les mères seules de moins de 65 ans. Le pourcentage des couples pauvres avec enfants ayant des gains se situait à 89 p. 100 en 1990, à 84 p. 100 en 1991, à 83 p. 100 en 1992, à 77 p. 100 en 1993 et 1994, à 81 p. 100 en 1995, et à 80 p. 100 en 1996. Le pourcentage des mères seules pauvres ayant des gains a baissé depuis 1990 (55 p. 100) pour se situer à 46 p. 100 en 1995 et 1996.

TABLEAU 14

SOURCES DE REVENU DES FAMILLES ET DES PERSONNES SEULES PAUVRES DE MOINS DE 65 ANS 1996

Source de revenu	Hommes seuls (536 000)		Femmes seules (455 000)		Couples sans enfants (199 000)		Couples avec enfants (370 000)		Mères seules (379 000)	
	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire	% touchant ce revenu	Montant moyen par bénéficiaire
Gains	56 %	6 460 \$	57 %	7 265 \$	57 %	9 600 \$	80 %	13 464 \$	46 %	7 629 \$
Assistance sociale	41 %	5 842 \$	36 %	6 439 \$	33 %	8 091 \$	35 %	8 861 \$	68 %	9 218 \$
Assurance-chômage	14 %	4 420 \$	10 %	3 377 \$	15 %	4 546 \$	22 %	5 103 \$	8 %	4 487 \$
Placements	10 %	1 266 \$	12 %	1 752 \$	22 %	2 686 \$	21 %	1 737 \$	5 %	2 082 \$
Prestation fiscale pour enfants	---	---	---	---	---	---	99 %	2 665 \$	99 %	2 362 \$
RPC/RRQ	8 %	5 855 \$	12 %	4 818 \$	21 %	5 936 \$	7 %	6 032 \$	4 %	6 172 \$
Pensions professionnels	1 %	5 578 \$	2 %	5 339 \$	8 %	7 035 \$	1 %	5 756 \$	---	---
Commission des accidents du travail	2 %	4 609 \$	1 %	2 718 \$	4 %	6 835 \$	3 %	7 068 \$	2 %	7 326 \$
Pension alimentaire	---	---	1 %	3 014 \$	---	---	3 %	2 350 \$	18 %	3 881 \$
Revenu de toutes sources	100 %	8 003 \$	100 %	8 531 \$	100 %	12 734 \$	100 %	20 028 \$	100 %	14 437 \$

Un peu plus de un à deux tiers de chacun des cinq types de famille avait perçu des prestations d'assistance sociale en 1996. Ont déclaré avoir bénéficié de paiements de l'assistance sociale 41 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 36 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 33 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 35 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 68 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

À en juger par la moyenne des sommes reçues, nombre d'hommes et de femmes seuls et de familles monoparentales pauvres ont recouru à l'assistance sociale pendant une bonne partie de l'année. En moyenne, les couples pauvres, avec ou sans enfants, semblent avoir dépendu moins longtemps de l'assistance sociale. Comme le Conseil national du bien-être social le signale dans Revenus de bien-être social, 1996, les personnes seules ont pu percevoir des prestations d'assistance sociale provinciales et de programmes connexes allant de 2 502 \$ à 6 584 \$ par an; les parents seuls ayant un enfant, entre 9 192 \$ et 11 964 \$; et les couples avec deux enfants, de 10 711 \$ à 15 273 \$.⁵

Au cours des dernières années, le pourcentage des familles et des personnes seules pauvres bénéficiant de prestations d'assistance sociale a été à la hausse. L'augmentation la plus marquée a été enregistrée chez les couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans - le pourcentage est passé de 23 p. 100 en 1990 à 35 p. 100 en 1995 et 1996.

Les prestations de l'assurance pour les sans-emploi ont été mentionnées en 1996 par 14 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans; 10 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; 15 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; 22 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans; et 8 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Les sommes moyennes touchées donnent à penser que les familles et les personnes seules pauvres ont perçu des prestations d'assurance-emploi pendant assez longtemps. Au 1^{er} janvier 1996, l'assurance-emploi remplaçait 60 p. 100 de la rémunération assurable des prestataires ayant des personnes à charge et une faible rémunération. Pour tous les autres travailleurs, le taux de remplacement était de 55 p. 100.

Entre cinq et 22 p. 100 des familles et des personnes seules pauvres de moins de 65 ans recevaient des revenus de placements, mais les montants étaient modestes.

La Prestation fiscale pour enfants a été adoptée en 1993 pour remplacer les Allocations familiales, le Crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit non remboursable pour les contribuables ayant des enfants de moins de 18 ans. Le montant maximal de la Prestation fiscale pour enfants était, en 1996, dans la plupart des régions du Canada, de 1 233 \$ pour chaque enfant âgé de moins de sept ans et de 1 020 \$ pour chaque enfant de 7 à 17 ans. Les taux différaient légèrement au Québec et en Alberta, par suite de demandes dans ce sens des deux gouvernements provinciaux.⁶

Des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ont été déclarés par 12 p. 100 des femmes seules pauvres de moins de 65 ans; par 21 p. 100 des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants; et par de beaucoup plus petits pourcentages de personnes appartenant aux trois autres types de famille. L'Enquête sur les finances des consommateurs ne précise pas le type de prestation, mais il peut s'agir de personnes entre 60 et 65 ans qui ont pris une retraite anticipée, de veuves et de veufs à qui les régimes ont versé une rente de survivant, ou de personnes qui touchent une pension d'invalidité. De même, les gens qui ont touché de l'argent de régimes de pensions privés ont pu percevoir des pensions de retraite, rentes de survivant ou de pensions d'invalidité.

Un pourcentage très faible de familles et de personnes seules pauvres recevaient des prestations de la Commission des accidents du travail. Pour la plupart de ces personnes, ces prestations constituaient pour elles une source importante de revenus. Pour les femmes seules, par contre, les prestations étaient plus modestes.

Enfin, le tableau 14 montre que 18 p. 100 des mères seules pauvres âgées de 65 ans et moins ont reçu une pension alimentaire, dont le montant se situait en moyenne à 3 881 \$. Par ailleurs, un p. 100 des femmes seules âgées de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans ont reçu une pension alimentaire de leur ancien conjoint. Des couples ayant des enfants de moins de 18 ans, trois p. 100 ont reçu une pension alimentaire.

Même si les données exposées dans le tableau 14 éclairent beaucoup, elles ne donnent pas un tableau clair des combinaisons typiques de revenus. De toute évidence, certaines personnes pauvres n'ont qu'une seule source de revenus alors que d'autres en ont plusieurs.

Le Conseil national du bien-être social a demandé à Statistique Canada d'effectuer des calculs avec des données spéciales pour différencier, selon leurs principales sources de revenus, les familles et les personnes seules pauvres, dont il est question dans le tableau 14. Pour les personnes de moins de 65 ans, on a pris comme principales sources de revenus, les gains, l'assistance sociale et l'assurance-emploi.

Le résultat de l'opération a été une série de tableaux basés sur différentes combinaisons de revenus : gains seulement, assistance sociale seulement, gains et assistance sociale ensemble, gains et l'assurance pour les sans-emploi ensemble. D'autres combinaisons, comme l'assistance sociale et l'assurance pour les sans-emploi mais pas les gains, ont produit des catégories trop petites pour pouvoir être utilisées.

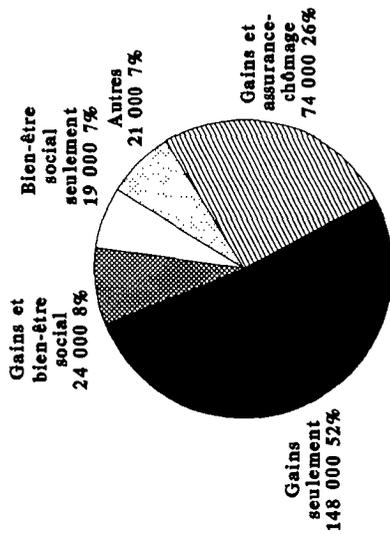
Les deux prochains graphiques sur les pages suivantes illustrent la ventilation des familles et des personnes seules pauvres selon leurs principales sources de revenus en 1980 et en 1996.

La partie supérieure du graphique AC montre les principales sources de revenus des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. Le diagramme supérieur de gauche représente les principales sources de revenus pour 1980, et celui de droite, pour 1996. Les deux diagrammes de la partie inférieure indiquent les principales sources de revenus des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans.

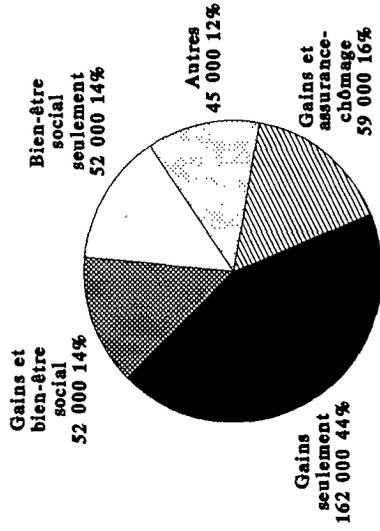
L'ensemble du graphique illustre clairement qu'entre 1980 et 1996, l'élément rémunération diminue en faveur des prestations d'assistance sociale. Dans le cas de couples pauvres ayant des enfants, la taille des trois parties du diagramme comprenant la rémunération - rémunération seulement, rémunération et assistance sociale, et rémunération et assurance-emploi - a diminué en passant de 86 p. 100 en 1980 à 74 p. 100 en 1996, tandis que la partie du diagramme représentant l'assistance sociale a peu augmenté en passant de sept pour cent en 1980 à 14 p. 100 en 1996.

Le groupe des mères seules pauvres a connu des tendances semblables. Les trois parties du diagramme représentant la rémunération correspondaient à 60 p. 100 en 1980 et à seulement 43 p. 100 en 1996. La partie représentant l'assistance sociale s'est accrue, passant de 37 p. 100 en 1980 à 45 p. 100 en 1996.

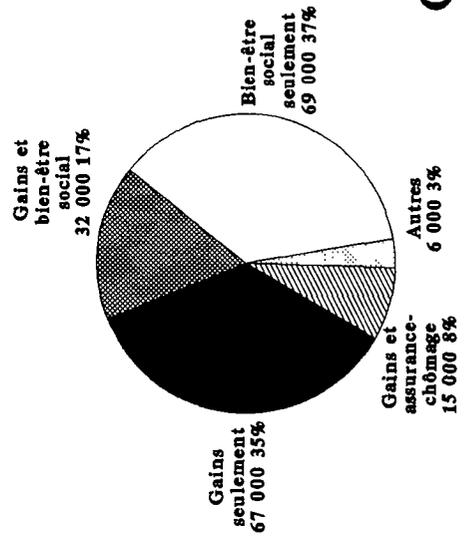
Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 1980



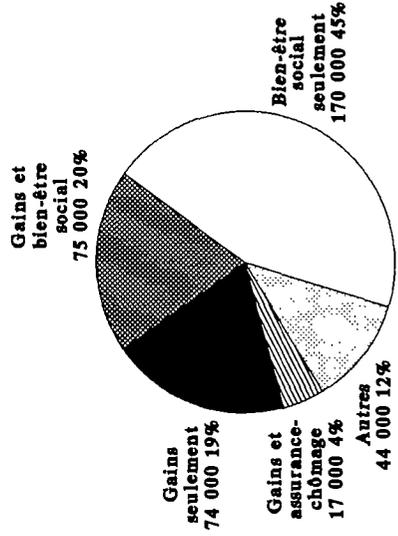
Principales sources de revenus pour les couples pauvres de moins de 65 ans avec enfants, 1996



Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans, 1980



Principales sources de revenus pour les mères seules pauvres de moins de 65 ans, 1996



Graphique AC

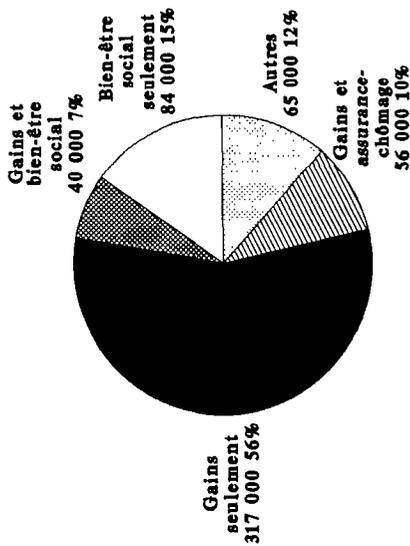
Le graphique AD montre les principales sources de rémunération des personnes seules pauvres de moins de 65 ans et des couples pauvres de moins de 65 ans sans enfants, en 1980 et en 1996. Là aussi, les parties du diagramme représentant la rémunération diminuent entre 1980 et 1996, tandis que les parties correspondant à l'assistance sociale s'amplifient.

Un coup d'oeil à l'ensemble des graphiques AC et AD montrent clairement qu'une majorité de familles et de personnes seules pauvres de moins de 65 ans ont à un moment donné fait partie de la main-d'oeuvre rémunérée, et qu'un nombre relativement réduit de personnes pauvres a compté sur l'assistance sociale seulement.

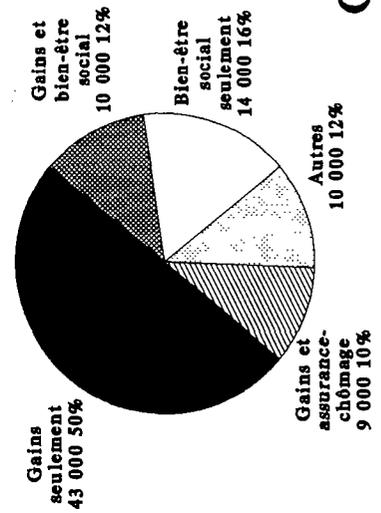
Il importe de rappeler que les données du graphique montrent les principales sources de revenus pour 1996 seulement. Elles ne révèlent pas dans quelle situation les familles et les personnes seules se trouvaient les années précédentes. Par exemple, certains bénéficiaires de l'assistance sociale ont pu temporairement jouer de malchance et n'ont pas pu trouver d'emploi rémunérateur en 1996. D'autres personnes ont pu dépendre de l'assistance sociale pendant plus d'un an.

De même, les chiffres n'indiquent pas à quel moment les différents revenus ont été reçus. Des personnes pauvres qui ont perçu des gains et de l'assurance-emploi ont sans aucun doute commencé l'année 1996 avec un emploi rémunérateur, mais ont été forcés de se rabattre sur l'assurance-emploi en cours de route. D'autres ont commencé l'année avec l'assurance-emploi et ont ensuite trouvé un nouvel emploi.

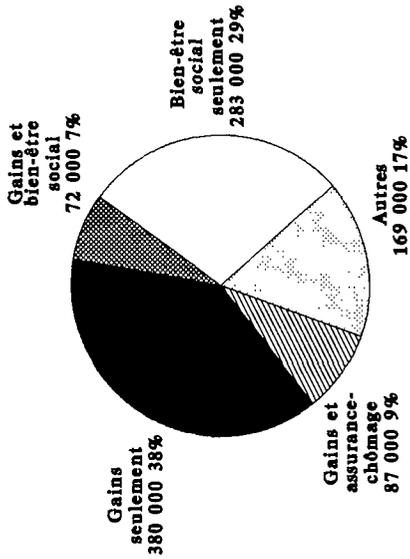
Principales sources de revenus pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1980



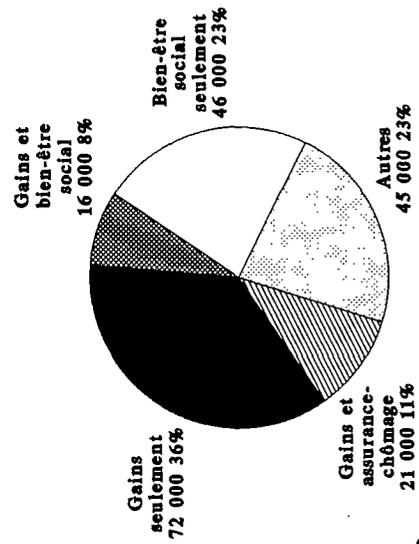
Principales sources de revenus pour les couples de moins de 65 ans sans enfants, 1980



Principales sources de revenus pour les personnes seules de moins de 65 ans, 1996



Principales sources de revenus pour les couples de moins de 65 ans sans enfants, 1996



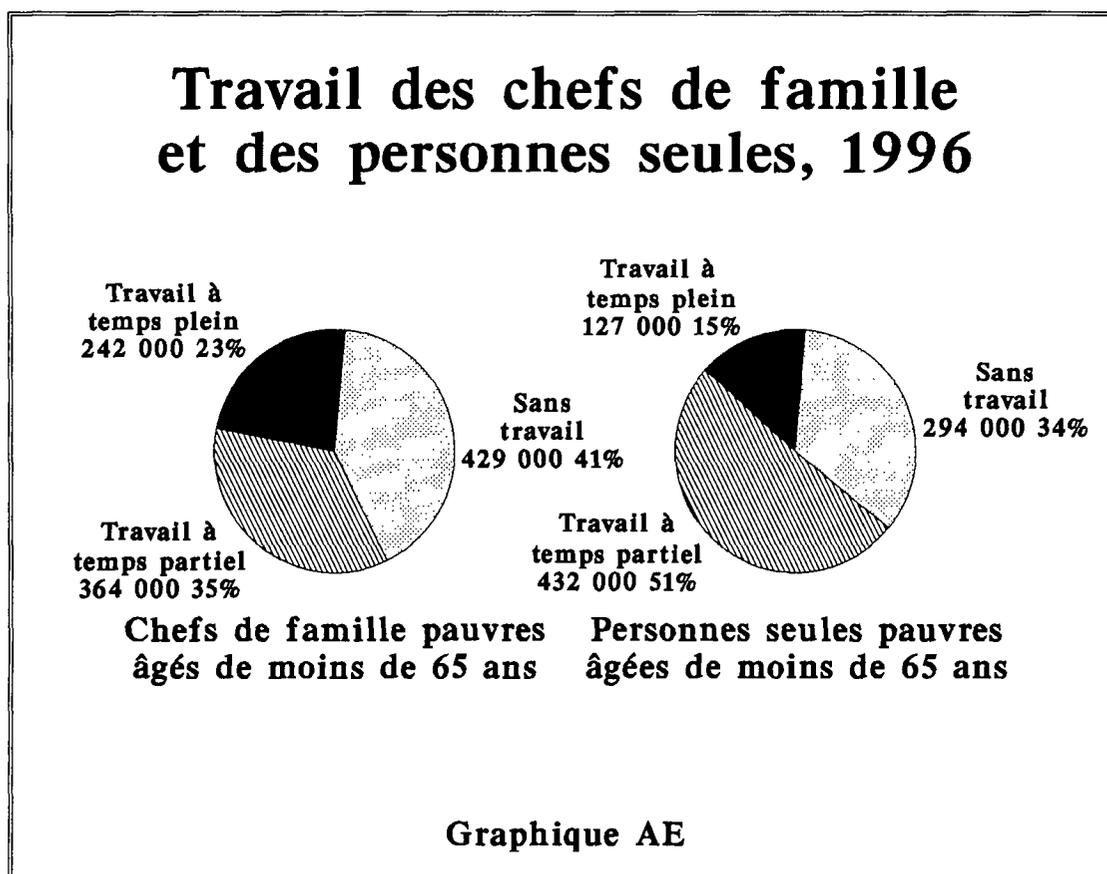
Graphique AD

VII. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DE CERTAINS GROUPES CHOISIS

Les petits salariés

L'expression «petits salariés» s'applique aux pauvres qui font normalement partie de la population active rémunérée. Certains réservent l'expression aux pauvres qui occupent un emploi à plein temps pendant presque toute l'année. D'autres y englobent aussi ceux qui ont des liens solides avec le marché du travail, quel que soit le nombre de semaines ou le nombre normal d'heures travaillées par semaine.⁶

Le graphique AE présente une ventilation des chefs de famille et des personnes seules vivant dans la pauvreté qui ont travaillé à plein temps, à temps partiel ou qui n'ont occupé aucun emploi rémunéré en 1996. Dans ces calculs, Statistique Canada a exclu les chefs de famille et les personnes seules de 65 ans et plus, ainsi que les personnes plus jeunes qui ont signalé une incapacité de travail permanente.



Par travail à plein temps, on entend que la personne travaille pendant au moins 49 semaines au cours de l'année et que la semaine de travail normale compte au moins 30 heures. Par travail à temps partiel, on entend que la personne travaille moins de 49 semaines dans l'année ou moins de 30 heures par semaine.

Dans l'ensemble, 23 p. 100 des chefs de famille pauvres de moins de 65 ans ont travaillé à plein temps en 1996; 35 p. 100 ont travaillé à temps partiel; et les 41 p. 100 restants n'ont pas occupé d'emploi rémunéré. Parmi les personnes pauvres seules de moins de 65 ans, 15 p. 100 ont travaillé à plein temps; 51 p. 100, à temps partiel; et les autres 34 p. 100, n'ont pas occupé d'emploi rémunéré.

Il existe une autre définition des petits salariés, à savoir les familles et personnes seules vivant sous le seuil de pauvreté qui tirent au moins la moitié de leur revenu total des gains d'un emploi. Cette définition ne fait pas la distinction entre le travail à plein temps et le travail à temps partiel, et elle met l'accent sur les pauvres qui occupent un emploi rémunéré pendant une bonne partie de l'année.

En se fondant sur cette définition, Statistique Canada a établi que 432 000 familles dont le chef avait moins de 65 ans et 453 000 personnes seules de moins de 65 ans constituaient le groupe des petits salariés en 1996. Le tableau 15 à la page suivante renseigne sur les cinq principaux types de famille de moins de 65 ans. Comme le graphique AE, le tableau exclut les personnes inaptes au travail de façon permanente.

Les salaires étaient la source la plus importante de revenu pour quatre des cinq types de famille présentés. Au nombre des petits salariés figuraient 50 p. 100 des hommes seuls pauvres de moins de 65 ans, 57 p. 100 des femmes seules pauvres, 45 p. 100 des couples pauvres sans enfants et 60 p. 100 des couples pauvres ayant des enfants. Les mères seules pauvres étaient l'exception à la règle. Seulement 22 p. 100 des mères seules pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans tiraient la moitié de leur revenu ou plus d'un salaire.

La partie inférieure du tableau 15 à la page suivante indique le revenu moyen des petits salariés et l'importance de leur salaire. Les gains moyens des hommes et des femmes seuls, par exemple, équivalaient à 38 à 41 semaines de travail de 40 heures, à 5 \$ l'heure. Les gains moyens

des familles étaient sensiblement supérieurs, ce qui donne à penser que les chefs de famille bénéficiaient d'un meilleur taux de rémunération ou qu'un autre membre de la famille apportait un autre salaire au ménage.

Le tableau donne également à penser que peu de familles ou de personnes seules travaillant dépendaient beaucoup de l'assistance sociale ou de l'assurance pour les sans-emploi, car les montants moyens des revenus hors salaires étaient minimes. La majeure partie des autres revenus provenait probablement de programmes tels que le crédit de TPS fédéral ou la Prestation fiscale pour enfants.

Bien que les chiffres soient limités aux pauvres dont le salaire représentait au moins la moitié du revenu total, la dernière ligne du tableau montre qu'une part beaucoup plus importante du revenu total provient normalement des salaires. Ceux-ci représentaient, en moyenne, de 75 p. 100 à 89 p. 100 du revenu total des différents types de famille.

Au cours des dernières années, le nombre de petits salariés a augmenté, mais pas aussi rapidement que le nombre de personnes pauvres capables de travailler. Entre 1989 et 1996, par exemple, le nombre des couples pauvres de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans a augmenté de 46 p. 100, passant de 239 000 à 349 000. Par ailleurs, le nombre de couples pauvres ayant des enfants et un travail n'a augmenté que de 37 p. 100, soit de 152 000 à 208 000.

Les enfants

Les taux de pauvreté parmi les enfants sont le reflet des taux de pauvreté parmi les parents et ils ont tendance à fluctuer avec la situation économique. La différence la plus frappante d'une année à l'autre est l'énorme fossé qui sépare les taux de pauvreté parmi les enfants de familles biparentales du taux des enfants élevés par leur mère seulement. On relève aussi des différences importantes d'une province à l'autre.

Le tableau 16 à la page suivante donne les taux de pauvreté et le nombre d'enfants vivant dans la pauvreté par type de famille et par province, en 1996. La catégorie «enfants pauvres tous types de familles» comprend un petit nombre d'enfants qui n'appartiennent à aucun des deux principaux types de famille nommés. Par exemple, le nombre national total, 1 481 000 d'enfants

pauvres, comprenait 78 000 enfants de moins de 18 ans vivant dans des situations familiales moins courantes. Certains vivaient dans une famille monoparentale ayant à leur tête un père de moins de 65 ans, avec des parents de 65 ans et plus, ou avec des parents autres que leurs père et mère.

TABLEAU 16						
ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS VIVANT DANS LA PAUVRETÉ EN 1996						
	Enfants pauvres, tous types de famille		Enfants pauvres, famille biparentale moins de 65 ans		Enfants pauvres, mères seules moins de 65 ans	
	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté	Nombre d'enfants	Taux de pauvreté
Terre-Neuve	27 000	20,0 %	15 000	12,7 %	11 000	72,1 %
Île-du-Prince-Édouard	5 000	14,8 %	2 000	8,3 %	2 000	45,3 %
Nouvelle-Écosse	51 000	23,7 %	25 000	14,7 %	24 000	70,5 %
Nouveau-Brunswick	34 000	19,6 %	16 000	11,4 %	17 000	67,6 %
Québec	372 000	22,2 %	184 000	13,7 %	167 000	62,4 %
Ontario	538 000	19,9 %	271 000	12,2 %	245 000	66,2 %
Manitoba	69 000	25,4 %	37 000	16,9 %	28 000	71,6 %
Saskatchewan	55 000	20,9 %	24 000	11,3 %	29 000	68,7 %
Alberta	148 000	20,3 %	69 000	11,5 %	72 000	70,7 %
Colombie-Britannique	180 000	20,3 %	86 000	12,0 %	78 000	59,8 %
Canada	1 481 000	20,9 %	730 000	12,6 %	673 000	65,3 %

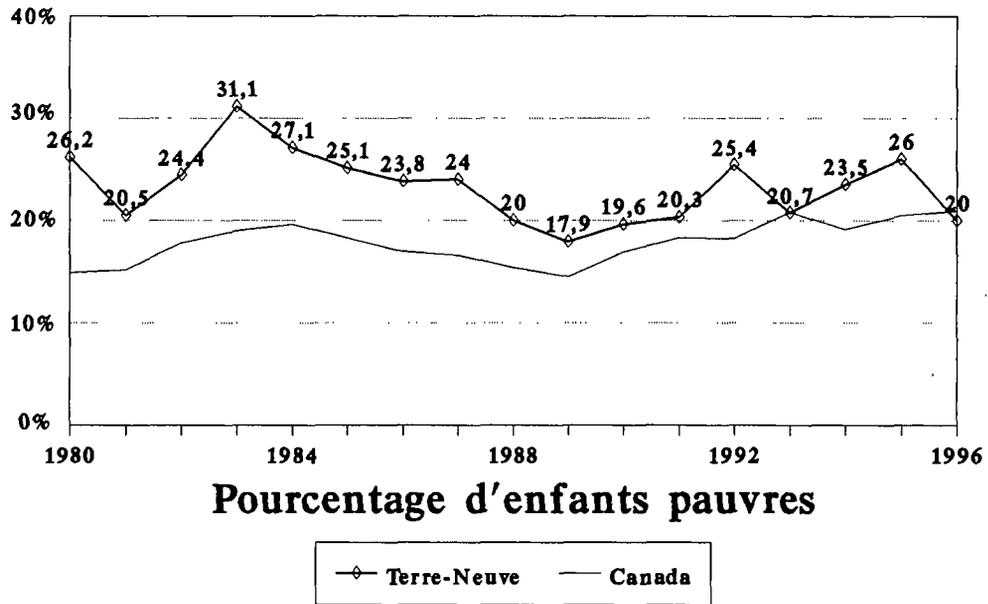
Le taux de pauvreté global chez les enfants est passé de 20,5 p. 100 en 1995 à 20,9 en 1996, et le nombre d'enfants pauvres, de 1 441 000 à 1 481 000, soit le nombre le plus élevé en 17 ans. C'est à l'Île-du-Prince-Édouard que l'on relevait le taux de pauvreté le plus faible en ce qui les concerne, soit 14,8 p. 100, et au Manitoba que l'on trouvait le plus fort, soit 25,4 p. 100.

Le taux de pauvreté national des enfants pauvres vivant dans des familles biparentales était de 12,6 p. 100. Les taux provinciaux étaient de 8,3 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard pour le taux le plus bas, et de 16,9 p. 100 au Manitoba pour le taux le plus élevé. Les taux de pauvreté parmi les enfants vivant avec leur mère seulement étaient extrêmement forts. Le taux national était de 62,2 p.100 en 1995 et est passé à 65,3 p.100 en 1996. Les taux provinciaux variaient de 72,1 p. 100 à Terre-Neuve pour le taux le plus fort et de 45,3 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard pour le taux le plus bas.

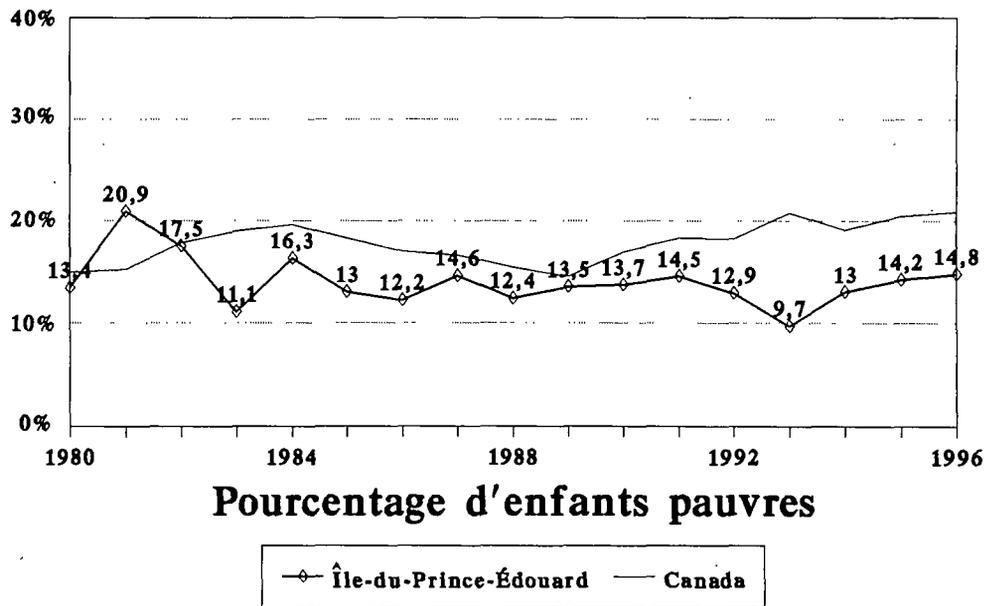
L'un des mythes tenaces à propos de la pauvreté chez les enfants veut que la plupart des enfants pauvres grandissent dans des familles monoparentales. Le tableau 16 montre que ce n'est pas le cas partout au Canada. En 1996, 730 000 enfants pauvres vivaient dans des familles biparentales composées de parents âgés de moins de 65 ans, tandis que 673 000 autres vivaient dans des familles monoparentales ayant une femme âgée de moins de 65 ans à sa tête. Malgré le fait que le scénario était le même au niveau national, ceci n'est pas le cas dans trois provinces. Au Nouveau-Brunswick, les enfants pauvres vivant avec leur mère seulement y étaient plus nombreux, soit 17 000, contre 16 000 qui vivaient dans des familles biparentales; en Saskatchewan 29 000 contre 24 000; et en Alberta, 72 000 contre 69 000.

Néanmoins, les enfants pauvres vivant dans des familles monoparentales, particulièrement avec la mère seulement, sont beaucoup plus menacés par la pauvreté que sont les enfants vivant dans des familles biparentales. La proportion d'enfants pauvres élevés par leur mère seulement a considérablement augmenté au cours des dernières années. Comme on le voit au graphique AF, en 1980, 33 p. 100 des enfants pauvres vivaient dans des familles monoparentales dirigées par la mère, et la plupart des autres, dans des familles biparentales. En 1996, ces chiffres sont passés à 45 p. 100 et 49 p. 100 respectivement.

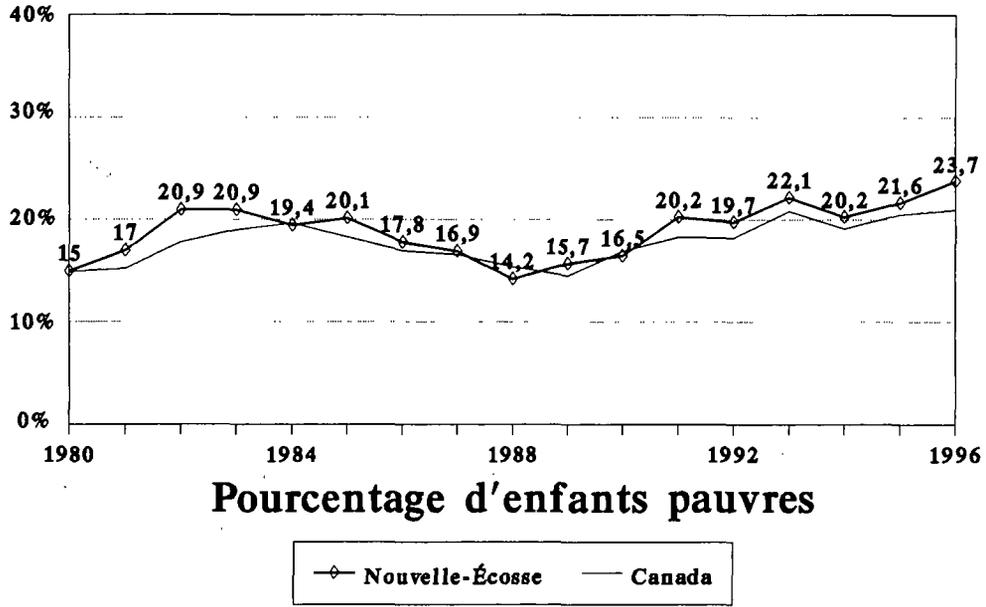
Terre-Neuve



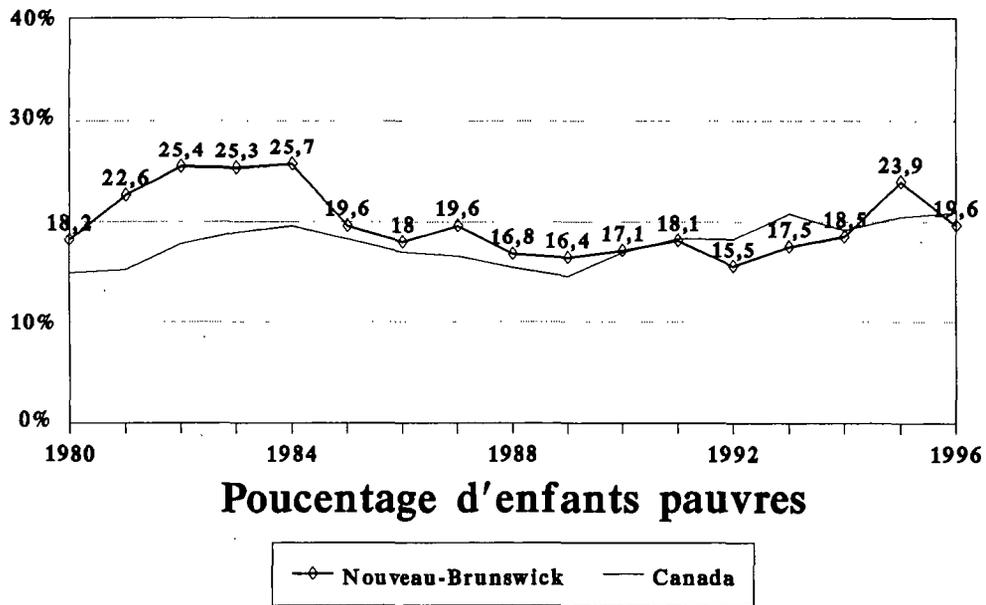
Île-du-Prince-Édouard



Nouvelle-Écosse

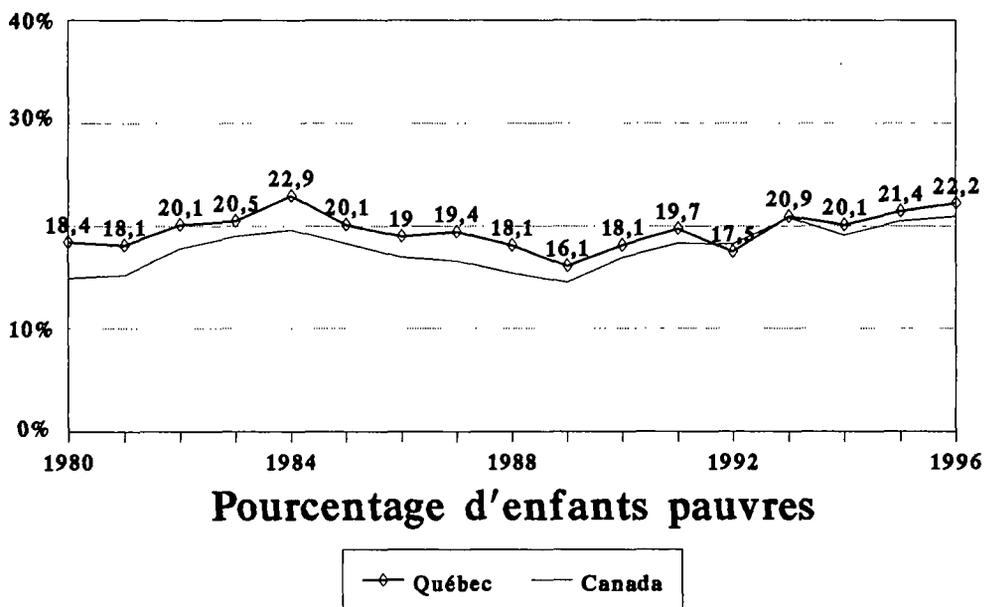


Nouveau-Brunswick

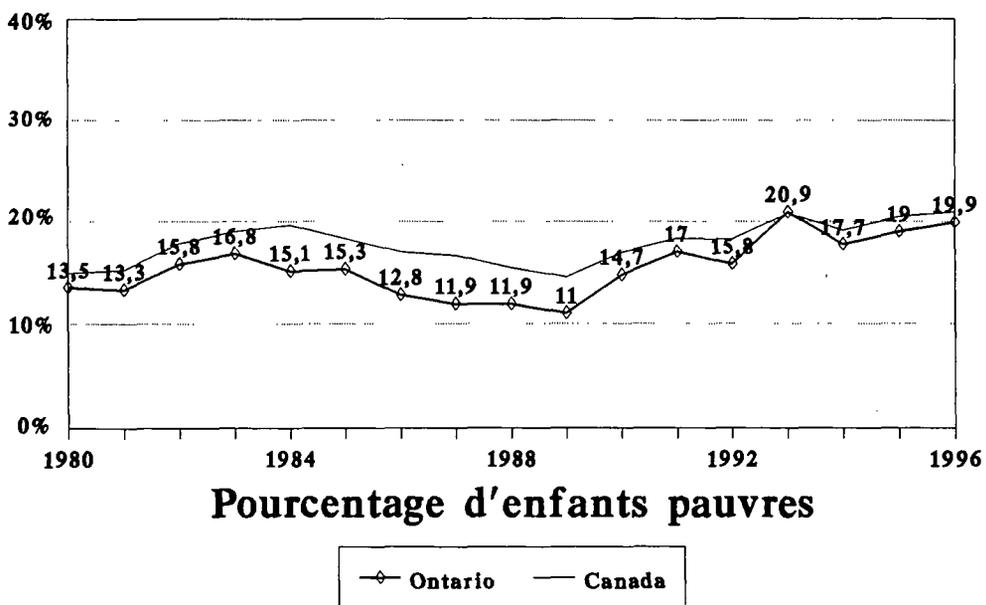


Graphique AH

Québec

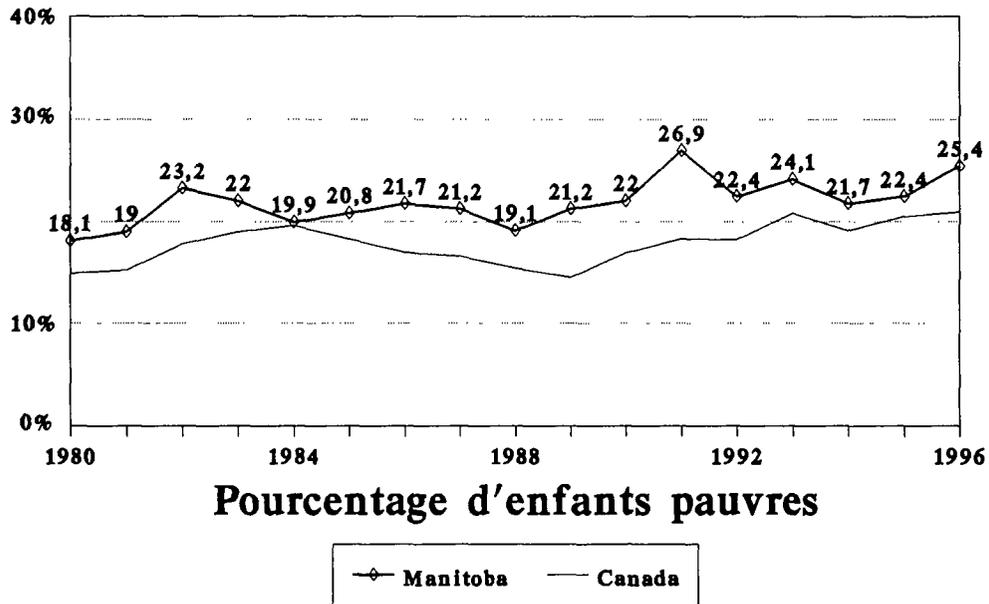


Ontario

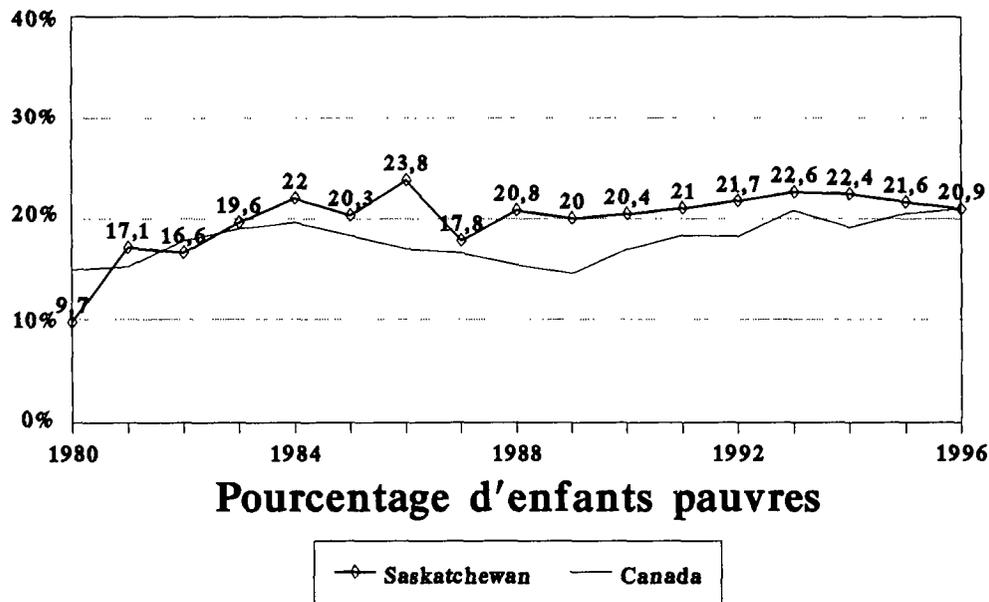


Graphique AI

Manitoba

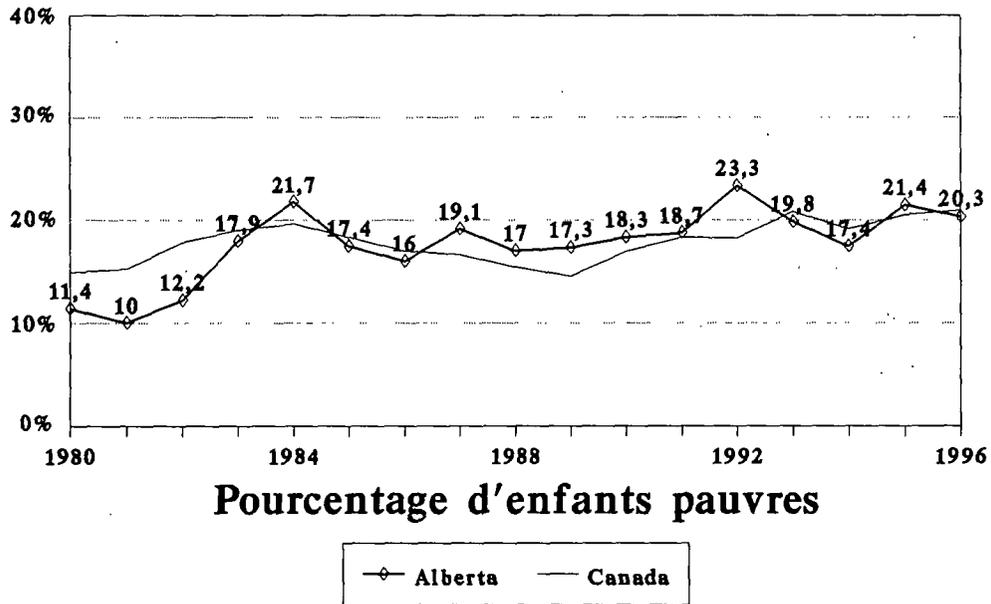


Saskatchewan

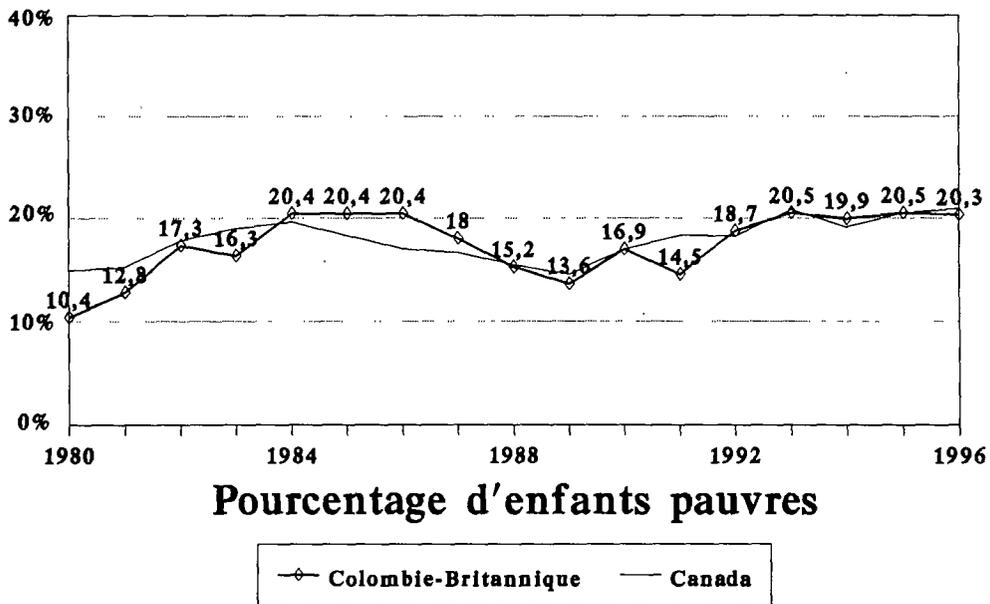


Graphique AJ

Alberta



Colombie-Britannique



Graphique AK

Les femmes

Comme nous l'avons vu plus tôt, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Le tableau 17 donne les taux de pauvreté pour les femmes et les hommes âgés de 18 ans et plus de 1980 à 1996, et le rapport entre les taux des femmes et ceux des hommes pour chaque année.

En 1980, le taux de pauvreté était de 18 p. 100 parmi les femmes adultes, de 12,7 p. 100 parmi les hommes adultes, et celui des femmes correspondait à 1,42 fois celui des hommes. En 1996, ces taux s'élevaient respectivement à 18,8 p. 100 et 14,1 p. 100, ce qui donnait un rapport de 1,33 entre les deux sexes.

Les taux de pauvreté des femmes et des hommes tendent à suivre les fluctuations de l'économie. L'écart entre les deux semble se resserrer légèrement dans les périodes économiques difficiles, mais les variations dans le rapport entre les femmes et les hommes sont faibles.

La plupart des différences entre les sexes peuvent s'expliquer par les taux élevés de pauvreté de trois types de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules âgées de 65 ans et plus, et les mères seules de moins de 65 ans ayant des enfants de moins de 18 ans. En 1996, le taux de pauvreté pour la catégorie des moins de 65 ans était de 39,5 p. 100 pour les femmes comparé à 32,4 p. 100 pour les hommes. Dans le cas des personnes âgées seules, les taux de pauvreté étaient de 45,4 p. 100 pour les femmes et de 29,3 p. 100 pour les hommes. Dans celui des familles monoparentales dirigées par une femme ayant des enfants de moins de 18 ans, le taux était de 61,4 p. 100, soit beaucoup plus élevé que celui correspondant aux couples mariés.

Hormis ces trois groupes de femmes à haut risque, on ne relève pas de différences marquées dans les taux de pauvreté des femmes et des hommes adultes. L'immense majorité des familles comptent deux conjoints, et les taux de pauvreté des époux et épouses sont identiques dans tous ces cas.

TABLEAU 17
LA PAUVRETÉ CHEZ LES FEMMES ET LES HOMMES DE 18 ANS ET PLUS

	Femmes adultes		Hommes adultes		Rapport entre les taux de pauvreté des hommes et des femmes
	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Nombre de pauvres	
1980	18,0 %	1 565 000	12,7 %	1 058 000	1,42
1981	17,8 %	1 567 000	12,6 %	1 063 000	1,40
1982	18,1 %	1 624 000	13,6 %	1 160 000	1,33
1983	20,1 %	1 836 000	15,4 %	1 334 000	1,30
1984	19,7 %	1 817 000	14,9 %	1 304 000	1,31
1985	18,8 %	1 754 000	14,0 %	1 240 000	1,34
1986	17,7 %	1 677 000	13,4 %	1 197 000	1,31
1987	17,4 %	1 673 000	12,9 %	1 176 000	1,34
1988	17,1 %	1 664 000	11,7 %	1 081 000	1,46
1989	15,5 %	1 534 000	10,7 %	1 001 000	1,45
1990	16,2 %	1 622 000	11,3 %	1 079 000	1,43
1991	17,3 %	1 767 000	12,7 %	1 234 000	1,36
1992	17,4 %	1 804 000	13,1 %	1 289 000	1,33
1993	18,5 %	1 949 000	13,9 %	1 398 000	1,33
1994	18,1 %	2 011 000	13,4 %	1 434 000	1,35
1995	18,2 %	2 059 000	14,3 %	1 556 000	1,27
1996	18,8 %	2 143 000	14,1 %	1 555 000	1,33

Dans les familles plus jeunes comprenant époux et épouse, il faut souligner particulièrement le rôle que jouent les femmes lorsqu'il s'agit de préserver leur famille de la pauvreté. Même si elles

gagnent moins en moyenne que les hommes et même si elles se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent de participer équitablement à la population active rémunérée, leur contribution est essentielle au maintien de faibles taux de pauvreté.

Pour nous faire une meilleure idée de l'importance des gains des femmes mariées, nous avons demandé à Statistique Canada de déduire les gains des épouses des données de 1996 sur le revenu des familles époux-épouse de moins de 65 ans, puis de calculer les taux de pauvreté hypothétiques des familles en l'absence du revenu féminin. Les résultats sont présentés au tableau 18.

TABLEAU 18		
LA PAUVRETÉ CHEZ LES FAMILLES ÉPOUX-ÉPOUSE DE MOINS DE 65 ANS AVEC ET SANS LE REVENU DES ÉPOUSES, 1996		
	Pourcentage des familles qui étaient pauvres en 1996	Pourcentage des familles qui auraient été pauvres sans les gains de l'épouse
Terre-Neuve	12,9 %	23,3 %
Île-du-Prince-Édouard	6,3 %	15,6 %
Nouvelle-Écosse	11,5 %	23,6 %
Nouveau-Brunswick	10,0 %	19,8 %
Québec	12,5 %	25,5 %
Ontario	9,7 %	18,8 %
Manitoba	10,1 %	25,5 %
Saskatchewan	10,3 %	22,0 %
Alberta	8,6 %	19,9 %
Colombie-Britannique	10,1 %	20,6 %
Canada	10,5 %	21,4 %

En 1996, le taux réel de pauvreté dans l'ensemble des familles époux-épouse de moins de 65 ans était de 10,5 p. 100, et le nombre total des familles vivant dans la pauvreté était de 608 000. Si l'on enlève les gains des épouses, et toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de pauvreté passerait à 21,4 p. 100 et le nombre de familles pauvres ferait plus que doubler, puisqu'il passerait à 1 243 000.

Les tendances sont plus ou moins les mêmes dans l'ensemble du pays. En 1996, si les épouses n'avaient pas occupé d'emploi rémunéré, à défaut de tout autre changement, les taux de pauvreté et le nombre de familles pauvres auraient été beaucoup plus élevés dans toutes les provinces.

Les personnes âgées

Le tableau 19 présente les taux de pauvreté parmi les hommes et les femmes âgés, dans chaque province, en 1980, 1995 et 1996, ainsi que les changements enregistrés en 1996 par rapport à 1980. Au fil des ans, les taux de pauvreté parmi les personnes âgées ont chuté considérablement. Malgré l'augmentation légère des taux de pauvreté pour la plupart en 1996, les taux pour les personnes âgées demeurent près des taux records à niveaux faibles. Le taux de pauvreté de l'Alberta pour les hommes était le plus bas depuis 1980.

Les hausses enregistrées de 1995 à 1996 étaient probablement des renversements temporaires de la tendance à long terme à la baisse des taux de pauvreté chez les personnes âgées.

Dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, le déclin à long terme de la pauvreté chez les hommes âgés a été plus prononcé que celui qu'a connu les femmes âgées. Dans toutes les provinces également, en 1996, les taux de pauvreté chez les hommes étaient bien inférieurs à ceux que l'on observait chez les femmes.

Entre 1995 et 1996, les taux de pauvreté chez les hommes âgés étaient à la baisse au Nouveau-Brunswick et en Alberta. Chez les femmes âgées, ces taux ont augmentés dans toutes les provinces, sauf en Ontario.

TABLEAU 19

TAUX DE PAUVRETÉ DES PERSONNES ÂGÉES PAR PROVINCE

	Hommes				Femmes			
	1980	1995	1996	% changement 1980-1996	1980	1995	1996	% changement 1980-1996
	Terre-Neuve	27,6	6,6	11,4	-59 %	36,9	13,7	14,5
Île-du-Prince-Édouard	33,7	5,6	8,0	-76 %	52,7	14,8	15,1	-71 %
Nouvelle-Écosse	22,8	5,3	8,2	-64 %	31,5	15,7	21,3	-32 %
Nouveau-Brunswick	22,1	8,8	6,5	-71 %	34,2	14,0	16,6	-51 %
Québec	33,7	15,4	20,2	-40 %	46,2	32,5	37,4	-19 %
Ontario	24,0	8,9	10,7	-55 %	34,3	19,7	18,5	-46 %
Manitoba	23,8	10,3	14,4	-39 %	41,2	22,2	28,1	-32 %
Saskatchewan	28,1	3,3	6,1	-78 %	49,0	12,6	16,0	-67 %
Alberta	25,2	7,5	7,2	-71 %	38,8	15,3	17,7	-54 %
Colombie-Britannique	29,6	10,1	10,4	-65 %	32,7	20,4	21,4	-35 %
Canada	27,3	10,2	12,4	-55 %	38,4	22,1	23,9	-38 %

Comme par les années passées, les taux de pauvreté parmi les femmes et les hommes de 65 ans et plus ont été remarquablement plus élevés au Québec que dans les autres provinces. Cette disparité semble s'expliquer principalement par le fait que le Québec est la seule province populeuse qui n'offre pas de supplément provincial de revenu aux personnes âgées à faible revenu.

CONCLUSION

Les Nations Unies avaient désigné 1996 comme l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté. Tout en sachant bien qu'on ne pourrait faire disparaître complètement la pauvreté en l'espace d'un an, le Conseil national du bien-être social avait espéré qu'il serait au moins possible de la réduire en 1996.

Cinq ans après la récession de 1990-1991, il semblait raisonnable de s'attendre à ce que les Canadiennes et Canadiens dans le besoin profitent du retour à la prospérité. Or nous constatons que la pauvreté s'est accentuée peu à peu d'année en année. En 1990 et en 1991, au plus profond de la récession, on enregistrait des taux de pauvreté de 14,6 et de 16 p. 100 respectivement. En 1996, le taux de pauvreté était passé à 17,6 p. 100 et la pauvreté chez les enfants avait atteint son plus haut niveau en 17 ans. Ces tendances à la hausse en période de prospérité sont extrêmement alarmantes.

Plusieurs éléments nouveaux dans la politique sociale amènent le Conseil à s'interroger sérieusement sur les efforts du Canada pour vaincre la pauvreté. Durant 30 années, le gouvernement fédéral a partagé les coûts de l'assistance sociale avec les provinces et les territoires en vertu du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Le 1^{er} avril 1996, le RAPC fut remplacé par le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Il y a alors eu une baisse du soutien fédéral au chapitre de l'assistance sociale, des services sociaux, des régimes d'assurance-maladie et des études postsecondaires : après avoir versé 29,7 milliards de dollars à ce titre pour l'exercice 1995-1996, le gouvernement fédéral ramenait sa contribution à 26,9 milliards pour l'exercice 1996-1997. L'assistance sociale, qui vise à soutenir les plus démunis de la société, a été particulièrement durement touchée par le changement. Le RAPC obligeait les provinces et les territoires à fournir de l'aide sociale à toutes les personnes jugées «nécessiteuses», à avoir une procédure d'appel pour ce qui est des demandes de prestations d'aide sociale; et il leur interdisait d'imposer un lieu de résidence comme condition d'admissibilité aux prestations. Cette interdiction est la seule exigence qui a été maintenue sous le régime de TCSPS.

Même avant la diminution des paiements de transfert, bien des administrations provinciales et territoriales avaient réduit leurs programmes d'aide sociale, souvent en appliquant d'autres mesures de réduction du déficit. Par conséquent, tous les bénéficiaires d'aide sociale au Canada ont

subi des diminutions de revenu parfois notable. Le resserrement des critères d'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi et la baisse des taux de prestations venaient également frapper des gens qui se trouvaient déjà dans une mauvaise passe.

Même si le Canada n'a pas réussi à faire disparaître la pauvreté en 1996, il y a une autre importante date cible qui approche. En 1989, la Chambre des communes adoptait une résolution visant l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Le déficit ayant été comblé, le gouvernement est aujourd'hui apte à soutenir les programmes et politiques qui permettront au Canada de remplir sa promesse à l'égard des enfants et de leurs familles.

Les administrations fédérale, provinciales et territoriales devront unir leurs efforts pour gagner la bataille contre la pauvreté chez les enfants. Il s'agira de mettre en oeuvre de bons programmes d'aide sociale et de soutien du revenu, conjugués avec de vastes efforts pour réduire le taux de chômage et renforcer le marché du travail. De cette façon, les familles avec des enfants auraient des clefs pour sortir du cercle de la pauvreté. Voilà l'objectif!

RENVOIS

1. Statistique Canada, Répartition du revenu du Canada selon la taille du revenu, 1996 (Catalogue No. 13-207-XPB).
2. Voir la publication du Conseil économique du Canada intitulé Les nouveaux visages de la pauvreté : la sécurité du revenu des familles canadiennes.
3. La même méthode a été utilisée pour établir les seuils de faible revenu ayant pour base 1992. Cependant, selon les données de cette enquête, les dépenses moyennes au titre de la nourriture, du logement et du vêtement ont été estimées à 34,7 p. 100 du revenu total; on a donc supposé que les personnes à faible revenu consacraient 54,7 p. 100 ou plus de leur revenu à ces nécessités de la vie.
4. Des données pour le graphique A proviennent du chapitre 2 du rapport intitulé Données de base sur la pauvreté au Canada - 1994 par David Ross, E. Richard Shillington et Clarence Lochhead et publié par le Conseil canadien de développement social et la versions de 1996 de Poverty in Canada par Christopher A. Sarlo et publié par The Fraser Institute. Certains seuils de pauvreté avaient été calculés pour des années antérieures; ils ont été mis à jour selon les données de 1996 par le CCDS ou le Conseil national du bien-être social.
5. Ces chiffres sont tirées du tableau 5 de Revenus de bien-être social 1996. On y retrouve les prestations provinciales de bien-être social et d'autres prestations provinciales. Les taux utilisés n'inclut pas les prestations pour les deux territoires.
6. En Alberta, le taux a varié selon l'âge de l'enfant, et au Québec, il a varié en fonction de l'âge de l'enfant et du nombre d'enfants dans la famille.
7. On trouvera une définition très stricte de cette notion dans Données de base sur la pauvreté au Canada, 1994, page 75. On en trouvera une définition beaucoup plus large dans Gunderson, Morley et Leon Muszynski, avec la collaboration de Jennifer Keck, Vivre ou Survivre? Les femmes, le travail et la pauvreté (Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1990), p. 57-61.

ANNEXE A

**SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA
(BASE DE 1986) POUR 1997**

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 320	14 335	14 004	12 766	11 110
2	22 121	19 432	18 982	17 302	15 062
3	28 119	24 700	24 128	21 994	19 143
4	32 377	28 434	27 780	25 325	22 040
5	35 373	31 068	30 351	27 668	24 082
6	38 397	33 721	32 944	30 031	26 140
7+	41 297	36 273	35 435	32 303	28 115

**SEUILS DE FAIBLE REVENU ESTIMATIFS DE 1998
PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL¹**

Taille de la famille	Population du secteur de résidence				
	500 000 et plus	100 000 - 499 999	30 000 - 99 999	Moins de 30 000	Rural
1	16 565	14 550	14 214	12 957	11 277
2	22 453	19 723	19 267	17 562	15 288
3	28 541	25 071	24 490	22 324	19 430
4	32 863	28 861	28 197	25 705	22 371
5	35 904	31 534	30 806	28 083	24 443
6	38 973	34 227	33 438	30 481	26 532
7+	41 916	36 817	35 967	32 788	28 537

¹préparés sur un taux d'inflation estimatif de 1,5 p. cent pour 1998

ANNEXE B

STATISTIQUES RÉGIONALES SUR LA PAUVRETÉ, 1996

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté						
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	34 000	66,3 %	104 000	60,5 %	129 000	59,9 %	113 000	62,7 %
Femmes seules de moins de 65 ans	28 000	41,3 %	145 000	43,8 %	128 000	34,1 %	155 000	40,7 %
Hommes seuls de moins de 65 ans	34 000	35,0 %	177 000	37,6 %	169 000	34,1 %	155 000	27,7 %
Femmes seules de 65 ans et plus	24 000	37,0 %	152 000	62,4 %	104 000	36,8 %	95 000	40,5 %
Hommes seuls de 65 ans et plus	4 000	19,2 %	38 000	41,0 %	26 000	25,8 %	22 000	23,8 %
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	31 000	11,8 %	102 000	13,5 %	137 000	11,5 %	100 000	11,0 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	19 000	12,7 %	72 000	13,7 %	59 000	8,5 %	50 000	8,7 %
Couples de 65 ans et plus	4 000	5,4 %	30 000	15,4 %	29 000	8,3 %	15 000	5,2 %

ANNEXE B (SUITE)

**DEGRÉ DE PAUVRETÉ EXPRIMÉ EN DOLLARS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ
ET EN POURCENTAGE DU SEUIL DE PAUVRETÉ 1996**

	Atlantique		Québec		Ontario		Ouest	
	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil	Écart monétaire	% du seuil
Mères seules de moins de 65 ans avec enfants de moins de 18 ans	7 711 \$	61,3 %	9 612 \$	60,5 %	9 852 \$	59,9 %	9 878 \$	62,7 %
Femmes seules de moins de 65 ans	6 094 \$	52,9 %	6 578 \$	56,3 %	6 214 \$	58,1 %	6 348 \$	57,8 %
Hommes seules de moins de 65 ans	5 566 \$	57,7 %	6 662 \$	55,2 %	6 816 \$	52,0 %	7 103 \$	50,7 %
Femmes seules de 65 ans et plus	1 680 \$	87,1 %	3 579 \$	76,5 %	2 232 \$	85,6 %	2 134 \$	86,1 %
Hommes seules de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							
Couples de moins de 65 ans avec des enfants de moins de 18 ans	6 896 \$	70,1 %	8 565 \$	70,5 %	9 638 \$	64,2 %	8 726 \$	67,9 %
Couples de moins de 65 ans sans enfants	5 338 \$	65,4 %	7 080 \$	63,5 %	6 787 \$	64,7 %	6 097 \$	67,8 %
Couples de 65 ans et plus	Échantillon trop petit							

MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

M. John Murphy (Président)

Canning (Nouvelle-Écosse)

M. Armand Brun (Vice-président)

Shediac (Nouveau-Brunswick)

Mme Doris Bernard

Radisson (Québec)

Mme Olive Crane

Mt. Stewart (Île-du-Prince-Édouard)

Mme Helen Margaret Finucane

Regina (Saskatchewan)

M. Charles H. Forsyth

Hamilton (Ontario)

M. Bruce Hardy

Surrey (Colombie-Britannique)

Mme Dana Howe

Windsor (Ontario)

M. David S. Northcott

Winnipeg (Manitoba)

Mme Lorraine Tordiff

Fort Smith (Territoires du Nord-Ouest)

Mme Claudette Toupin

St-Bruno (Québec)

Directeur: Steve Kerstetter

Conseillère principale en politiques et agente de recherche: Joanne Roulston

Agente de liaison: Carole Lanthier Bayram

Agente de publications: Anna Kyle

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

La Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement a institué le Conseil national du bien-être social en tant qu'organisme consultatif de citoyens auprès du gouvernement fédéral. Le Conseil a pour mandat de conseiller le Ministre du Développement des ressources humaines sur des questions relatives aux citoyens à faible revenu.

Le Conseil est composé de membres nommés par le Gouverneur en conseil et provenant de diverses régions du Canada. Les membres agissent à titre personnel et non en tant que représentants d'organismes ou d'agences. Au fil des années, le Conseil a reçu comme membres des assistés sociaux, des locataires de logements publics et d'autres citoyens à faible revenu, ou des enseignants, des travailleurs sociaux et d'autres personnes travaillant au sein d'associations de services bénévoles ou d'organismes privés d'aide sociale.

Les rapports du Conseil national du bien-être social ont porté sur une vaste gamme de questions relatives à la pauvreté et à la politique sociale au Canada, notamment les programmes de sécurité du revenu, la réforme du bien-être social, les soins de santé, les seuils de pauvreté et des données statistiques sur la pauvreté, le système de revenus de retraite, la réforme de la fiscalité, la politique de l'emploi, les services sociaux et l'aide juridique.

All publications of the National Council of Welfare are also available in English. For copies, please write to the National Council of Welfare, 2nd Floor, 1010 Somerset Street West, Ottawa K1A 0J9.